



Rapport du ministre sur la réduction des substances toxiques 2016

Le rapport du Ministre sur la réduction des substances toxiques en 2016 met en évidence les progrès accomplis par l'Ontario dans la mise en œuvre du Programme de réduction des substances toxiques et fournit aux Ontariens de l'information sur les quantités de substances toxiques utilisées, créées et rejetées.

Message du ministre

Je suis heureux de vous présenter à nouveau le rapport annuel sur la réduction des substances toxiques, le quatrième rapport en la matière depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur la réduction des toxiques* de l'Ontario.

Le présent rapport décrit les mesures positives que prennent les installations afin de réduire l'utilisation et le rejet de substances toxiques dans l'air, dans le sol et dans l'eau. Dans le cadre de notre programme de réduction des substances toxiques, nous collaborons étroitement avec l'industrie en vue de réduire la création et l'utilisation de substances toxiques, renforçant ainsi d'autres programmes du Ministère, tels que la réduction des émissions des véhicules causant du smog et la mise en œuvre de normes plus sévères en matière de qualité de l'air et de l'eau.

En 2011, notre gouvernement a déposé la *Loi sur la réduction des toxiques* de l'Ontario, qui vise à limiter et à réduire la création et l'utilisation de substances toxiques au début des processus industriels. Il s'agissait d'une mesure importante qui a encouragé les entreprises manufacturières à tenir soigneusement compte des matériaux qu'elles utilisent pour fabriquer leurs produits. C'était un plan ambitieux pour contribuer à protéger notre environnement et la santé humaine.

Cinq ans plus tard, je suis satisfait des progrès accomplis. Dans l'ensemble, les niveaux sont en baisse dans les installations qui se sont engagées à réduire l'utilisation de substances toxiques.

Jusqu'à présent, près de 40 % des installations réglementées en vertu de la Loi ont accepté de prendre des mesures pour réduire l'utilisation d'au moins une substance toxique. Les chiffres démontrent que, dans la plupart des cas, elles réduisent la création et l'utilisation de substances toxiques. C'est un pas positif dans la bonne direction.

Nous élargissons aussi le volume de renseignements importants communiqués à l'industrie et à l'ensemble de la population de l'Ontario. Pour la première fois, le présent rapport comprend de nouveaux renseignements sur les cinq principales substances toxiques utilisées, créées et contenues dans les produits fabriqués en Ontario, des renseignements sur les substances liées au cancer et à la matière particulaire, et les profils de 20 secteurs industriels réglementés en vertu de la Loi.

Nous faisons également part des améliorations apportées à la carte du Programme de réduction des substances toxiques de l'Ontario. Cette carte fait en sorte qu'il est plus facile d'en savoir davantage sur les installations industrielles qui sont en activité dans votre collectivité. La carte indique aussi quelles installations comptent mettre en œuvre un programme de réduction des substances toxiques.

Nous sommes tout particulièrement reconnaissants de l'aide que nous recevons de nos partenaires de la santé publique. Nous collaborons pour renseigner les Ontariennes et les Ontariens sur les substances liées au cancer.

Mon gouvernement s'efforce de réduire les substances toxiques en prenant des mesures législatives, en renseignant les gens et en apportant son soutien à l'industrie. En conséquence, le gouvernement, les entreprises ainsi que les résidents travaillent de concert pour trouver des manières novatrices d'éviter que des substances toxiques ne se retrouvent dans notre environnement.

Mais nous devons en faire plus pour protéger la population ontarienne et l'environnement des effets néfastes des substances toxiques. Ensemble, nous devons encourager les installations à trouver des solutions de rechange plus écologiques et plus sûres pour leurs processus industriels. En tant que gouvernement, nous devons aider les entreprises manufacturières à relever leurs défis afin que des processus plus propres aient préséance.

La population ontarienne veut des collectivités en santé. Elle veut également une économie forte. Avec notre *Loi sur la réduction des toxiques*, nous avons trouvé le moyen de lui offrir les deux.

Je vous encourage toutes et tous à soutenir les entreprises ontariennes qui visent la réduction de l'utilisation et de la création de polluants toxiques et à inciter vos proches à faire de même. J'ai bien hâte de continuer à travailler avec l'industrie et le public pour que l'Ontario puisse atteindre cet objectif.

Objectif

Le quatrième rapport du ministre sur la réduction des substances toxiques fait le point sur les progrès accomplis en Ontario dans la mise en œuvre du Programme de réduction des substances toxiques. Il fournit aussi des renseignements sur la quantité de substances toxiques utilisées, créées et rejetées de 2012 à 2015.

L'un des objectifs de la Loi sur la réduction des toxiques est d'informer la population ontarienne sur les substances toxiques. Cet objectif est conforme à l'engagement de l'Ontario en matière d'ouverture et de transparence des activités gouvernementales. Pour atteindre ce but, le gouvernement ontarien continue de publier de l'information et des données à jour dans le Catalogue de données ouvertes de l'Ontario (<http://www.ontario.ca/data/toxics-reduction>). On peut aussi consulter des rapports et des résumés des plans de réduction des substances toxiques dans les installations réglementées sur la page de la carte du Programme de réduction des substances toxiques (<http://www.ontario.ca/environment-and-energy/map-toxics-reduction>). Les membres du public peuvent effectuer une recherche sur la carte par emplacement géographique, nom d'entreprise, substance toxique ou secteur de fabrication afin de repérer les installations réglementées présentes dans leur collectivité.

Quoi de neuf?

Le gouvernement de l'Ontario est heureux de publier une version améliorée de la carte du Programme de réduction des substances toxiques. Cette carte a été remaniée pour fournir à la population ontarienne des renseignements plus complets sur les actions réalisées par les installations afin de réduire les substances toxiques et pour présenter de l'information supplémentaire sur les substances utilisées en Ontario.

Ce rapport annuel comprend également de nouveaux profils pour chacun des 20 secteurs qui doivent présenter des rapports conformément à la *Loi sur la réduction des toxiques*. Ces profils fournissent de l'information sur les cinq plus importantes substances utilisées, créées et rejetées ainsi que d'autres renseignements clés.

Le rapport présente aussi de l'information additionnelle sur des substances présentant un intérêt particulier pour la population de l'Ontario, y compris les cinq principales substances utilisées, créées et rejetées en 2015, de même que sur des substances liées au cancer et sur la matière particulaire.

Liste évolutive

La Liste évolutive est la liste des substances toxiques qui, en vertu de la *Loi sur la réduction des toxiques*, doivent être déclarées par les installations et doivent faire l'objet d'un plan de réduction. On l'appelle la Liste évolutive, car elle peut changer avec le temps; le gouvernement provincial est tenu de réviser cette liste tous les cinq ans.

La province accepte sans cesse les signalements en vue de changements potentiels à la liste de substances réglementées en vertu de la loi. Toute personne, y compris le gouvernement provincial, peut envoyer un signalement pour modifier la liste. L'Ontario évalue chaque signalement en fonction des critères détaillés dans le guide sur les signalements et décide si une substance doit être évaluée.

Pour de plus amples renseignements sur ce processus, y compris un état des signalements mis à jour périodiquement, visitez les pages Web de la Liste évolutive (<https://www.ontario.ca/page/living-list>) et du Guide sur les signalements (<https://www.ontario.ca/page/living-list-nomination-guide>). Aucun signalement n'avait été transmis en date du 3 novembre 2016.

Renseignements présentés

Les données présentées dans le rapport annuel de l'Ontario, publié en ligne, comprennent la quasi-totalité des renseignements fournis par les installations réglementées, y compris le nom de l'entreprise, son adresse, son secteur, son numéro d'identification de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) ainsi que les quantités de substances toxiques utilisées, créées, contenues dans des produits, rejetées, mises au rebut et recyclées dans l'installation.

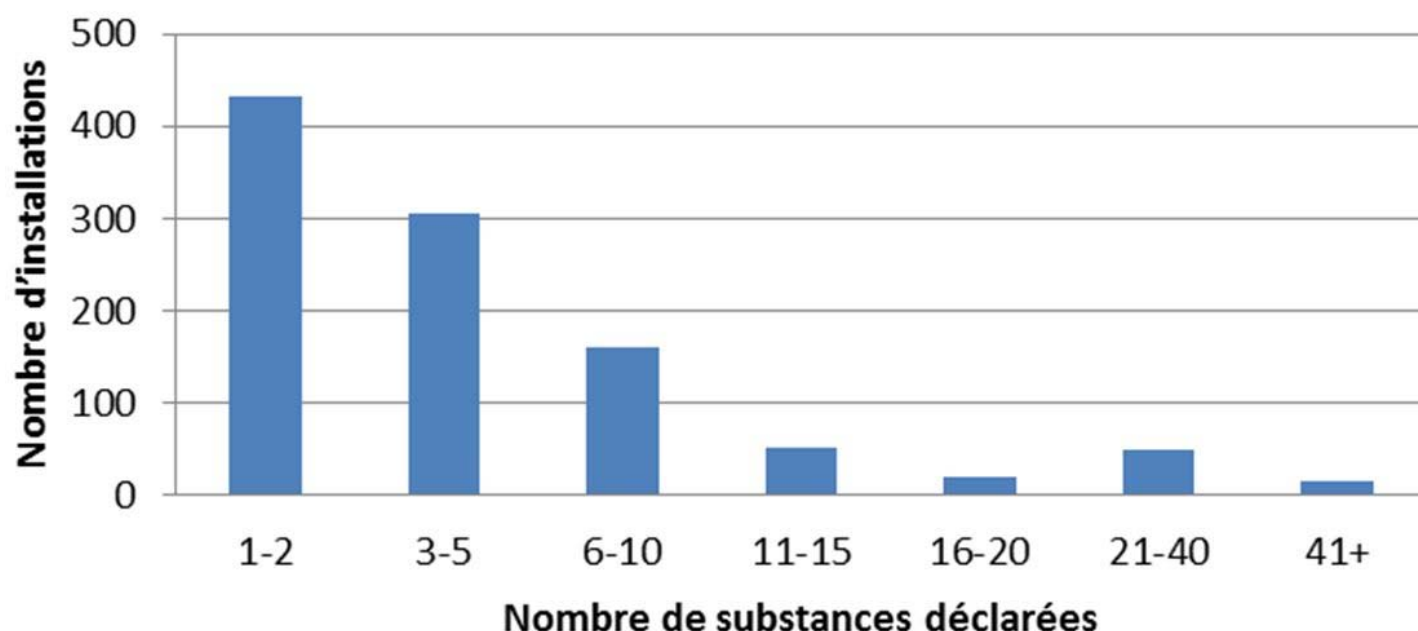
Les substances toxiques qui font l'objet de rapports publiés en vertu de la *Loi sur la réduction des toxiques* sont les mêmes que celles pour lesquelles des rapports sont produits dans le cadre de l'INRP avec, en plus, l'acétone. Même si l'INRP comprend 347 substances et groupes de substances, les installations exploitées en Ontario qui doivent produire des rapports conformément au Programme de réduction des substances toxiques ont produit des données sur 240 de ces substances en 2015.

Les sommaires des plans des installations, qui constituent un aperçu des plans de réduction des substances toxiques d'une installation, sont également publiés en ligne. Les sommaires des plans font état des options que les installations mettent en œuvre ou envisagent de mettre en œuvre afin de réduire l'utilisation, la création et le rejet de substances toxiques. Ils comprennent aussi des évaluations de la réduction des substances toxiques. Si une installation ne prévoit pas mettre en œuvre une option de réduction, le sommaire de son plan doit énoncer les raisons justifiant cette décision.

L'information et les résultats d'analyse présentés dans le présent document sont tirés des rapports annuels produits par les installations réglementées de 2012 à 2015 ainsi que des sommaires des plans des installations présentés entre 2011 et 2014 (ensemble des données reçues en date du 14 septembre 2016).

La majorité des installations qui doivent produire des rapports sont classées comme des petites et des moyennes entreprises (500 employés ou moins). En 2015, 1 037 installations ont produit un rapport; 71 % d'entre elles ont fait état d'une à cinq substances. Pour plus de détails, reportez-vous au graphique « Nombre d'installations par nombre de substances déclarées en 2015 » ci-dessous.

Nombre d'installations par nombre de substances déclarées en 2015



Sommaire des plans des installations

En vertu de la Loi sur la réduction des toxiques, toute installation doit préparer un plan de réduction des substances toxiques qui présente et évalue diverses options de réduction de l'utilisation et de la création de ces substances. La mise en œuvre de ce plan se fait sur une base volontaire afin de permettre à chaque installation de progresser à un rythme tenant compte du contexte économique et opérationnel qui lui est propre. Bien que la mise en œuvre du plan ne soit pas obligatoire, il faut noter qu'une installation peut profiter d'avantages économiques, environnementaux et sociaux en réduisant les substances toxiques.

Chaque installation doit présenter un sommaire de son plan de réduction des substances toxiques au ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique et doit aussi le publier en ligne à l'intention du public. Ces sommaires constituent de précieux outils pour communiquer avec la population de l'Ontario, car ils fournissent les renseignements suivants :

- La raison pour laquelle la substance toxique réglementée est utilisée ou créée.
- L'intention de l'installation de réduire l'utilisation ou la création de la substance toxique.
- La manière dont les réductions seront effectuées ou les raisons pour lesquelles une option de réduction pourrait ne pas être mise en œuvre.

Depuis 2011, plus de 1 100 installations ont présenté un sommaire de plan de réduction (en date du 14 septembre 2016). Ces installations représentent une grande variété de secteurs manufacturiers, des produits chimiques et de l'équipement de transport jusqu'aux produits du bois.

Près de 40 % des installations ayant soumis un sommaire de plan de réduction entre 2011 et 2014 ont exprimé leur intention de mettre en œuvre au moins une option de réduction pour au moins une substance. Comme le montre le tableau ci-dessous, certaines installations ont indiqué leur intention de mettre en œuvre plus d'une option, et 162 installations prévoient mettre en œuvre des options pour la totalité de leurs substances toxiques. Parmi les

installations qui ont l'intention de mettre en œuvre au moins une option pour une substance, 36 % prévoient mettre en œuvre des options concernant jusqu'à la moitié des substances qu'elles utilisent, et 64 % planifient la mise en œuvre d'options touchant de la moitié jusqu'à la totalité de leurs substances toxiques.

Installations qui ont l'intention de mettre en œuvre des options de réduction pour plus d'une substance

Proportion de substances pour lesquelles l'installation a l'intention de mettre en œuvre des options de réduction	Nombre d'installations
Jusqu'à 25 % des substances dans l'installation	84
De 25 à 50 % des substances dans l'installation	76
De 50 à 75 % des substances dans l'installation	89
De 75 à 100 % des substances dans l'installation	35
Toutes les substances (100 %) dans l'installation	162

Les installations doivent tenir compte de sept catégories de réduction des substances toxiques dans leur plan de réduction. Parmi ces catégories, l'option « modification de l'équipement ou des procédés » est celle qui a été le plus souvent citée en vue de sa mise en œuvre. La liste ci-dessous présente les sept catégories sélectionnées pour mise en œuvre et la proportion d'installations qui ont retenu chacune d'elles.

- Modification de l'équipement ou des procédés (29 %)
- Bonnes pratiques d'exploitation ou formation (23 %)
- Prévention des déversements ou des fuites (11 %)
- Substitution de matériaux ou de matières premières (10 %)
- Réutilisation, recyclage ou récupération sur le site (10 %)
- Conception ou reformulation du produit (9 %)
- Amélioration des techniques de gestion des stocks ou d'approvisionnement (8 %)

Les installations ont cité de multiples raisons pour ne pas mettre en œuvre certaines options, notamment :

- Aucune des options proposées n'est réalisable sur les plans technique ou économique.
- Même si aucune des options proposées à l'heure actuelle n'est techniquement ou économiquement réalisable, l'installation continuera d'examiner d'autres possibilités à l'avenir.
- L'installation a déjà mis en œuvre les meilleures pratiques dans le but d'accroître l'efficacité des procédés de fabrication.
- La substance est un composant essentiel du produit ou constitue le produit lui-même.
- La substance est présente de façon naturelle dans les matières premières utilisées.

Le tableau ci-dessous présente la proportion d'installations de chacun des secteurs qui ont indiqué leur intention de mettre en œuvre une option pour au moins une substance. Le nombre d'installations varie toutefois d'un secteur à l'autre et plusieurs facteurs peuvent influencer sur la capacité d'une installation ou des membres d'un secteur à mettre en œuvre des options de réduction des substances toxiques.

Nombre et pourcentage des installations qui envisagent de mettre en œuvre une option de réduction par sous-secteur, pour 2011 à 2014

Code SCIAN à 3 chiffres	Description du secteur	Nombre potentiel de substances dans l'installation	Nombre d'installations qui envisagent de mettre en œuvre une option	Nombre total d'installations ayant présenté un sommaire de plan de réduction dans ce secteur	Pourcentage d'installations dans chaque secteur ayant opté pour la mise en œuvre d'une option de réduction
313	Usines de textiles	1 à 12	5	6	83,3 %
334	Fabrication de produits informatiques et électroniques	1 à 7	12	18	66,7 %
323	Impression et activités connexes de soutien	1 à 16	20	37	54,1 %
337	Fabrication de meubles et de produits connexes	1 à 22	20	37	54,1 %
321	Fabrication de produits en bois	1 à 76	16	31	51,6 %
322	Fabrication du papier	1 à 58	14	29	48,3 %
325	Fabrication de produits chimiques	1 à 80	79	167	47,3 %
332	Fabrication de produits métalliques	1 à 17	64	141	45,4 %
326	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	1 à 13	44	106	41,5 %
339	Activités diverses de fabrication	1 à 11	11	28	39,3 %
331	Première transformation des métaux	1 à 126	41	108	38,0 %
335	Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques	1 à 6	10	27	37,0 %
312	Fabrication de boissons et de produits du tabac	1 à 7	3	9	33,3 %

Code SCIAN à 3 chiffres	Description du secteur	Nombre potentiel de substances dans l'installation	Nombre d'installations qui envisagent de mettre en œuvre une option	Nombre total d'installations ayant présenté un sommaire de plan de réduction dans ce secteur	Pourcentage d'installations dans chaque secteur ayant opté pour la mise en œuvre d'une option de réduction
324	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	1 à 77	7	21	33,3 %
336	Fabrication de matériel de transport	1 à 44	50	156	32,1 %
333	Fabrication de machines	1 à 11	8	28	28,6 %
212	Extraction minière et exploitation en carrière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	2 à 35	6	22	27,3 %
311	Fabrication d'aliments	1 à 12	22	115	19,1 %
327	Fabrication de produits minéraux non métalliques	1 à 38	14	82	17,1 %
314	Usines de produits textiles	1	0	1	0 %

La liste complète des installations prévoyant réduire les substances toxiques (selon les sommaires de plans reçus entre 2011 et 2014) est présentée dans le [Catalogue de données ouvertes de l'Ontario](http://www.ontario.ca/data/toxics-reduction). (<http://www.ontario.ca/data/toxics-reduction>)

Nous incitons les Ontariennes et les Ontariens à consulter la [carte du Programme de réduction des substances toxiques](http://www.ontario.ca/environment-and-energy/map-toxics-reduction) (<http://www.ontario.ca/environment-and-energy/map-toxics-reduction>) pour y faire des recherches par emplacement géographique, par nom d'entreprise, par substance toxique ou par secteur afin de trouver plus d'information sur les installations qui envisagent de mettre en œuvre des options afin de réduire les substances toxiques.

Rapports annuels des installations

Les installations réglementées en vertu de la *Loi sur la réduction des toxiques* préparent et présentent chaque année des rapports sur la réduction des substances toxiques (les « rapports »). Les renseignements fournis dans ces rapports permettent à l'Ontario de surveiller les progrès réalisés par les installations dans la réalisation de leur plan et dans la réduction effective des substances toxiques. Les rapports préparés par chaque installation fournissent un compte rendu sur douze mois de l'utilisation et de la création de substances toxiques, de la quantité de substances toxiques contenues dans ses produits (exigences de déclaration propres à la *Loi sur la réduction des toxiques* de l'Ontario) ainsi que des quantités de substances toxiques rejetées, mises au rebut et recyclées dans l'installation (exigences de déclaration liées à l'INRP). Ils permettent aussi de suivre les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre des plans de réduction des substances toxiques.

Même si l'Ontario peut évaluer les tendances qui se dégagent des données et en déterminer les origines, les changements peuvent être attribuables à de multiples variables. Comme on l'explique dans l'INRP, ces variables comprennent des changements dans les installations (p. ex. variations dans les niveaux de production, expansion ou rationalisation des installations, modifications aux procédés) et d'autres facteurs comme les changements aux méthodes de calcul, la mise à jour des données et la modification du cadre réglementaire. D'autre part, les changements aux substances déclarées dans le cadre de l'INRP (<https://www.ec.gc.ca/inrp-npri/default.asp?lang=En&n=35CEDD11-1>) affectent la liste des substances visées par le Programme de réduction des substances toxiques et peuvent donc influencer sur les quantités de substances déclarées à diverses périodes. Par exemple, l'INRP a diminué les seuils de déclaration de certaines substances en 2014. Ceci a entraîné une augmentation du nombre d'installations tenues de produire des rapports et, par conséquent, un accroissement des quantités déclarées pour ces substances particulières. De plus, certains progrès peuvent être attribués à des programmes complémentaires du MEACC visant également à réduire les rejets dans l'environnement.

Termes liés aux substances toxiques

Le terme « utilisation » fait référence à la quantité de substances utilisées dans une installation, soit sous la forme de substances distinctes, soit comme composants d'une autre substance.

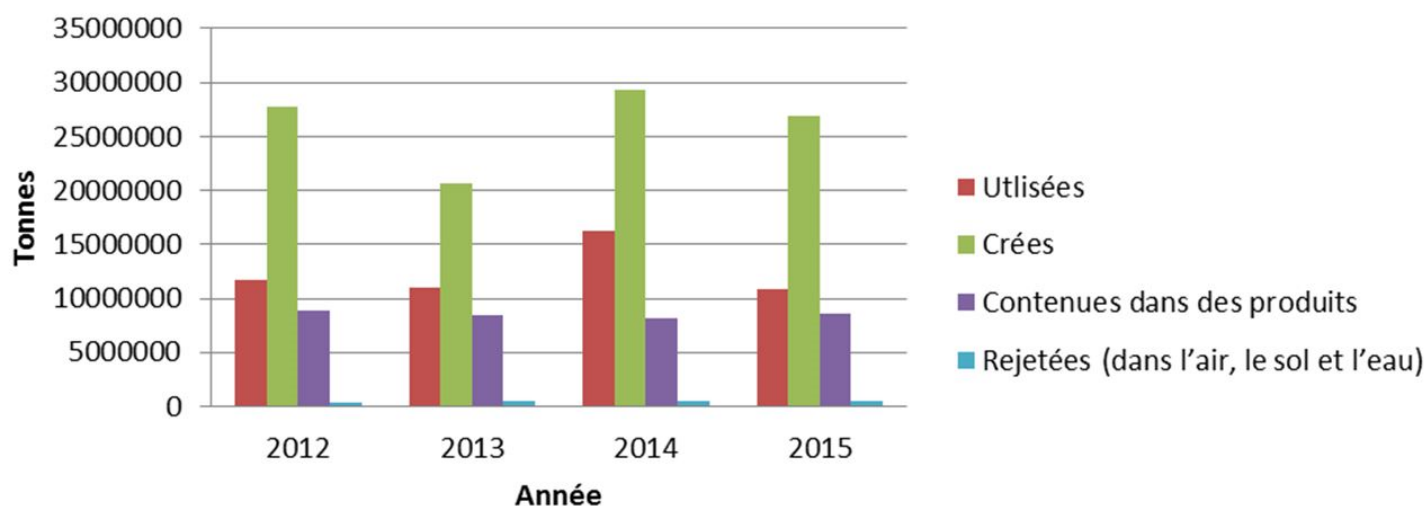
Le terme « création » fait référence à la création intentionnelle ou fortuite d'une substance dans le cadre d'un procédé exécuté dans une installation. Une fois créée, une substance peut être détruite, transformée en une autre substance, rejetée, mise au rebut ou transférée, ou encore peut sortir du procédé ou quitter l'installation sous la forme de substance contenue dans un produit.

Les substances présentes dans des produits englobent la quantité de substances toxiques qui quitte un procédé dans une installation sous la forme de produit. Ceci comprend les produits grand public et les produits utilisés dans d'autres procédés exécutés dans l'installation.

Substances utilisées, créées et contenues dans des produits

Le graphique ci-dessous montre les quantités totales utilisées, créées, contenues dans des produits et rejetées de toutes les substances visées par le Programme de réduction des substances toxiques entre 2012 et 2015. Les quantités fluctuent au cours des années. De 2014 à 2015, on note une réduction de 33 % (environ 5,36 millions de tonnes) dans l'utilisation, une réduction de 8 % (environ 2,4 millions de tonnes) dans la création, et une augmentation de 5 % (environ 427 000 tonnes) dans la quantité de substances toxiques contenues dans des produits.

Quantités totales de substances toxiques utilisées, créées, contenues dans des produits et rejetées entre 2012 et 2015



La réduction globale de l'utilisation des substances toxiques enregistrée en 2015 est attribuable à la diminution de l'utilisation de plusieurs substances pour lesquelles des quantités utilisées supérieures avaient été déclarées en 2014. Ces substances comprennent l'acide acrylique, l'acrylate de butyle, l'éthylèneglycol, le styrène et l'acétate de vinyle. Les installations ont surtout fait état d'une réduction des volumes de production pour expliquer la réduction dans l'utilisation de ces substances.

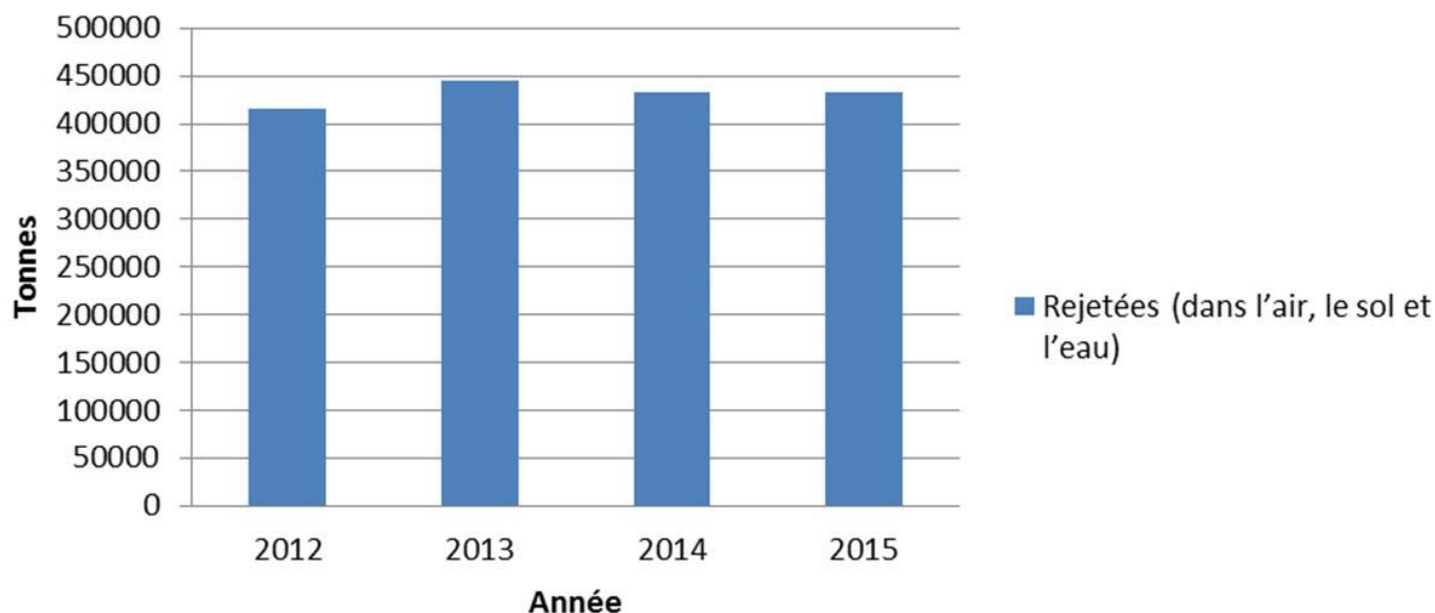
En 2015, des installations ont déclaré une augmentation de l'utilisation de certaines substances comme l'anthracène, les distillats légers hydrotraités ainsi que le manganèse (et ses composés). Les installations ont attribué cet accroissement à de multiples facteurs, dont l'augmentation des volumes de production et des changements à la méthode de quantification de l'utilisation, ou au fait qu'il s'agissait de la première année de déclaration de ces substances. La quantité totale de substances toxiques utilisées en Ontario a toutefois diminué de 2014 à 2015, et les rejets déclarés en 2015 sont inférieurs à ceux de 2012.

La quantité totale de substances toxiques créées a également fléchi en 2015. Ces réductions sont principalement attribuables à la diminution de la création de 1,3-butadiène, de monoxyde de carbone, d'isoprène, de propylène et de toluène. Les installations qui ont déclaré une réduction de la création des substances répertoriées ont indiqué que la principale cause de cette diminution est la baisse des volumes de production et la variation des mesures. En parallèle, on a enregistré une augmentation de la création de plusieurs substances telles que l'anthracène, le biphenyle, l'alcool éthylique, l'hexane, le pentane et le zinc. Les installations qui ont déclaré une augmentation de la création de ces substances en 2015 ont attribué cette hausse au fait qu'il s'agissait de la première année de déclaration de ces substances et à la variation des mesures. Par contre, il importe de souligner de nouveau que la quantité totale de substances toxiques créées en 2015 a diminué comparativement à l'année précédente et a été inférieure à celle déclarée en 2012.

Les substances contenues dans des produits ont globalement enregistré des fluctuations entre 2012 et 2015; la plupart des substances ont connu des hausses ou des baisses dans des plages limitées. On constate une réduction de la quantité de substances toxiques contenues dans des produits entre 2012 et 2014. Cet effet est principalement attribuable à la réduction des quantités de benzène, de n-hexane, de propylène, de

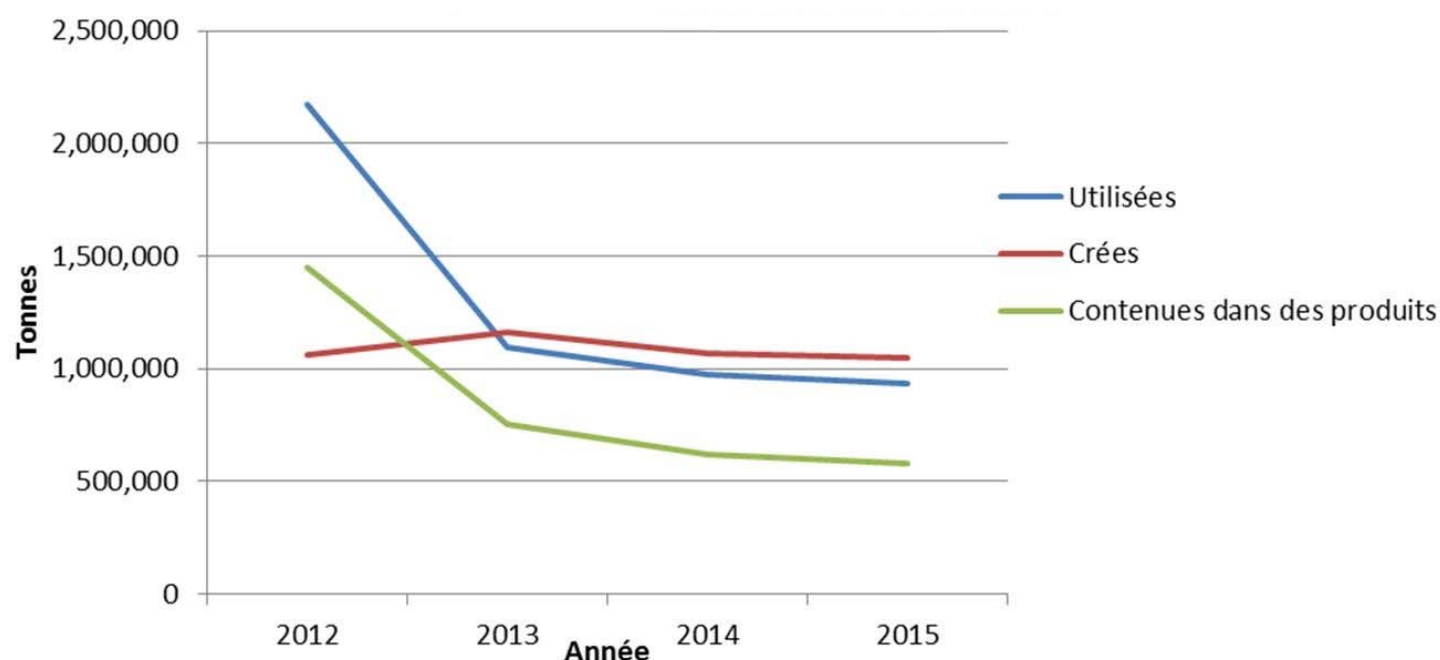
Substances rejetées

Comme le montre le graphique ci-dessus, les quantités totales de substances toxiques rejetées (dans l'air, le sol et l'eau) sont très petites par rapport aux substances utilisées, créées et contenues dans des produits. Lorsqu'on se concentre spécifiquement sur les substances rejetées, le graphique ci-dessous montre que les quantités de substances rejetées sont demeurées stables depuis 2012, avec une réduction de 0,03 % (119 tonnes) entre 2014 et 2015.

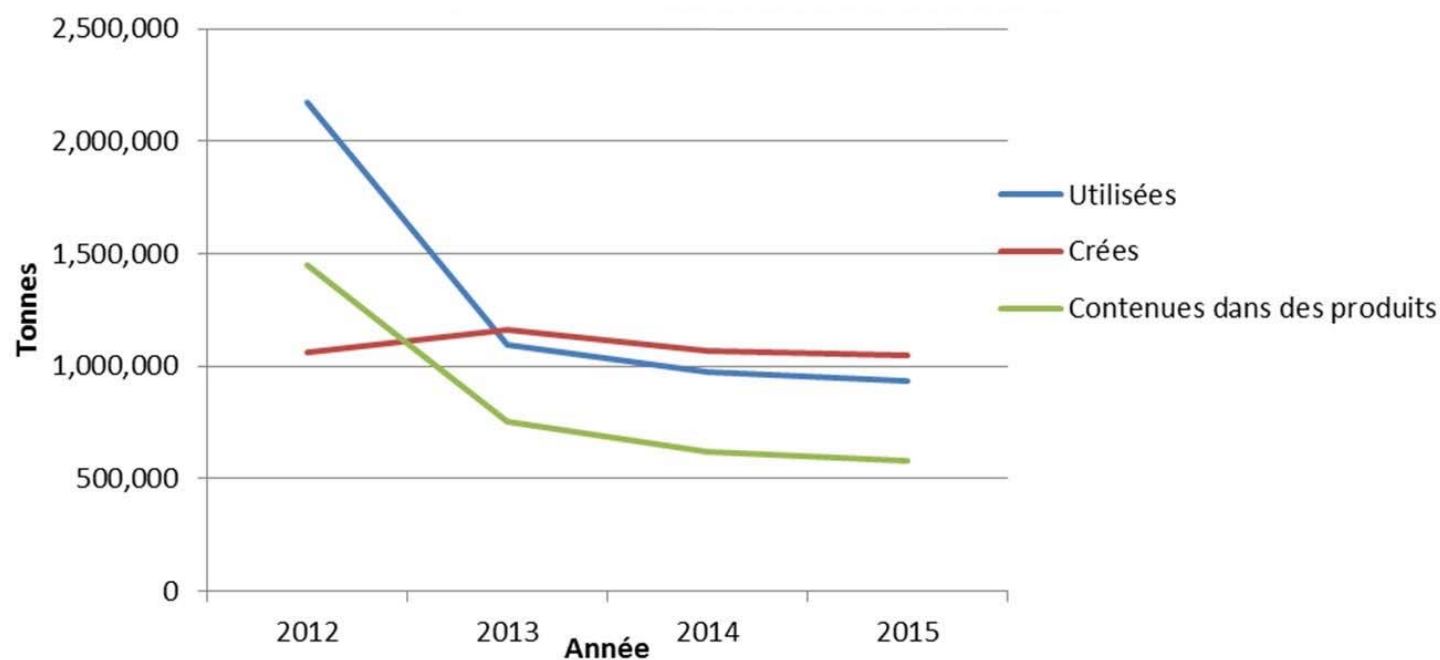
Quantités totales de substances toxiques rejetées dans l'air, le sol et l'eau**Progrès accomplis en ce qui a trait aux substances utilisées, créées, contenues dans des produits et rejetées**

Même s'ils donnent un aperçu des tendances globales à l'échelle de la province, les graphiques ci-dessus ne montrent pas les progrès accomplis à plus petite échelle. Si l'on examine exclusivement les substances toxiques dans les installations qui ont manifesté l'intention de contribuer à la réduction de ces substances, on note des progrès en vue de leur réduction ou de leur élimination. Certaines installations ont indiqué que les réductions obtenues résultent de la mise en œuvre de leurs plans de réduction, alors que d'autres ont fourni des raisons différentes, comme la baisse des volumes de production. Les graphiques ci-dessous montrent la réduction dans le temps de l'utilisation, de la création, de la présence dans des produits et du rejet des substances toxiques dans ces installations.

Quantités totales de substances utilisées, créées et contenues dans des produits exclusivement dans les installations qui ont indiqué leur intention de les réduire



Quantités totales de substances rejetées (dans l'air, le sol et l'eau) par les installations qui ont indiqué leur intention de les réduire



Nous incitons les Ontariennes et les Ontariens à consulter la [carte du Programme de réduction des substances toxiques](http://www.ontario.ca/environment-and-energy/map-toxics-reduction) (<http://www.ontario.ca/environment-and-energy/map-toxics-reduction>) pour y faire des recherches par emplacement géographique, par nom d'entreprise, par substance toxique ou par secteur afin de trouver plus d'information sur les substances toxiques utilisées, créées, contenues dans des produits et rejetées par des installations.

Substances d'intérêt

Cinq principales substances utilisées, créées, contenues dans des produits et

rejetées

Les tableaux ci-dessous présentent des renseignements sur les cinq principales substances utilisées, créées, contenues dans des produits et rejetées en 2015 (en poids). Ces tableaux montrent que ces substances diffèrent généralement les unes des autres, un résultat prévisible étant donné le fait que chaque substance a une fonction particulière dans les activités d'exploitation d'une installation. Certaines substances sont plus généralement utilisées comme matières premières, tandis que d'autres figurent habituellement parmi les substances créées ou rejetées. Le monoxyde de carbone, le dioxyde de soufre et la matière particulaire font souvent partie des substances créées ou rejetées (de plus amples renseignements sont fournis sur la matière particulaire dans une autre section de ce rapport). L'éthylène est une substance souvent utilisée, créée et contenue dans des produits, et le manganèse figure parmi les cinq substances les plus utilisées et contenues dans des produits.

Cinq principales substances utilisées (en poids) en 2015 figurant dans les déclarations produites conformément au Programme de réduction des substances toxiques

Substance	Tonnes	Nombre d'installations envisageant la mise en œuvre d'options de réduction	Nombre d'installations déclarant la substance	Pourcentage d'installations envisageant la mise en œuvre d'options de réduction	Principaux secteurs utilisant la substance
1. Butane (tous les isomères)	995 029	3	33	9,1 %	Fabrication de produits chimiques : 50 % Fabrication de produits du pétrole et du charbon : 49 %
2. Pentane (tous les isomères)	955 682	8	40	20 %	Fabrication de produits du pétrole et du charbon : 89 % Fabrication de produits chimiques : 10 %
3. Éthylène	820 272	3	18	16,7 %	Fabrication de produits chimiques : 99,9 %
4. Manganèse (et ses composés)	784 525	57	242	23,6 %	Fabrication de produits métalliques : 76 % Première transformation des métaux : 14 %
5. Benzène	485 577	6	30	20 %	Fabrication de produits chimiques : 85 % Fabrication de produits du pétrole et du charbon : 14 %

Cinq principales substances créées (en poids) en 2015 figurant dans les déclarations produites conformément au Programme de réduction des substances toxiques

Substance	Tonnes	Nombre d'installations envisageant la mise en œuvre d'options de réduction	Nombre d'installations déclarant la substance	Pourcentage d'installations envisageant la mise en œuvre d'options de réduction	Principaux secteurs créant la substance
1. Monoxyde de carbone	15 747 080	21	122	17,2 %	Première transformation des métaux : 99 %
2. Éthylène	1 124 156	3	18	16,7 %	Fabrication de produits chimiques : 95 % Fabrication de produits du pétrole et du charbon : 4 %
3. Acide sulfurique	1 024 937	48	152	31,6 %	Première transformation des métaux : 93 % Fabrication de produits chimiques : 7 %
4. Dioxyde de soufre	721 955	11	61	18 %	Première transformation des métaux : 86 % Fabrication de produits chimiques : 8 % Fabrication de produits du pétrole et du charbon : 3 % Fabrication de produits minéraux non métalliques : 2 %
5. Matière particulaire totale	695 108	23	131	17,6 %	Première transformation des métaux : 70 % Fabrication du papier : 17 % Fabrication de produits chimiques : 9 % Fabrication de produits en bois : 2 %

Cinq principales substances contenues dans des produits (en poids) en 2015 figurant dans les déclarations produites conformément au Programme de réduction des substances toxiques

Substance	Tonnes	Nombre d'installations envisageant la mise en œuvre d'options de réduction	Nombre d'installations déclarant la substance	Pourcentage d'installations envisageant la mise en œuvre d'options de réduction	Principaux secteurs rejetant la substance
1. Acide sulfurique	1 028 958	48	152	31,6 %	Première transformation des métaux : 92 % Fabrication de produits chimiques : 7 %
2. Toluène	914 258	64	160	40 %	Fabrication de produits du pétrole et du charbon : 92 % Fabrication de produits chimiques : 8 %
3. Éthylène	886 196	3	18	16,7 %	Fabrication de produits chimiques : 97 % Fabrication de produits du pétrole et du charbon : 3 %
4. Xylène	805 803	63	158	39,9 %	Fabrication de produits du pétrole et du charbon : 96 % Fabrication de produits chimiques : 4 %
5. Manganèse	749 826	57	242	23,6 %	Fabrication de produits métalliques : 80 % Première transformation des métaux : 13 % Fabrication de produits minéraux non métalliques : 5 % Fabrication de matériel de transport : 2 %

Cinq principales substances rejetées (en poids) en 2015 figurant dans les déclarations produites conformément au Programme de réduction des substances toxiques

Substance	Tonnes	Nombre d'installations envisageant la mise en œuvre d'options de réduction	Nombre d'installations déclarant la substance	Pourcentage d'installations envisageant la mise en œuvre d'options de réduction	Principaux secteurs rejetant la substance
1. Dioxyde de soufre	244 432	11	61	18 %	Première transformation des métaux : 80 % Fabrication de produits du pétrole et du charbon : 8 % Fabrication de produits minéraux non métalliques : 6 % Fabrication de produits chimiques : 4 %
2. Monoxyde de carbone	57 040	21	122	17,2 %	Première transformation des métaux : 26 % Fabrication de produits du pétrole et du charbon : 22 % Fabrication du papier : 17 % Fabrication de produits chimiques : 12 % Fabrication de produits minéraux non métalliques : 9 % Fabrication de produits en bois : 8 %
3. Oxydes d'azote (sous forme de dioxyde d'azote)	45 843	24	132	18,2 %	Fabrication de produits minéraux non métalliques : 36 % Première transformation des métaux : 19 % Fabrication de produits chimiques : 14 % Fabrication de produits du pétrole et du charbon : 12 % Fabrication du papier : 10 %

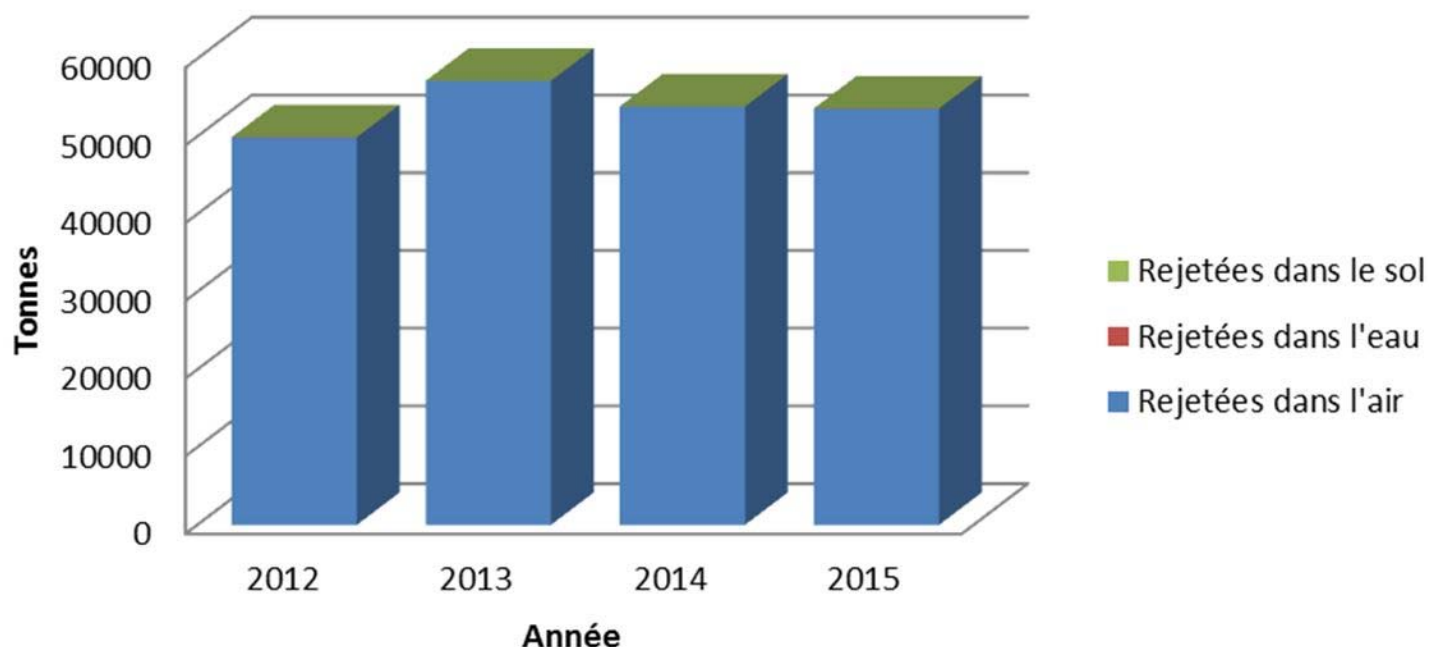
Substance	Tonnes	Nombre d'installations envisageant la mise en œuvre d'options de réduction	Nombre d'installations déclarant la substance	Pourcentage d'installations envisageant la mise en œuvre d'options de réduction	Principaux secteurs rejetant la substance
4. Matière particulaire totale	27 252	23	131	17,6 %	Première transformation des métaux : 37 % Extraction minière et exploitation en carrière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz) : 19 % Fabrication du papier : 14 % Fabrication de produits minéraux non métalliques : 10 % Fabrication de produits en bois : 8 %
5. PM_{10}	15 577	60	436	13,8 %	Première transformation des métaux : 34 % Fabrication du papier : 19 % Fabrication de produits minéraux non métalliques : 12 % Extraction minière et exploitation en carrière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz) : 10 % Fabrication de produits en bois : 7 % Fabrication de produits du pétrole et du charbon : 7 %

Substances liées au cancer

Parmi les substances toxiques réglementées en vertu de la *Loi sur la réduction des toxiques*, on compte 37 substances répertoriées par le Centre international de recherche sur le cancer comme des substances cancérigènes (substances liées au cancer) connues ou probables pouvant être présentes dans l'environnement. Les organismes de santé et leurs partenaires effectuent constamment des études afin de déterminer comment l'exposition environnementale à ces substances est liée au cancer.

Le graphique ci-dessous donne un aperçu des substances liées au cancer rejetées dans l'environnement de 2012 à 2015 par les installations réglementées dans le cadre du Programme de réduction des substances toxiques. Le graphique montre que les rejets dans l'environnement se produisent principalement dans l'air, avec de très petits volumes de rejets dans l'eau et le sol. Depuis 2012, les rejets de substances liées au cancer sont demeurés stables, avec un léger fléchissement de 2014 à 2015.

Substances liées au cancer rejetées dans l'air, le sol et l'eau de 2012 à 2015

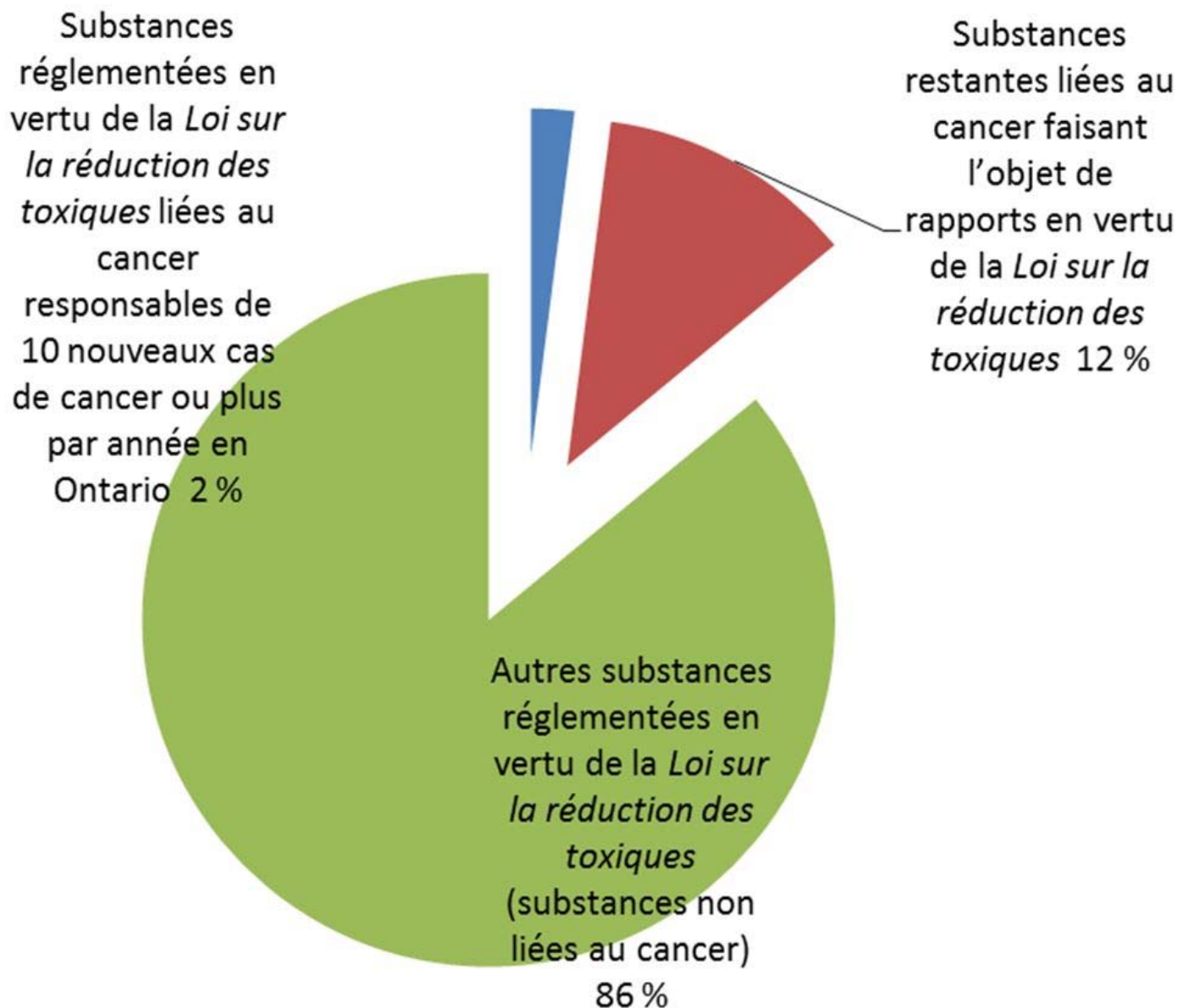


Lorsque l'on examine les tendances en matière de rejets de substances liées au cancer, les renseignements sur la santé publique sont très importants pour comprendre le potentiel pour l'exposition humaine et quels en sont les impacts. Selon un rapport publié récemment par Santé publique Ontario et par Action Cancer Ontario, intitulé Environmental Burden of Cancer in Ontario (en anglais seulement) (Le fardeau du cancer attribuable à l'environnement en Ontario) ([https://www.publichealthontario.ca/en/eRepository/Environmental Burden of Cancer in Ontario 2016.pdf](https://www.publichealthontario.ca/en/eRepository/Environmental+Burden+of+Cancer+in+Ontario+2016.pdf)), on estime que de 3 540 à 6 510 nouveaux cas de cancer chaque année en Ontario résultent de l'exposition à 23 cancérogènes environnementaux. Le rapport *Le fardeau du cancer attribuable à l'environnement* indique les substances environnementales liées au cancer qui sont responsables de 10 nouveaux cas de cancer ou plus par année, dont certaines font l'objet de rapports en vertu de la *Loi sur la réduction des toxiques*. Elles comprennent les particules fines (PM_{2,5}), l'arsenic, l'acrylamide, les matières particulaires diesel, l'amiante, le formaldéhyde, les dioxines et le chrome, avec les particules fines (PM_{2,5}) contribuant au troisième nombre le plus élevé de nouveaux cas de cancer par année. Le rapport indique les principales voies d'exposition, y compris en respirant, en mangeant et en buvant, et les sources provenant de la pollution de l'air extérieur et intérieur, des aliments, de l'eau potable et de la poussière intérieure.

Le graphique ci-dessous illustre les rejets dans l'environnement de toutes les substances visées par le Programme sur les substances toxiques comparativement à ceux de substances liées au cancer, et à ceux de substances liées au cancer responsables de 10 nouveaux cas de cancer ou plus par année.

Du nombre total de substances toxiques rejetées dans l'environnement, 14 % de ces rejets concernent des substances liées au cancer. Les substances liées au cancer, qui sont responsables de 10 nouveaux cas de cancer ou plus par année, telles que déterminées par le rapport *Le fardeau du cancer attribuable à l'environnement en Ontario*, représentent 2 % de l'ensemble des rejets et des éliminations de la province par des installations qui produisent des rapports en vertu de la *Loi sur la réduction des toxiques*. Dans bien des cas, l'exposition à ces substances ne provient pas d'installations industrielles, mais d'une exposition par nos aliments et dans nos résidences.

Substances réglementées en vertu de la *Loi sur la réduction des toxiques* rejetées dans l'environnement et substances liées au cancer réglementées en vertu de la *Loi sur la réduction des toxiques* rejetées dans l'environnement en 2015



La planification de la réduction des substances toxiques peut constituer un outil à la disposition des installations afin de réduire l'utilisation, la création et le rejet dans l'environnement de substances liées au cancer. En effet, lorsqu'elles élaborent leurs plans de réduction des substances toxiques, les installations ontariennes ciblent les substances liées au cancer. Le tableau ci-dessous indique le nombre d'installations en Ontario qui ont envisagé de mettre en œuvre une option visant la réduction d'une ou de plusieurs substances liées au cancer.

Nombre d'installations qui ont envisagé de mettre en œuvre une option de réduction d'une substance liée au cancer* entre 2011 et 2014

	Nombre d'installations qui ont envisagé de mettre en œuvre une option	Nombre d'installations qui ont présenté un sommaire de plan de réduction	Pourcentage des installations qui ont envisagé de mettre en œuvre une option
2-mercaptobenzothiazole	1	1	100,0 %
Oxyde d'éthylène	1	1	100,0 %
p,p'-méthylènebis(2-chloroaniline)	1	2	50,0 %
Dibenzo(a,h)anthracène	3	8	37,5 %
Chrome hexavalent (et ses composés)	32	86	37,2 %
Dichlorométhane	4	11	36,4 %
Trichloroéthylène	1	3	33,3 %
Acide sulfurique	48	152	31,6 %
Plomb (et ses composés)	53	180	29,4 %
Dibenzo(a,j)acridine	2	7	28,6 %
Tétrachloroéthylène	2	7	28,6 %
Benzo(a)pyrène	3	12	25,0 %
Cadmium (et ses composés)	18	79	22,8 %
Formaldéhyde	11	50	22,0 %
Nickel (et ses composés)	32	151	21,2 %
Benzène	6	30	20,0 %
Arsenic (et ses composés)	9	48	18,8 %
Matière particulaire totale	23	131	17,6 %
2,3,4,7,8-pentachlorodibenzofurane	6	39	15,4 %
2,3,7,8-tétrachlorodibenzo-p- dioxine	6	39	15,4 %
PM _{2,5}	61	431	14,2 %
PM ₁₀	60	436	13,8 %
Amiante (forme friable seulement)	1	10	10,0 %

*La liste des substances liées au cancer est fondée sur la liste des substances qui doivent être déclarées en vertu de la *Loi sur la réduction des toxiques* et sont classées comme des substances cancérigènes connues ou probables par le Centre international de recherche sur le cancer.

Les données déclarées sur les substances liées au cancer peuvent contribuer à informer le gouvernement de l'Ontario et d'autres organismes relativement aux politiques et programmes qui mettent l'accent sur le rejet de ces substances dans l'environnement, y compris en matière de collaboration avec les installations afin de mettre en œuvre des options de réduction des substances toxiques axées sur les substances liées au cancer.

Matière particulaire

La matière particulaire présente de l'intérêt en Ontario pour plusieurs raisons : il s'agit de l'une des cinq principales substances créées et rejetées (au poids), de l'une des substances les plus fréquemment déclarées par les installations en vertu de la *Loi sur la réduction des toxiques*, et elle est liée au cancer.

Qu'est-ce que la matière particulaire?

Le nom « matière particulaire » est une expression générique utilisée pour désigner un mélange de particules solides et de gouttelettes de liquide en suspension dans l'air. La matière particulaire comprend les aérosols, la fumée, les vapeurs, la poussière, la cendre et le pollen. La taille, la composition et l'origine de la matière particulaire peuvent varier en fonction de plusieurs facteurs comme l'emplacement, les types de sources d'émissions et de contaminants, la saison et les conditions atmosphériques.

On caractérise la matière particulaire selon sa taille, principalement parce que les effets potentiels associés aux particules sont fondés sur leur diamètre. La classification $PM_{2,5}$ désigne la matière particulaire de moins de 2,5 micromètres (μm) de diamètre. Cette catégorie est aussi désignée « particules respirables », parce que cette matière particulaire peut pénétrer plus profondément dans le système respiratoire que celle contenant des particules plus volumineuses, et on considère qu'elle constitue un facteur de risque pour la santé plus important que les plus grosses particules. La matière particulaire peut être émise directement (particules primaires) ou peut être formée dans l'atmosphère à la suite de réactions chimiques dans lesquelles interviennent des précurseurs gazeux (particules secondaires). Le présent rapport se concentre exclusivement sur les particules primaires. La matière particulaire totale est composée de toutes les particules d'un diamètre inférieur à 100 μm . La matière particulaire dont le diamètre est inférieur à 10 μm est désignée « PM_{10} ».

Le Centre international de recherche sur le cancer catégorise la matière particulaire présente dans l'air ambiant comme un cancérigène du groupe 1. Le rapport « Environmental Burden of Cancer » (fardeau du cancer attribuable à l'environnement en Ontario, en anglais seulement), publié par Santé publique Ontario et Action Cancer Ontario, identifie la matière particulaire $PM_{2,5}$ comme l'un des trois principaux facteurs environnementaux liés à l'apparition de nouveaux cas de cancer en Ontario.

Quelles sont les sources de matière particulaire?

La matière particulaire présente dans l'air ambiant est émise directement par différentes sources ponctuelles et étendues.

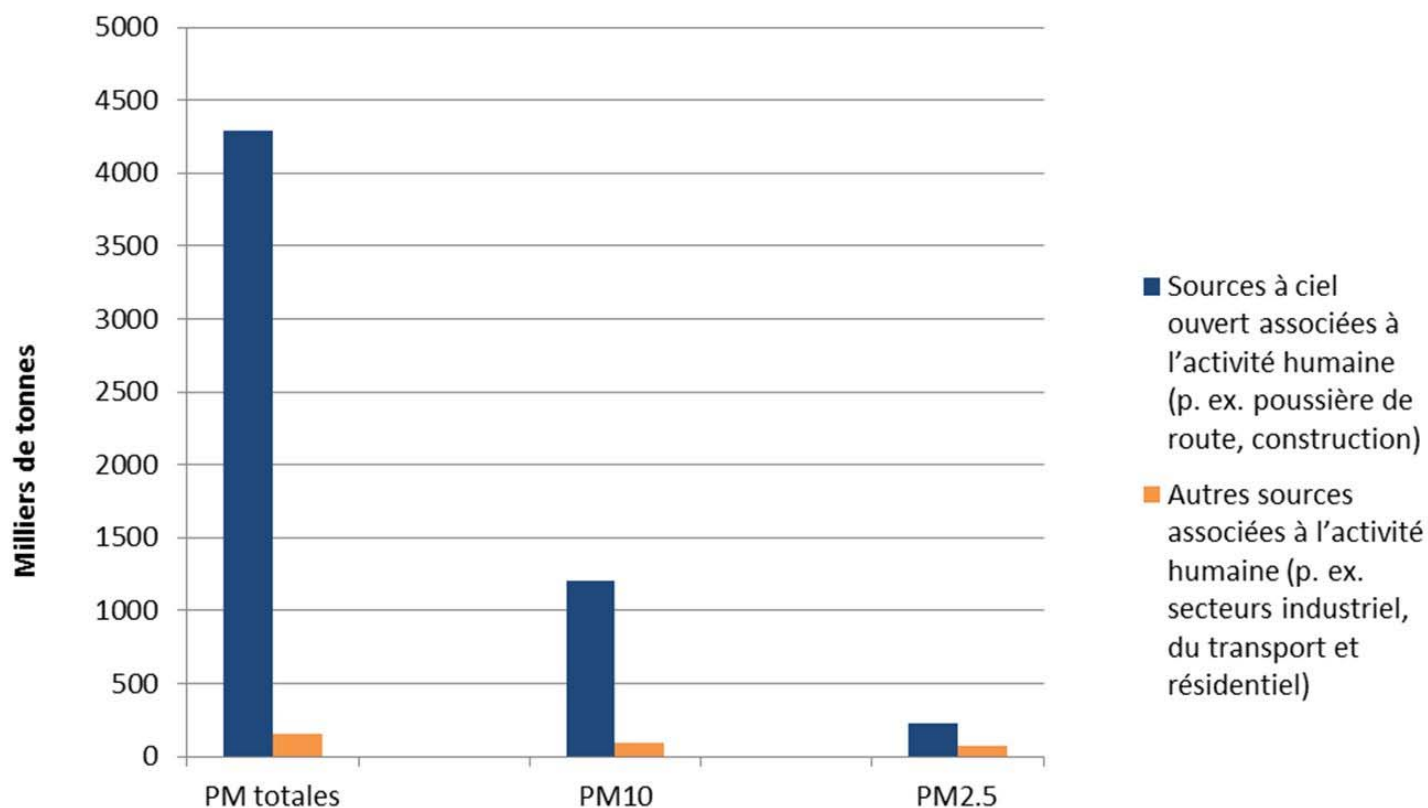
L'INRP définit les sources ponctuelles comme les sources stationnaires qui produisent habituellement des émissions par des cheminées industrielles ou d'autres sources d'émissions, et dont les émissions peuvent être mesurées.

L'INRP définit les sources étendues comme des ensembles de petites sources qui sont répertoriées en tant que groupe et qui sont trop nombreuses pour être examinées sous la forme de sources ponctuelles. Les sources étendues comprennent les sources de combustion de matières combustibles résidentielles, institutionnelles et commerciales, les sources mobiles comme les véhicules automobiles et les sources à ciel ouvert.

L'INRP définit les sources à ciel ouvert comme des sources dont les émissions ne peuvent pas être mesurées directement et qui sont associées à des activités qui soulèvent de la poussière ou perturbent le sol, y compris les déplacements sur les routes, les travaux de construction et les activités agricoles. Les sources à ciel ouvert émettent de la matière particulaire sur de vastes secteurs géographiques et sont dispersées sur un territoire trop étendu pour en permettre le contrôle à l'aide d'équipement classique.

Comme le montre le graphique ci-dessous, les sources à ciel ouvert sont responsables de la plus grande partie des émissions de matière particulaire en Ontario. En 2014, les sources à ciel ouvert ont produit 96,5 % des émissions totales de matière particulaire, 93 % des émissions de particules PM_{10} et 75 % des émissions de particules $PM_{2,5}$.

Sources d'émission de particules $PM_{2,5}$, PM_{10} et de matière particulaire totale en Ontario en 2014



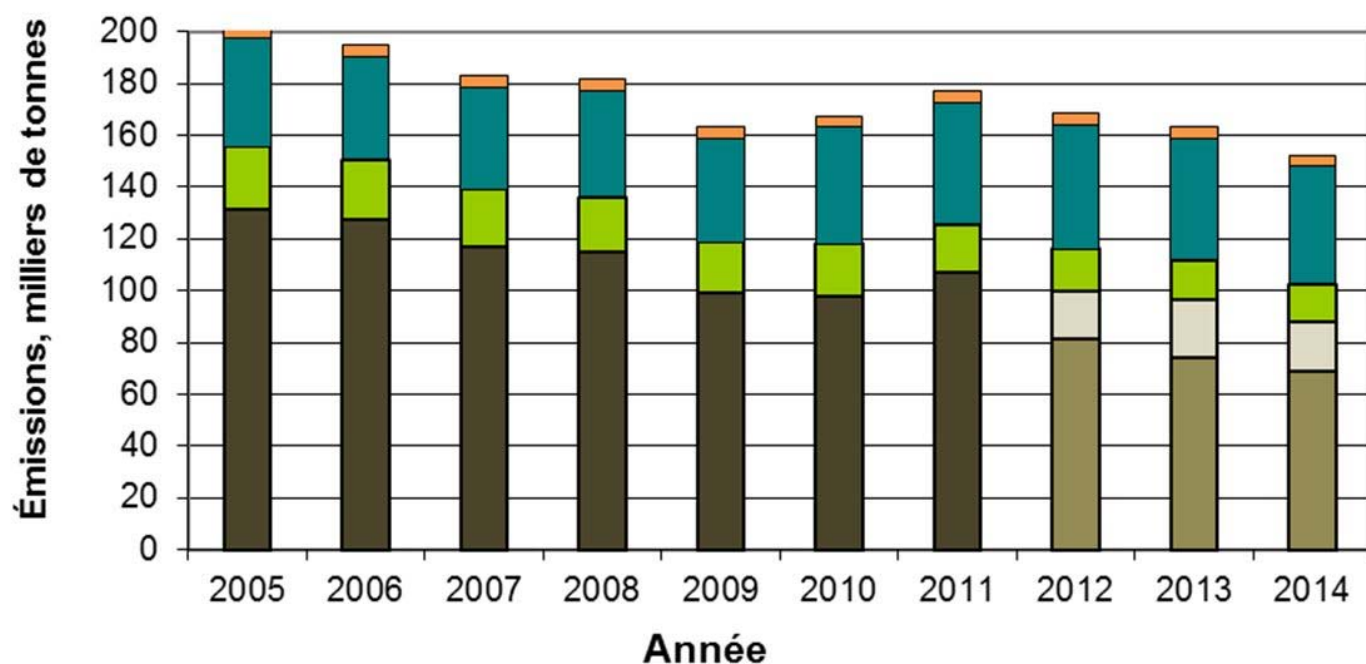
Source : Environnement et Changement climatique Canada – Inventaire des émissions de polluants atmosphériques

Outre les sources à ciel ouvert, les autres sources de matière particulaire comprennent les sources ponctuelles (p. ex. installations industrielles), les sources étendues (secteurs résidentiel et du transport, sources mobiles) et les sources diverses (p. ex. cuisson des aliments, cigarette). Les graphiques ci-dessous présentent les émissions de matière particulaire totale, de particules PM_{10} et de particules $PM_{2,5}$ en Ontario ainsi que la contribution relative en émissions de chacun de ces types de sources, à l'exclusion des sources à ciel ouvert. Par exemple, en 2014, les émissions de particules $PM_{2,5}$ en Ontario provenant de la combustion résidentielle de combustibles (p. ex. combustion de bois dans les foyers et les poêles à bois) ont produit 57 % des émissions, tandis que la combustion industrielle de combustibles n'a été responsable que de 21 % des émissions et que le secteur du transport a produit 16 % des émissions.

La première année pour laquelle les installations réglementées ont dû produire des déclarations de substances toxiques en vertu de la *Loi sur la réduction des toxiques* est 2012. Les graphiques montrent la contribution des installations tenues de produire des rapports en vertu de la *Loi sur la réduction des toxiques* aux émissions totales de matière particulaire en

Ontario de 2012 à 2014, à l'exclusion des sources à ciel ouvert. Même si la matière particulaire représente l'une des substances les plus déclarées par les installations conformément à la *Loi sur la réduction des toxiques*, les graphiques montrent qu'en 2014, la matière particulaire totale rejetée par les installations a correspondu à 22 % de l'ensemble des émissions de sources industrielles. Ceci équivaut à 0,3 % des émissions totales en Ontario, y compris les sources à ciel ouvert. Les installations qui ont déclaré des particules PM_{10} en vertu de la *Loi sur la réduction des toxiques* ont produit 42 % des émissions totales provenant de sources industrielles. Ceci équivaut à 1 % des émissions totales en Ontario, y compris les sources à ciel ouvert. Enfin, les installations qui ont déclaré des particules $PM_{2,5}$ en vertu de la *Loi sur la réduction des toxiques* (LRT) ont produit 48 % des émissions totales provenant de sources industrielles, ce qui équivaut, en tenant compte des sources à ciel ouvert, à 2,6 % des émissions totales en Ontario.

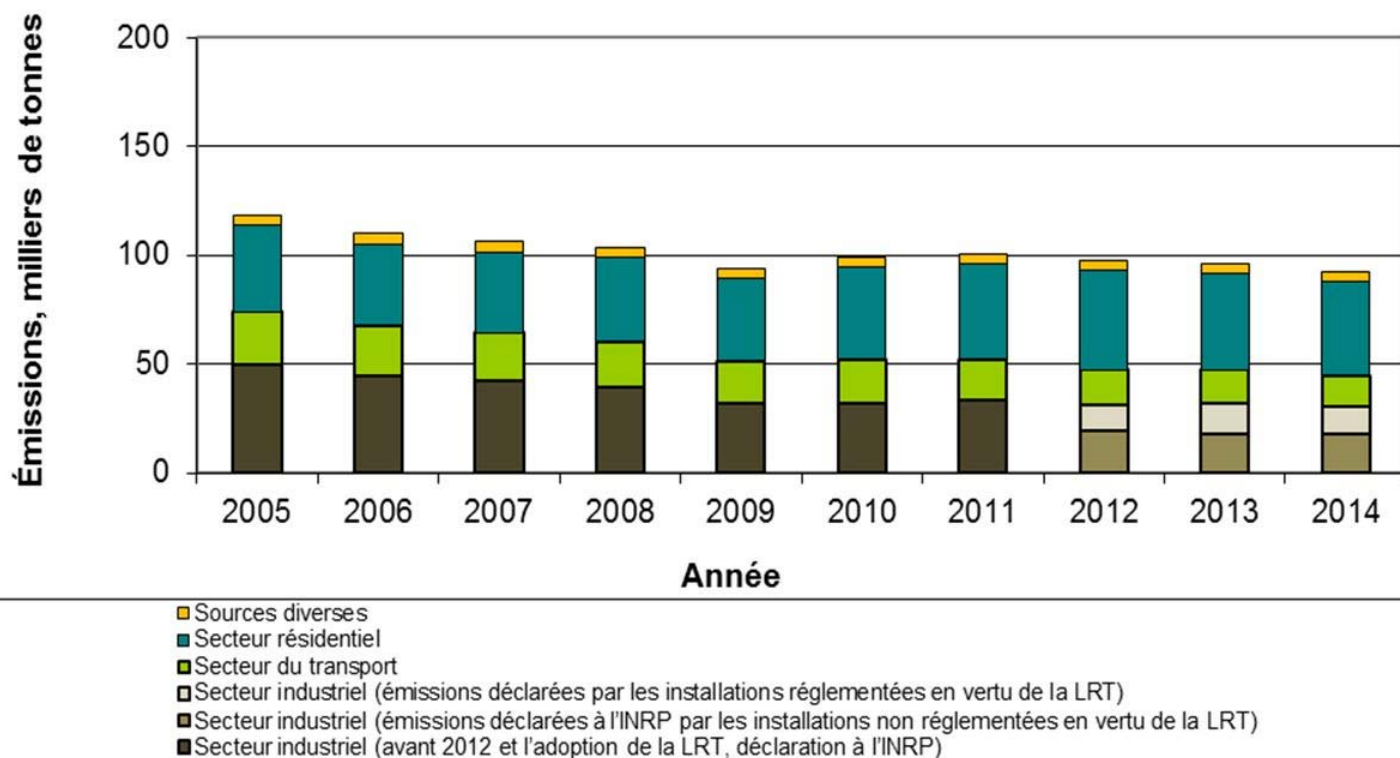
Émissions de matière particulaire totale en Ontario (2005 à 2014)



- Sources diverses
- Secteur résidentiel
- Secteur du transport
- Secteur industriel (émissions déclarées par les installations réglementées en vertu de la LRT)
- Secteur industriel (émissions déclarées à l'INRP par les installations non réglementées en vertu de la LRT)
- Secteur industriel (avant 2012 et l'adoption de la LRT, déclaration à l'INRP)

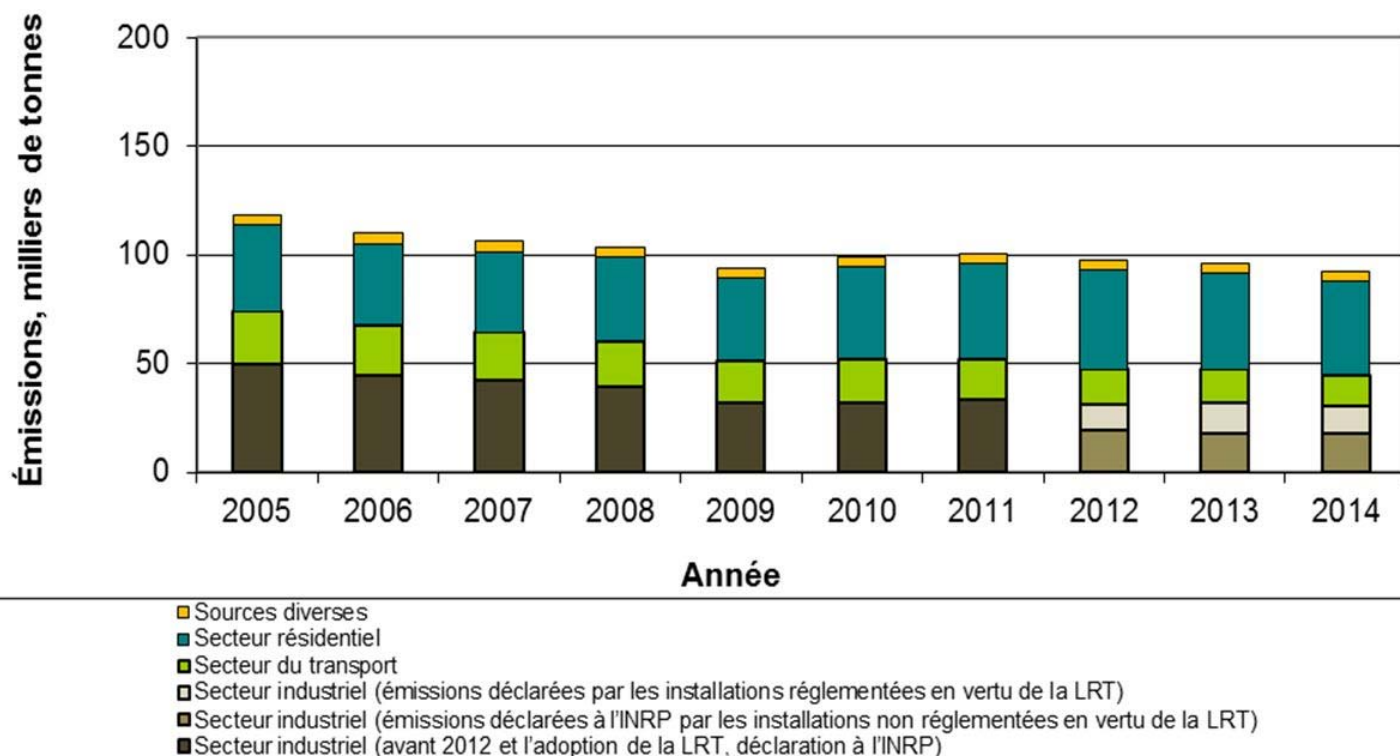
Exclut les émissions de sources à ciel ouvert et naturelles.

Émissions de particules PM_{10} en Ontario (2005 à 2014)



* Exclut les émissions de sources à ciel ouvert et naturelles.

Émissions de particules PM_{2,5} en Ontario (2005 à 2014)



* Exclut les émissions de sources à ciel ouvert et naturelles.

Ces graphiques montrent aussi que les tendances générales pour les émissions de matière particulaire en Ontario, à l'exclusion des sources à ciel ouvert, sont à la baisse depuis 2005 : les émissions de matière particulaire totale ont diminué de 25 %, celles de particules PM₁₀ de 22 % et celles de particules PM_{2,5} de 19 %.

Ces réductions globales sont partiellement attribuables à de nombreuses initiatives environnementales en Ontario, y compris : élimination graduelle des centrales thermiques au charbon et remplacement de ces dernières par des sources d'énergie propres qui n'émettent pas de matière particulaire, réduction des émissions causant le smog produites par les automobiles et les camions dans le cadre du programme Air pur et adoption de normes relatives à la qualité de l'air en vertu de la réglementation en matière de qualité de l'air à l'échelle locale de l'Ontario (*Règlement de l'Ontario 419/05*).

De nouvelles initiatives environnementales continueront de soutenir la réduction des émissions de matière particulaire. Par exemple, dans le cadre du Système de gestion de la qualité de l'air pancanadien, l'Ontario élabore actuellement un cadre de gestion des zones atmosphériques afin de contribuer à l'application des normes canadiennes de qualité de l'air ambiant pour les particules PM_{2,5} et améliorer continuellement la qualité de l'air partout en Ontario. De plus, dans le cadre de son Plan d'action contre le changement climatique, l'Ontario met actuellement sur pied un nouveau programme d'échange et de remplacement de poêles à bois ciblant les régions nordiques et rurales ainsi que les communautés autochtones. On prévoit que ce programme réduira les émissions de contaminants associées à la combustion du bois, qui comprennent la matière particulaire.

Selon la Cote air-santé de l'Ontario, les particules PM_{2,5} en suspension dans l'air (ainsi que plusieurs autres polluants) constituent un indicateur de la qualité globale de l'air ambiant. La Cote air-santé (<http://www.airqualityontario.com/aqhi/>) est un outil de protection de la santé conçu pour vous aider à prendre des décisions visant à protéger votre santé en limitant votre exposition à court terme à la pollution atmosphérique et en modifiant votre niveau d'activité lorsque les taux de pollution atmosphérique sont élevés.

Autres initiatives liées au Programme de réduction des substances toxiques

Diverses initiatives apportent un soutien continu au Programme de réduction des substances toxiques et le développement d'une économie verte. Les planificateurs de la réduction des substances toxiques continuent de jouer un rôle important dans l'examen des plans de réduction des substances toxiques et la formulation de conseils aux installations afin de renforcer leurs plans de réduction. Plus globalement, les initiatives réalisées dans le cadre du Programme ont aidé l'Ontario à atteindre son objectif visant à favoriser l'émergence d'une économie axée sur un avenir plus propre et plus durable.

Conformité

L'Ontario applique une approche progressive de conformité afin de s'assurer que les installations respectent les exigences de déclaration, de planification et d'affichage public définies par la *Loi sur la réduction des toxiques* et la réglementation. Les taux de conformité montrent que 98 % des installations se conformaient aux exigences ou ont commencé à se conformer aux exigences en vertu de la loi au cours de l'année de déclaration 2013. Les données pour l'année de déclaration 2014 ont été fournies en date du 1^{er} juin 2015 et ont fait l'objet de contrôles de la qualité pour en vérifier l'exactitude. Des activités de vérification de la conformité sont en cours pour l'année de déclaration 2014.

Planificateurs autorisés de la réduction des substances toxiques

La *Loi sur la réduction des toxiques* exige que les plans de réduction des substances toxiques soient vérifiés par des planificateurs autorisés de la réduction des substances toxiques. En date du 1^{er} avril 2016, on comptait 295 planificateurs autorisés en Ontario (<https://www.ontario.ca/data/licensed-toxics-planners>).

Veillez consulter la page [Permis de planificateur de la réduction des substances toxiques](https://www.ontario.ca/page/toxic-substance-reduction-planner-licence) (<https://www.ontario.ca/page/toxic-substance-reduction-planner-licence>) pour tous les renseignements.

Développer l'économie verte

Le domaine de la chimie et de l'ingénierie vertes offre à l'industrie des solutions de rechange durables pour les produits et les procédés lui permettant de répondre à la demande grandissante du marché. En retour, cela permet de développer des améliorations en matière de durabilité et de santé humaine en plus de stimuler l'économie de l'Ontario.

En 2010, l'Ontario a attribué un financement sur cinq ans à deux titulaires de chaires de recherche, le Dr Suresh Narine, de l'Université Trent, et le Dr Michael Cunningham, de l'Université Queens, afin de contribuer à la conception de produits et procédés chimiques sécuritaires, à faible consommation d'énergie et respectueux de l'environnement. Ces titulaires de chaires ont effectué d'importantes avancées dans leurs secteurs de recherche spécifiques. Nous vous invitons à lire le [rapport définitif du Dr Suresh Narine](http://www.trentu.ca/biomaterials/overview.php) (<http://www.trentu.ca/biomaterials/overview.php>) et le [rapport définitif du Dr Michael Cunningham](http://cunninghamlab.ca/images/Ontario_Research_Chair_-_Final_Report.pdf) (http://cunninghamlab.ca/images/Ontario_Research_Chair_-_Final_Report.pdf). L'organisme GreenCentre Canada, mis sur pied en 2009, est à l'avant-plan du développement et de la mise en œuvre de technologies chimiques qui réduisent la quantité de substances toxiques utilisées, créées et rejetées dans l'environnement. GreenCentre Canada aide les entreprises canadiennes à mettre au point des procédés plus écologiques et à lancer des produits plus verts sur les marchés mondiaux. [Visitez la page de GreenCentre Canada](http://www.greencentrecanada.com/) (<http://www.greencentrecanada.com/>) pour en savoir plus sur les programmes de l'organisme.

Information et sensibilisation sur les substances

L'Ontario continue de collaborer avec ses partenaires pour fournir à la population de la province une information plus complète sur les substances toxiques. En vertu de l'annexe de l'Accord Canada-Ontario sur les polluants nocifs, le MEACC a soutenu des projets d'information et de sensibilisation gérés par Pollution Probe et Environmental Defence Canada afin d'accroître le niveau de sensibilisation de la population aux substances toxiques contenues dans les produits de consommation, d'informer le public sur les contaminants produisant des effets directs sur l'environnement et la santé humaine, et de mobiliser la population à ce sujet.

- Pollution Probe a mis sur pied un concours vidéo dans le cadre du programme ÉduTOX, une compétition conçue pour les jeunes (de 14 à 22 ans) visant à créer de courts documents vidéo sur les substances toxiques présentes dans la vie quotidienne. Cliquez [ici](http://sandboxproject.ca/eduTOX#!/entries) (<http://sandboxproject.ca/eduTOX#!/entries>) pour afficher la liste des vidéos soumises dans le cadre de ce concours.
- Environmental Defence Canada a préparé 30 000 [cartes-portefeuille](http://environmentaldefence.ca/report/the-toxic-ten-pocket-guide/) (<http://environmentaldefence.ca/report/the-toxic-ten-pocket-guide/>) et organise des ateliers communautaires et des séances de sensibilisation dans les écoles en mobilisant les enseignants et les clubs d'étudiants.

Faits en bref sur les secteurs

Extraction minière et exploration en carrière – SCIAN 212

Les activités des entreprises de ce sous-secteur touchent l'extraction minière, la mise en valeur de sites miniers et l'extraction de minerais d'enrichissement de matières métalliques et non métalliques, y compris le charbon. Ce sous-secteur exclut les services de soutien nécessaires à l'extraction minière et à l'exploration en carrière des minéraux et des métaux.

Nombre d'installations en 2015 : 20

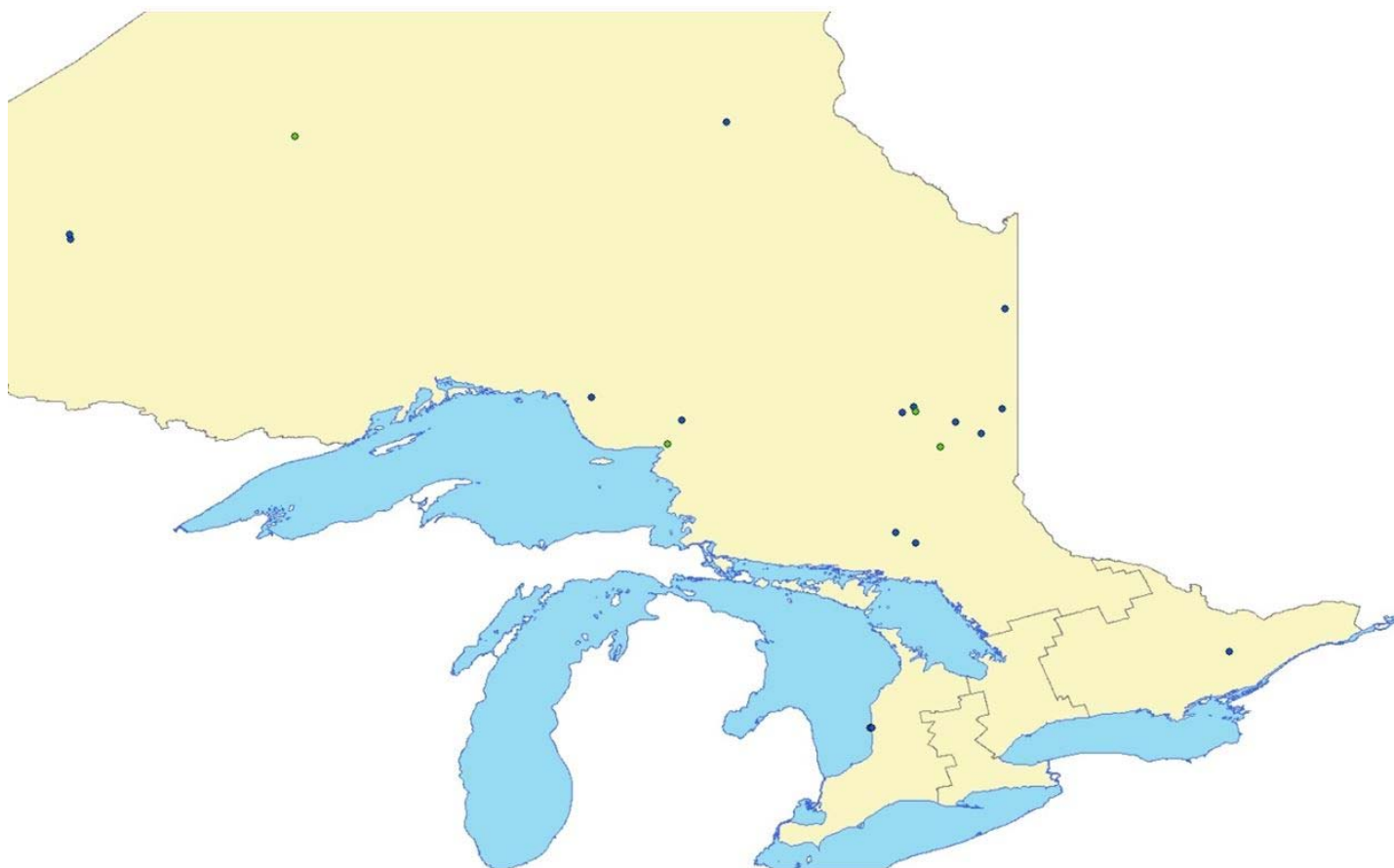
Nombre de substances déclarées en 2015 : 2 à 35

Pourcentage d'installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction : 27,3 %

Tableau : Quantités totales de substances utilisées, créées et rejetées en 2015

	Utilisées	Créées	Rejetées
Quantités totales (tonnes)	488 273	16 072	16 072

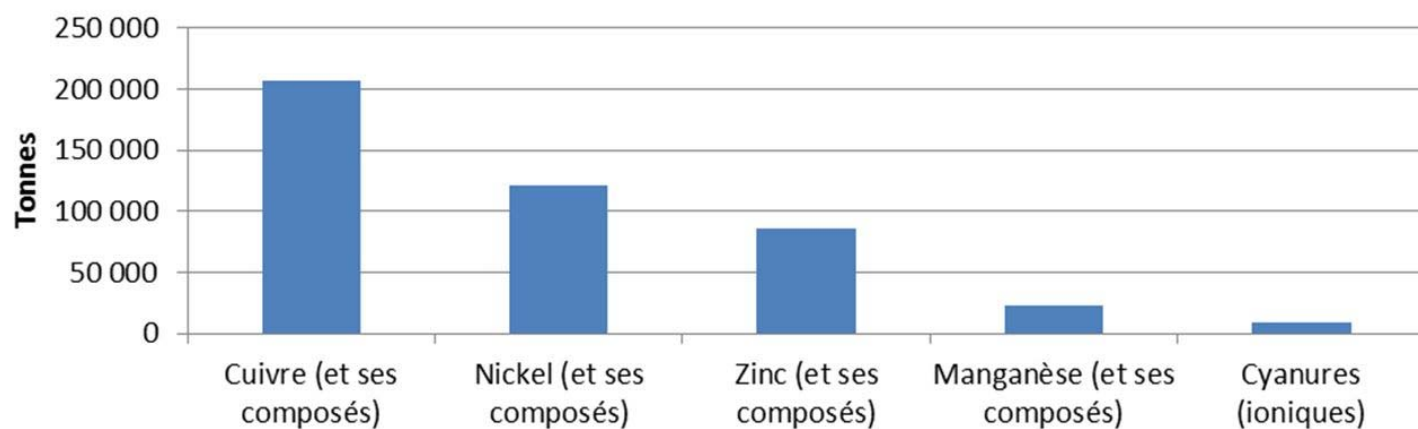
Carte : Emplacement des installations d'extraction minière et d'exploration en carrière qui ont publié des rapports en vertu de la *Loi sur la réduction des toxiques* en 2015



* Les points verts indiquent les installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction d'au moins une substance.

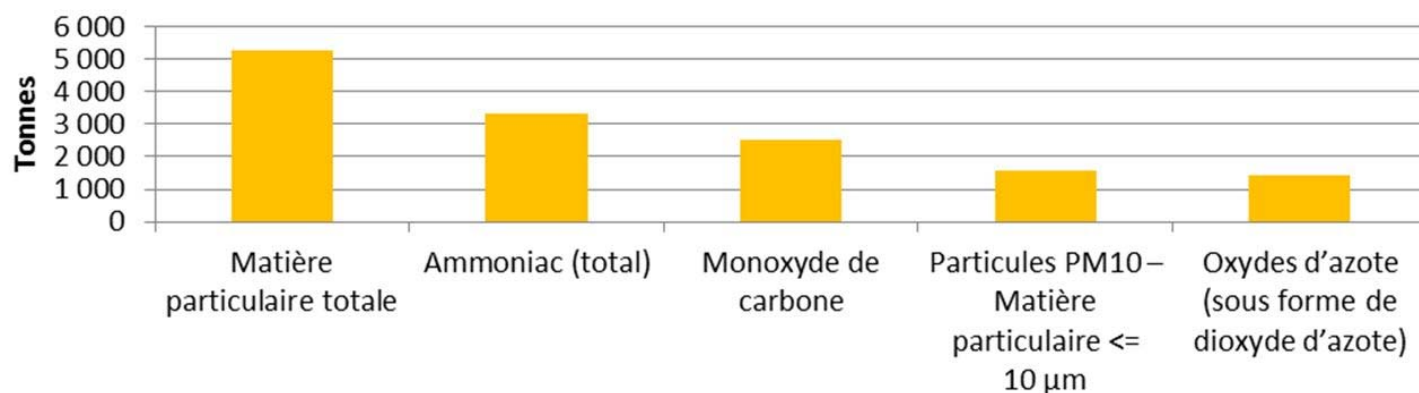
Principales substances utilisées (au poids)

Quantités utilisées en 2015



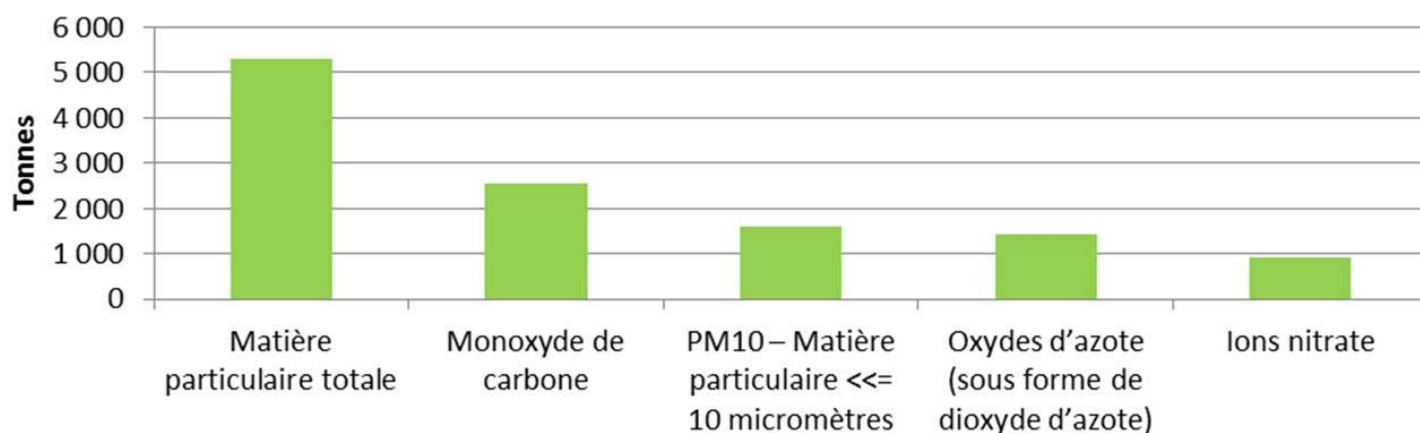
Principales substances créées (au poids)

Quantités créées en 2015



Principales substances rejetées (au poids)

Quantités rejetées (dans l'air, le sol et l'eau) en 2015



Fabrication alimentaire – SCIAN 311

Ce sous-secteur produit principalement des aliments pour la consommation humaine et animale. Il exclut la fabrication des boissons.

Nombre d'installations en 2015 : 102

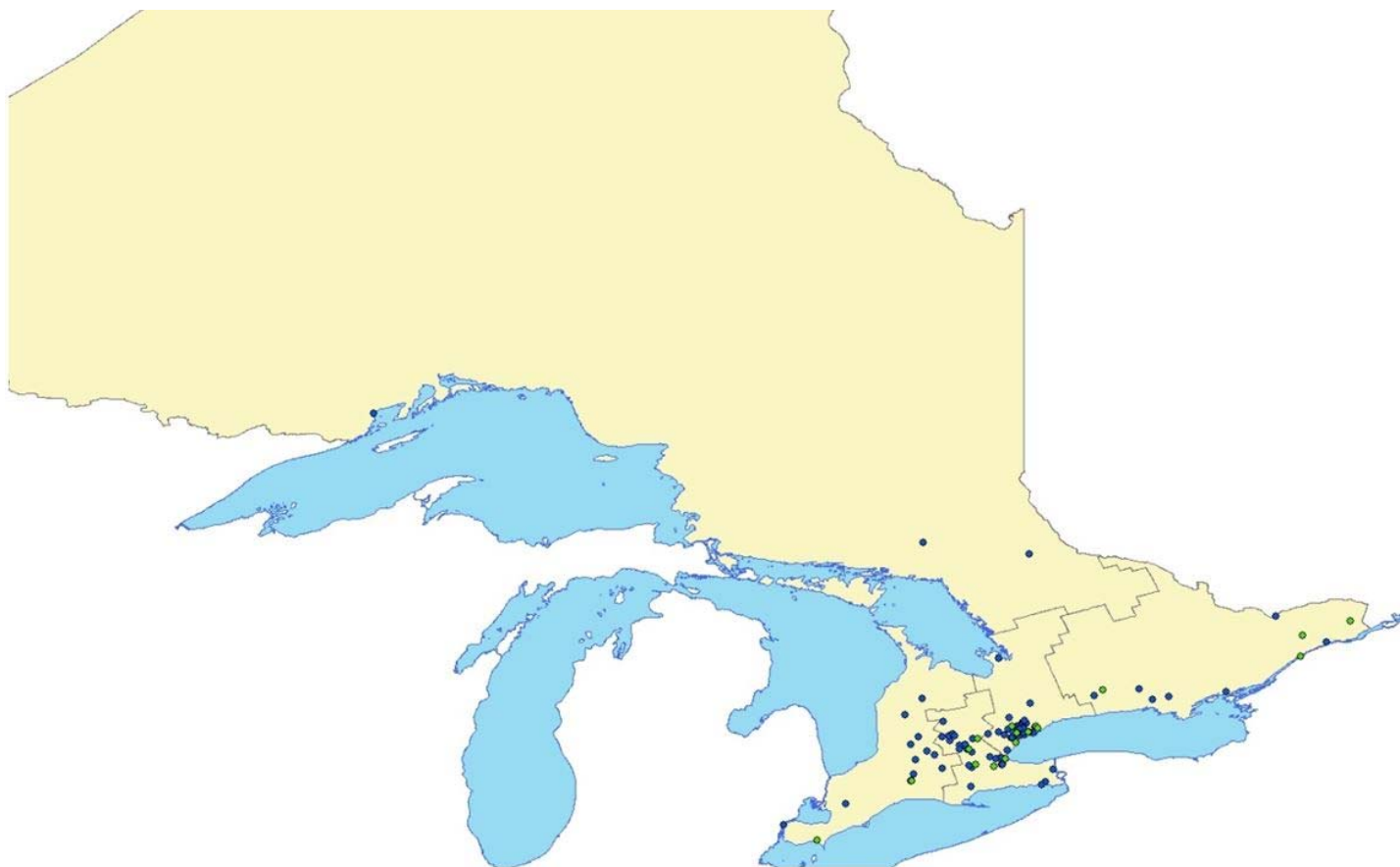
Nombre de substances déclarées en 2015 : 1 à 12

Pourcentage d'installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction : 19,1 %

Tableau : Quantités totales de substances utilisées, créées et rejetées en 2015

	Utilisées	Créées	Rejetées
Quantités totales (tonnes)	81 901	13 659	4 878

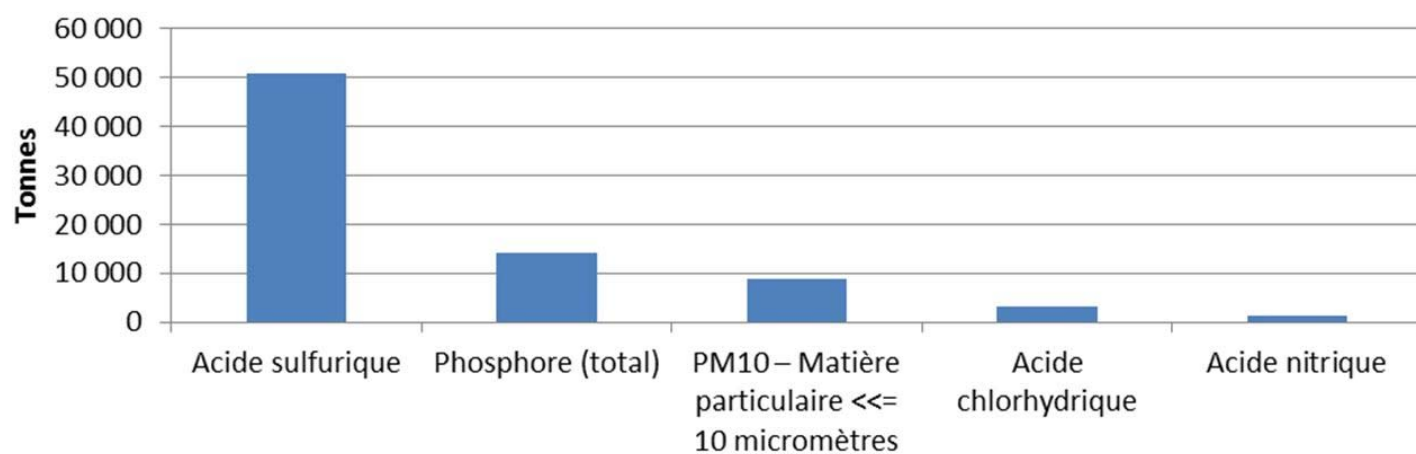
Carte : Emplacement des installations de fabrication alimentaire qui ont publié des rapports en vertu de la Loi sur la réduction des toxiques en 2015



* Les points verts indiquent les installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction d'au moins une substance.

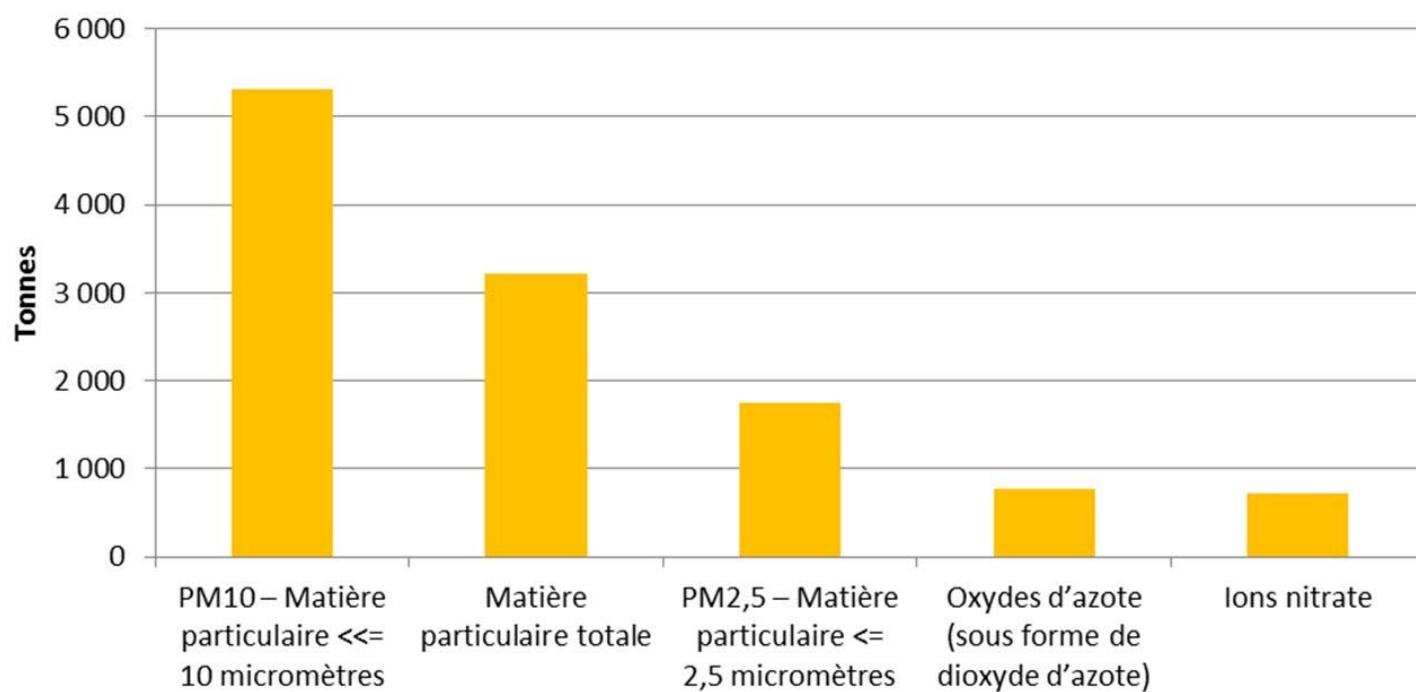
Principales substances utilisées (au poids)

Quantités utilisées en 2015



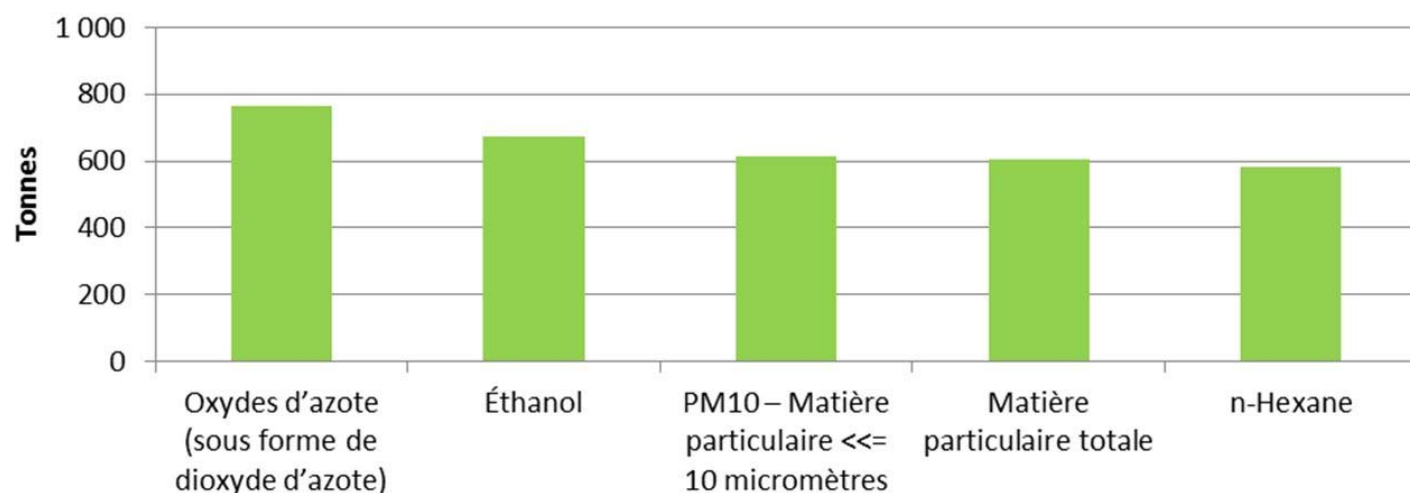
Principales substances créées (au poids)

Quantités créées en 2015



Principales substances rejetées (au poids)

Quantités rejetées (dans l'air, le sol et l'eau) en 2015



Fabrication de boissons et de produits du tabac – SCIAN 312

Les entreprises de ce sous-secteur produisent des boissons (avec ou sans alcool) et des produits du tabac.

Nombre d'installations en 2015 : 6

Nombre de substances déclarées en 2015 : 1 à 7

Pourcentage d'installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction : 33,3 %

Tableau : Quantités totales de substances utilisées, créées et rejetées en 2015

	Utilisées	Créées	Rejetées
Quantités totales (tonnes)	298	27 501	1 185

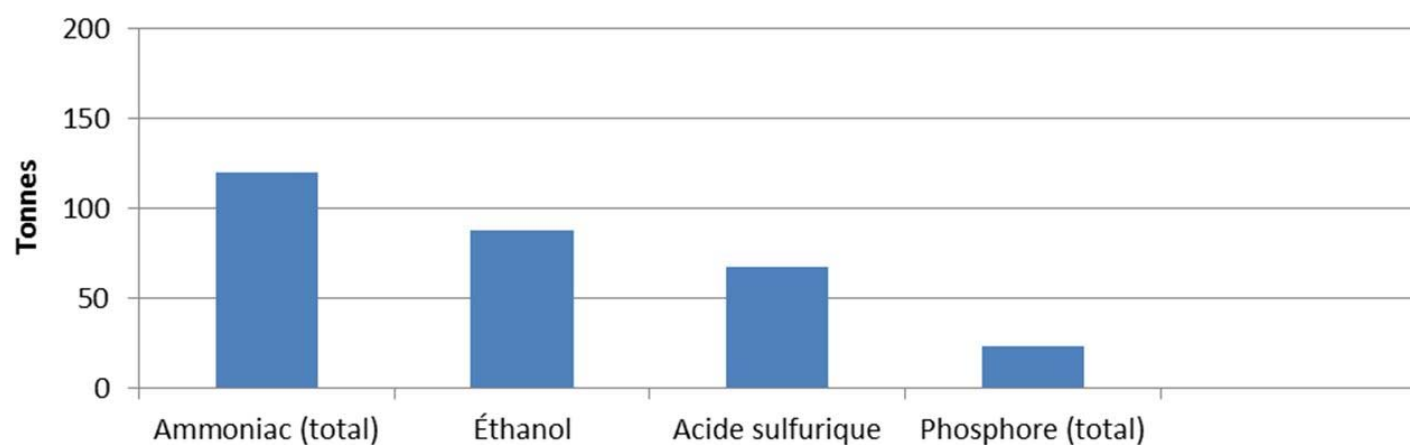
Carte : Emplacement des installations de fabrication de boissons et de produits du tabac qui ont publié des rapports en vertu de la *Loi sur la réduction des toxiques* en 2015

■ Les points verts indiquent les installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction d'au moins une substance.

* Les points verts indiquent les installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction d'au moins une substance.

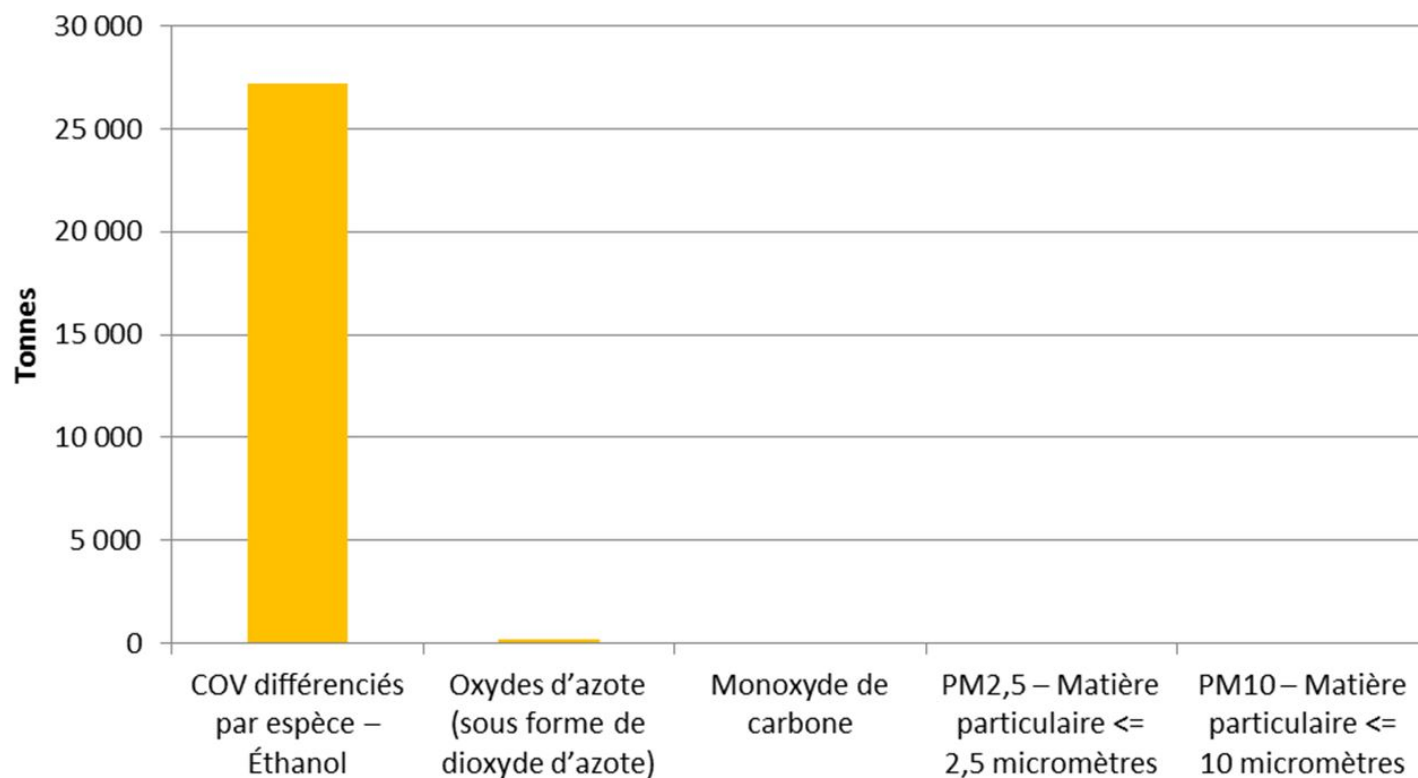
Principales substances utilisées (au poids)

Quantités utilisées en 2015



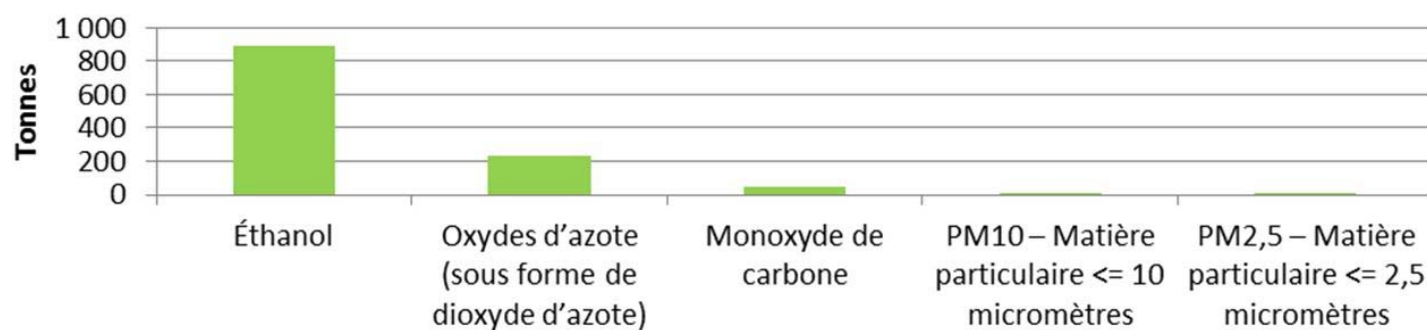
Principales substances créées (au poids)

Quantités créées en 2015



Principales substances rejetées (au poids)

Quantités rejetées (dans l'air, le sol et l'eau) en 2015



Usines de textiles – SCIAN 313

Les activités des entreprises de ce sous-secteur concernent la transformation de fibres naturelles ou synthétiques en produits comme la laine ou le tissu. Les usines de textiles excluent les établissements qui fabriquent des produits textiles ou des vêtements.

Nombre d'installations en 2015 : 6

Nombre de substances déclarées en 2015 : 1 à 12

Pourcentage d'installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction : 83,3 %

Tableau : Quantités totales de substances utilisées, créées et rejetées en 2015

	Utilisées	Créées	Rejetées
Quantités totales (tonnes)	1 328	0,374	392

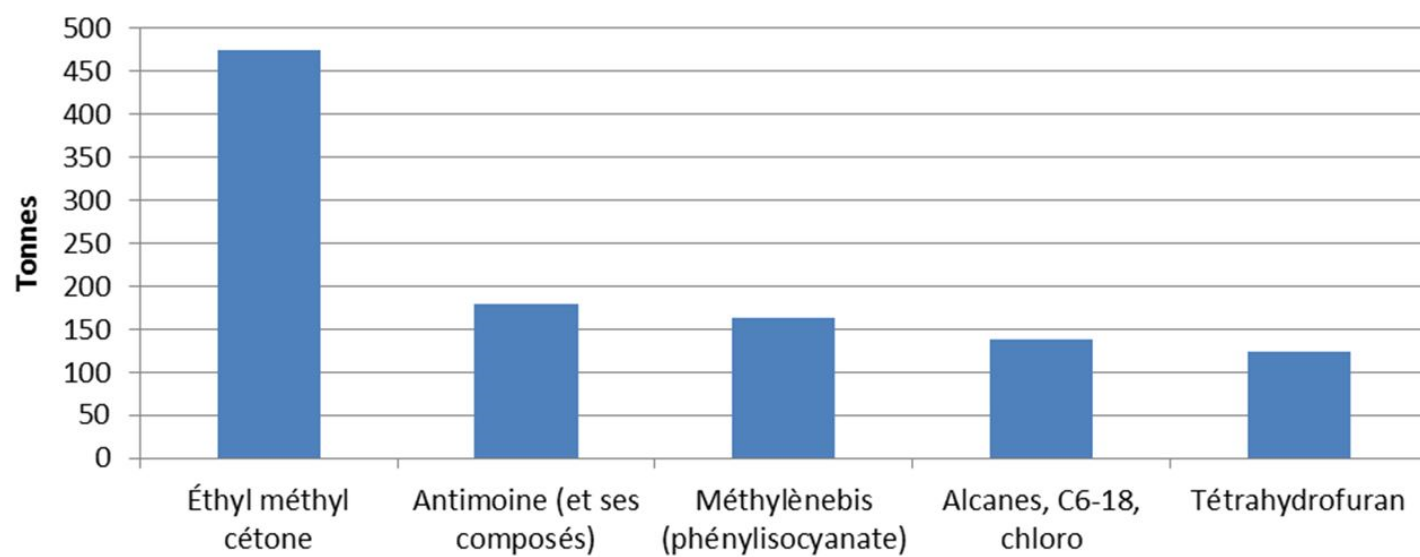
Carte : Emplacement des usines de textiles qui ont publié des rapports en vertu de la *Loi sur la réduction des toxiques* en 2015



* Les points verts indiquent les installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction d'au moins une substance.

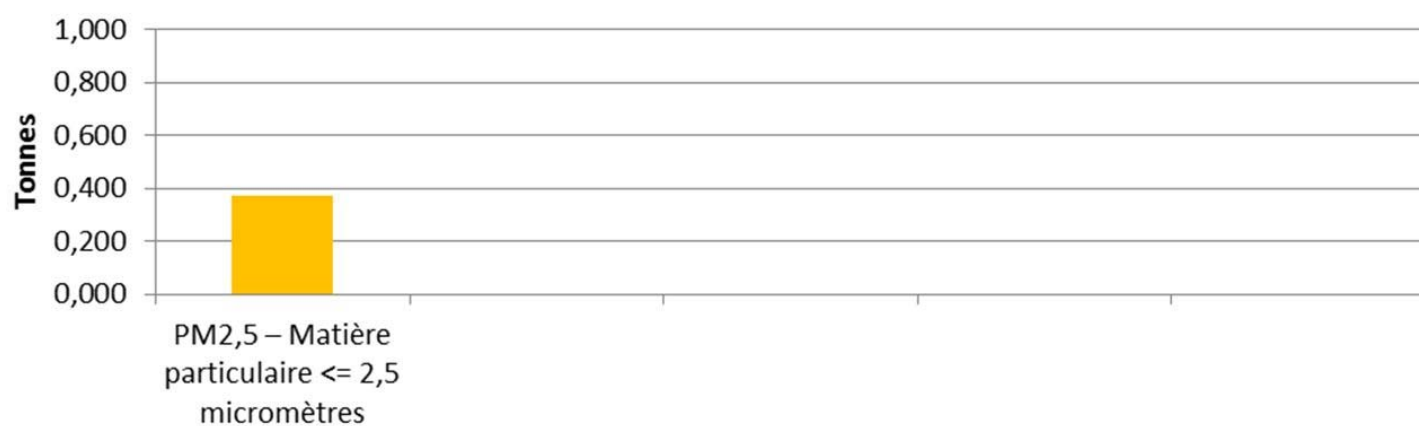
Principales substances utilisées (au poids)

Quantités utilisées en 2015



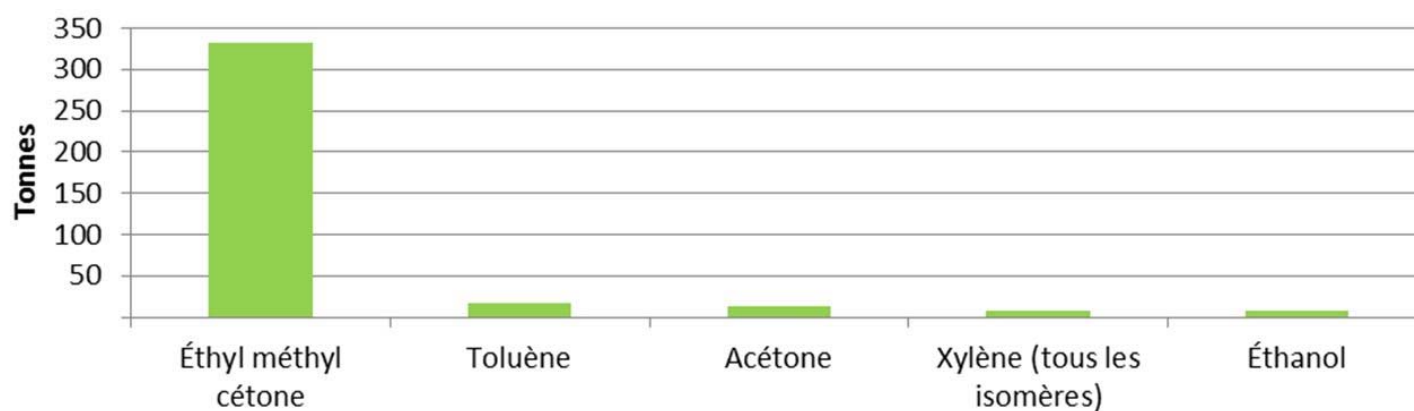
Principales substances créées (au poids)

Quantités créées en 2015



Principales substances rejetées (au poids)

Quantités rejetées (dans l'air, le sol et l'eau) en 2015



Usines de produits textiles – SCIAN 314

Les entreprises de ce sous-secteur fabriquent des produits textiles, à l'exception des vêtements.

Nombre d'installations en 2015 : 1

Nombre de substances déclarées en 2015 : 1

Pourcentage d'installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction : 0

Tableau : Quantités totales de substances utilisées, créées et rejetées en 2015

	Utilisées	Créées	Rejetées
Quantités totales (tonnes)	Moins de 10 à 100	Aucune substance déclarée	Aucune substance déclarée

Carte : Emplacement des usines de produits textiles qui ont publié des rapports en vertu de la *Loi sur la réduction des toxiques* en 2015



* Les points verts indiquent les installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction d'au moins une substance.

Principales substances utilisées (au poids)

L'antimoine (et ses composés) est la seule substance déclarée par ces installations en 2015. La quantité totale utilisée se situait entre 10 et 100 tonnes.

Principales substances créées (au poids)

Les usines de produits textiles n'ont déclaré la création d'aucune substance toxique.

Principales substances rejetées (au poids)

Les usines de produits textiles n'ont déclaré le rejet d'aucune substance toxique.

Fabrication de produits en bois – SCIAN 321

Les activités des entreprises de ce sous-secteur se concentrent sur trois principaux domaines : le sciage de grumes pour fabriquer du bois d'œuvre et des produits semblables, ou le traitement de ces produits afin de les préserver, la fabrication de produits qui rehaussent les caractéristiques naturelles du bois, comme le contreplaqué ou les placages, et la fabrication d'une vaste gamme de produits en bois, comme la menuiserie préfabriquée. Ce sous-secteur exclut la foresterie et l'exploitation forestière, la fabrication de papier ou la fabrication d'armoires, d'affiches et de cercueils en bois.

Nombre d'installations en 2015 : 33

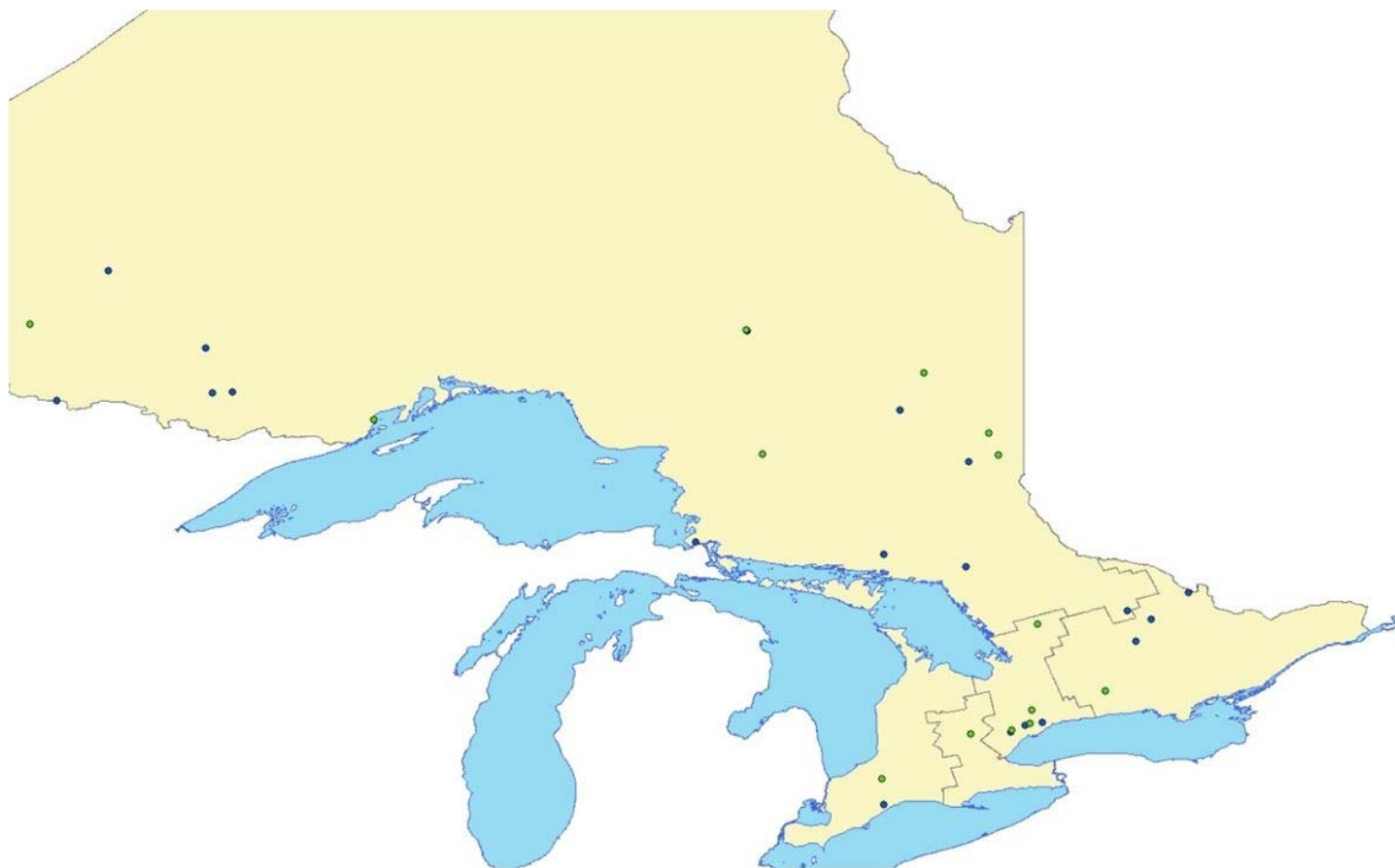
Nombre de substances déclarées en 2015 : 1 à 76

Pourcentage d'installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction : 51,6 %

Tableau : Quantités totales de substances utilisées, créées et rejetées en 2015

	Utilisées	Créées	Rejetées
Quantités totales (tonnes)	24 232	30 455	10 687

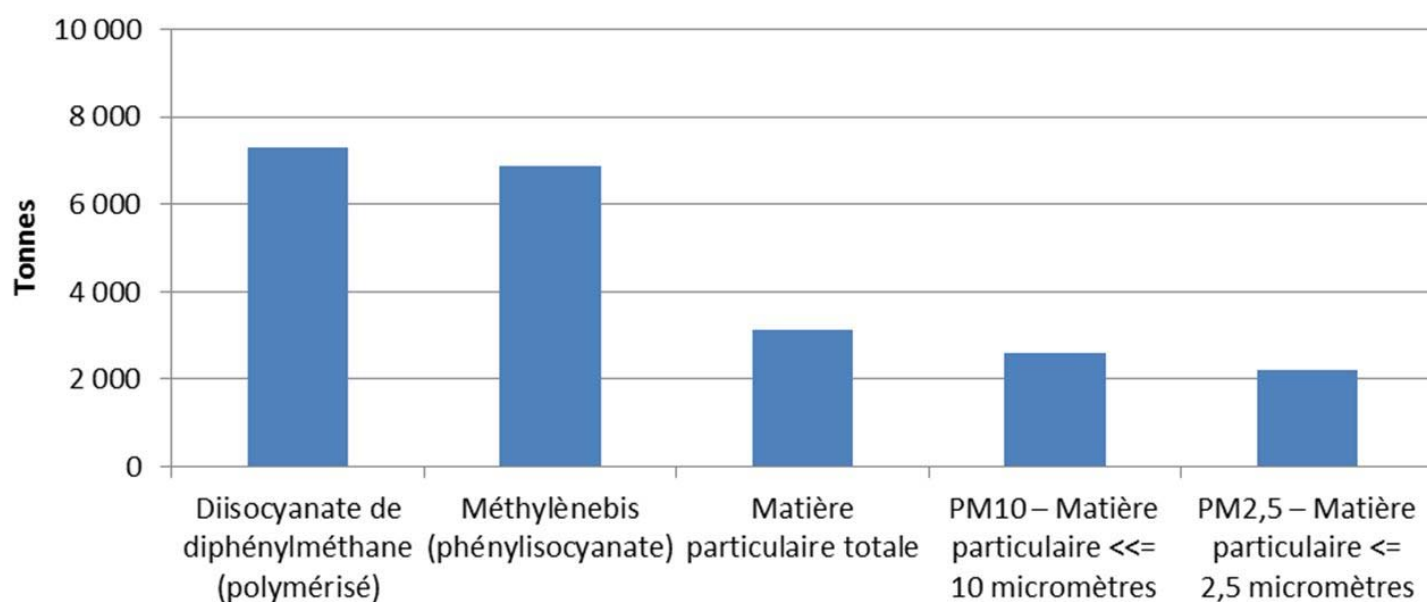
Carte : Emplacement des installations de fabrication de produits en bois qui ont publié des rapports en vertu de la *Loi sur la réduction des toxiques* en 2015



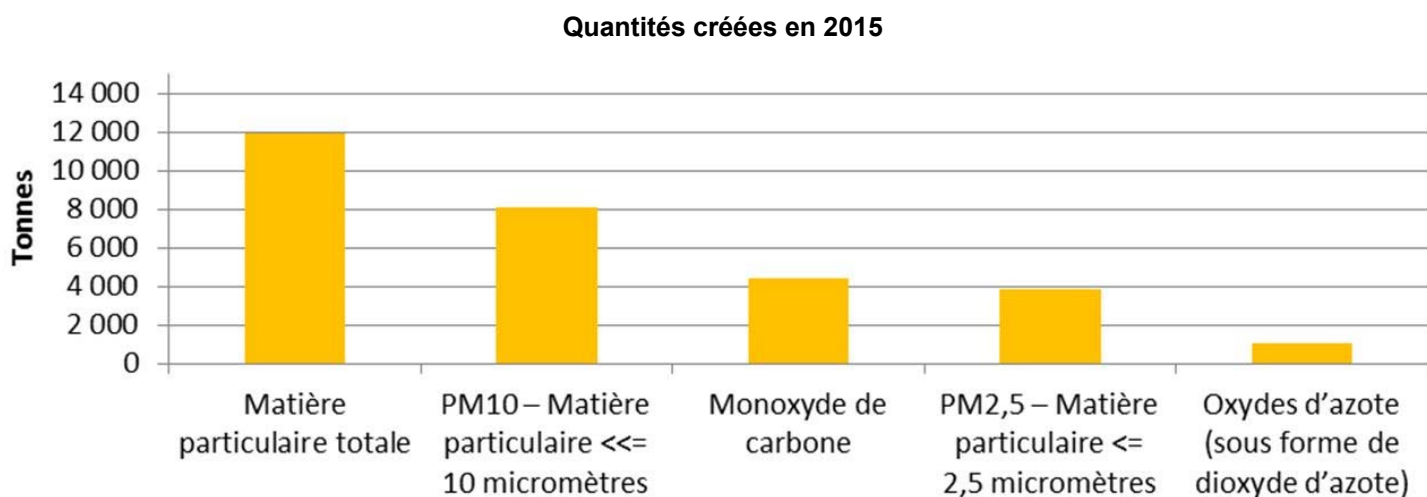
* Les points verts indiquent les installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction d'au moins une substance.

Principales substances utilisées (au poids)

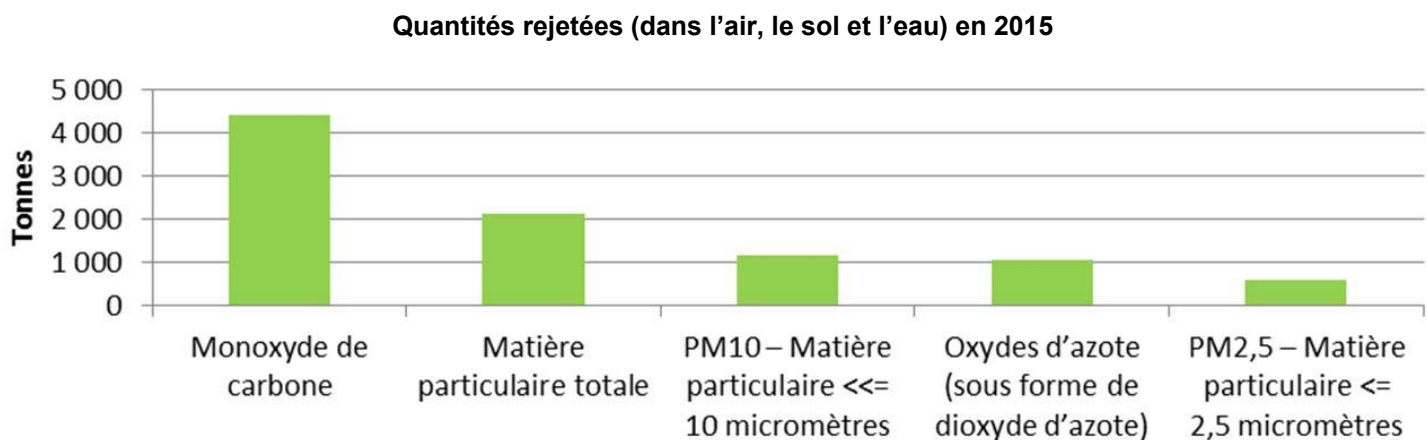
Quantités utilisées en 2015



Principales substances créées (au poids)



Principales substances rejetées (au poids)



Fabrication du papier – SCIAN 322

Les entreprises de ce sous-secteur fabriquent de la pâte, du papier et des produits en papier.

Nombre d'installations en 2015 : 25

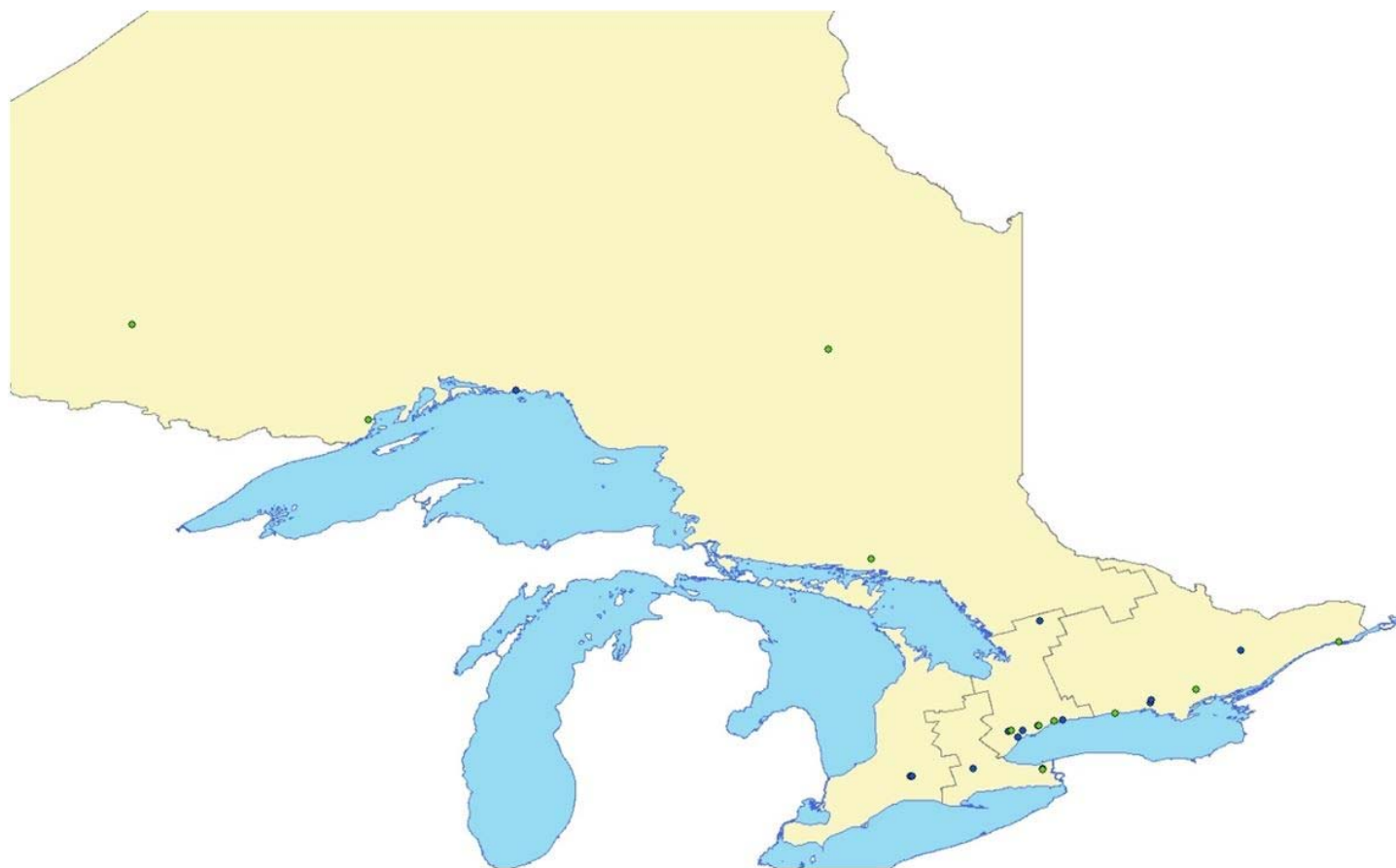
Nombre de substances déclarées en 2015 : 1 à 58

Pourcentage d'installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction : 48,3 %

Tableau : Quantités totales de substances utilisées, créées et rejetées en 2015

	Utilisées	Créées	Rejetées
Quantités totales (tonnes)	64 060	299 993	28 169

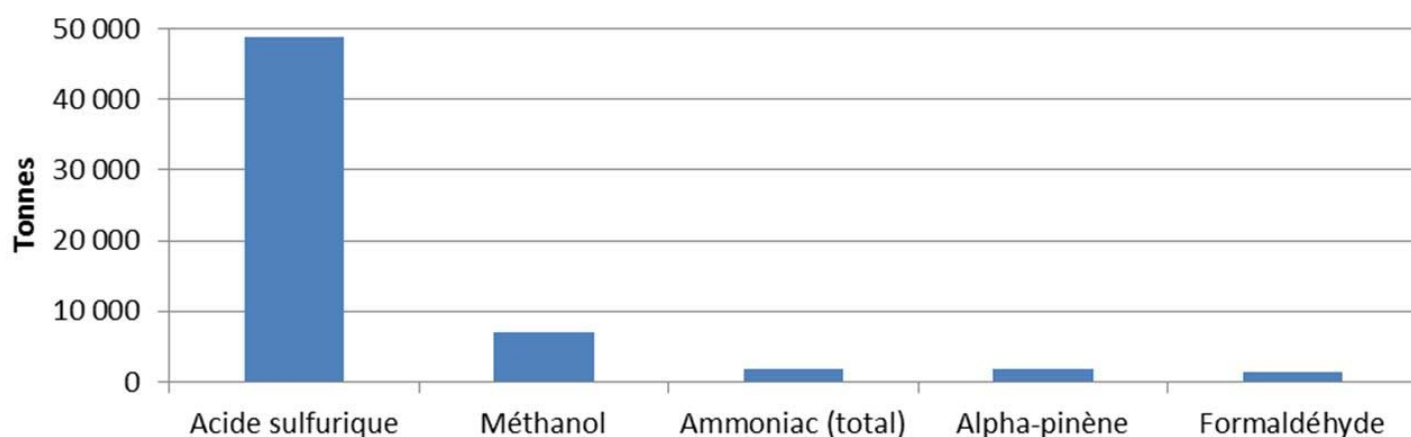
Carte : Emplacement des installations de fabrication du papier qui ont publié des rapports en vertu de la *Loi sur la réduction des toxiques* en 2015



* Les points verts indiquent les installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction d'au moins une substance.

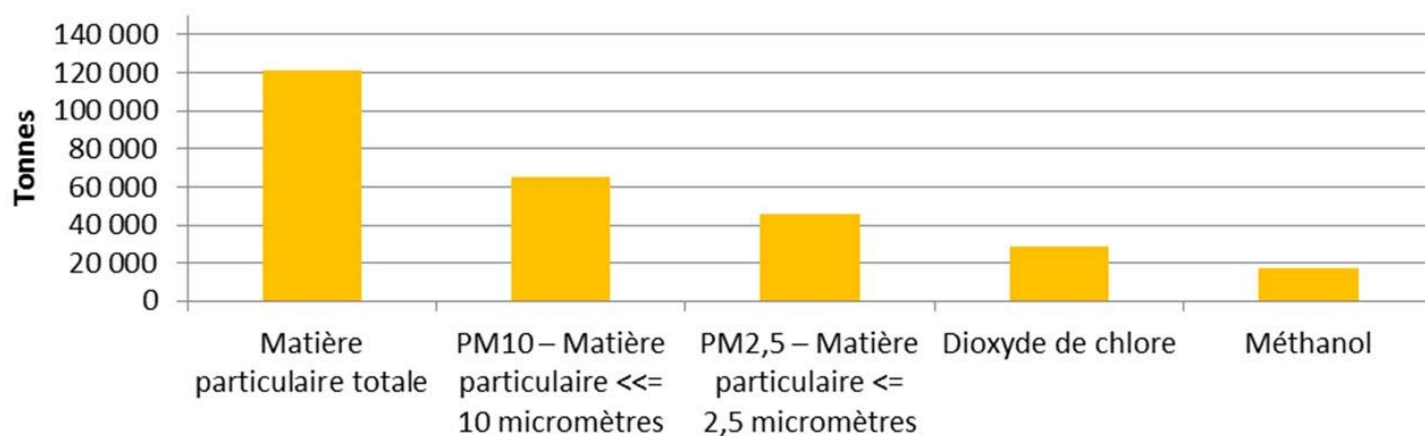
Principales substances utilisées (au poids)

Quantités utilisées en 2015



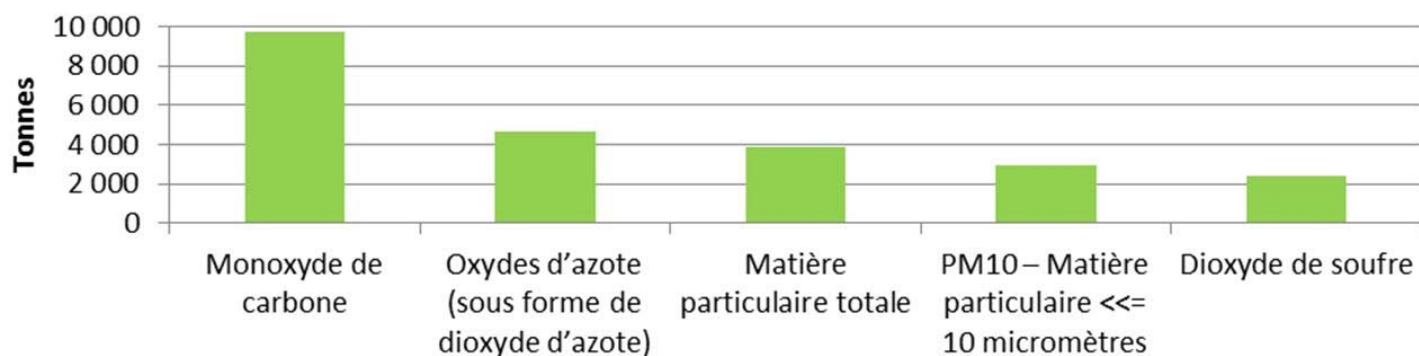
Principales substances créées (au poids)

Quantités créées en 2015



Principales substances rejetées (au poids)

Quantités rejetées (dans l'air, le sol et l'eau) en 2015



Impression et activités connexes de soutien – SCIAN 323

Les entreprises de ce sous-secteur concentrent principalement leurs activités sur la production d'imprimés (journaux, livres et étiquettes) et sur des activités connexes de soutien comme la reliure et l'imagerie numérique.

Nombre d'installations en 2015 : 29

Nombre de substances déclarées en 2015 : 1 à 16

Pourcentage d'installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction : 54,1 %

Tableau : Quantités totales de substances utilisées, créées et rejetées en 2015

	Utilisées	Créées	Rejetées
Quantités totales (tonnes)	2 018	0,056	1 793

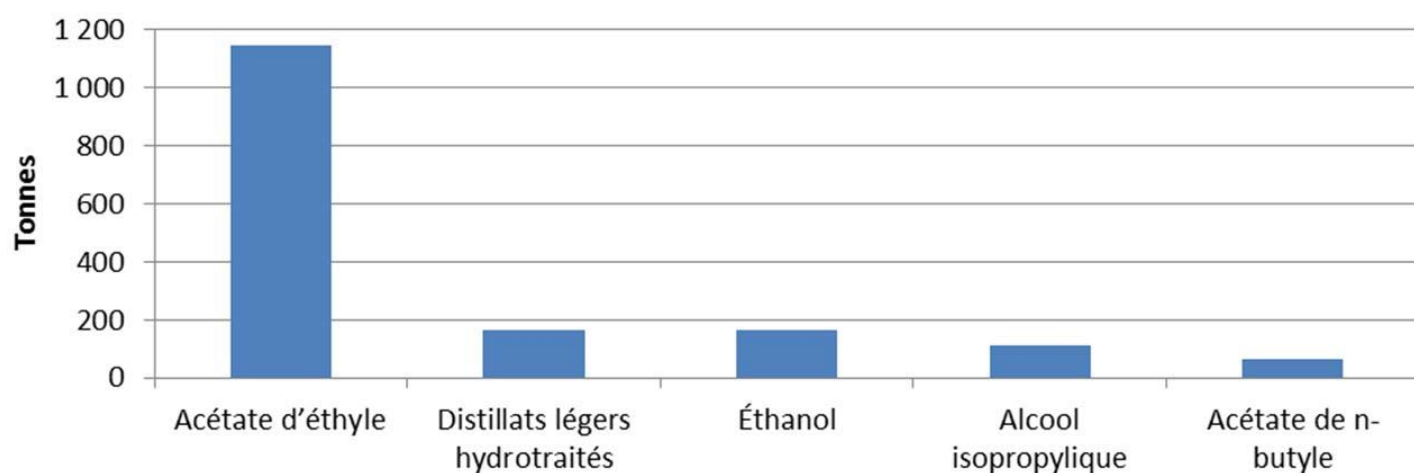
Carte : Emplacement des installations d'impression et d'activités connexes de soutien qui ont publié des rapports en vertu de la *Loi sur la réduction des toxiques* en 2015



* Les points verts indiquent les installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction d'au moins une substance.

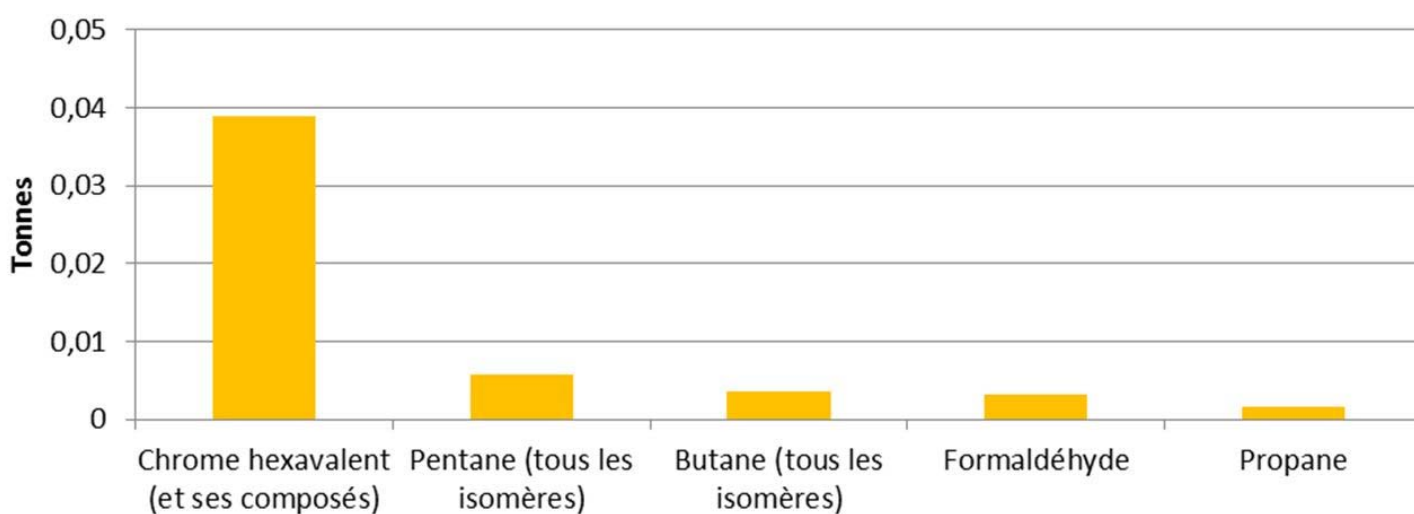
Principales substances utilisées (au poids)

Quantités utilisées en 2015



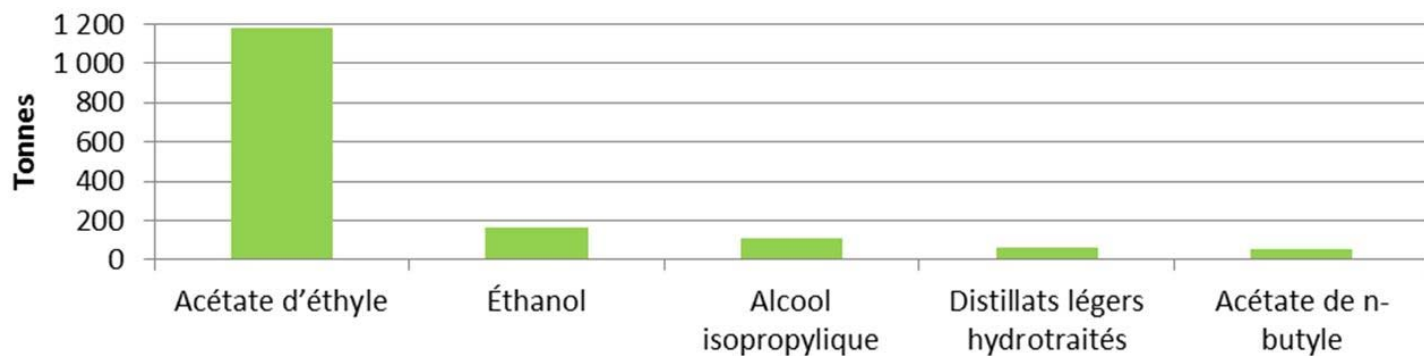
Principales substances créées (au poids)

Quantités créées en 2015



Principales substances rejetées (au poids)

Quantités rejetées (dans l'air, le sol et l'eau) en 2015



Fabrication de produits du pétrole et du charbon – SCIAN 324

Les entreprises de ce sous-secteur transforment les produits pétroliers bruts et le charbon en produits intermédiaires et finis. Ces activités sont essentiellement exécutées par le raffinage du pétrole, qui sépare le pétrole brut en produits contenant des composés distincts. Ce sous-secteur exclut la fabrication de produits chimiques à base de produits du pétrole et du charbon.

Nombre d'installations en 2015 : 19

Nombre de substances déclarées en 2015 : 1 à 77

Pourcentage d'installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction : 33,3 %

Tableau : Quantités totales de substances utilisées, créées et rejetées en 2015

	Utilisées	Créées	Rejetées
Quantités totales (tonnes)	4 230 7322	5 378 502	43 989

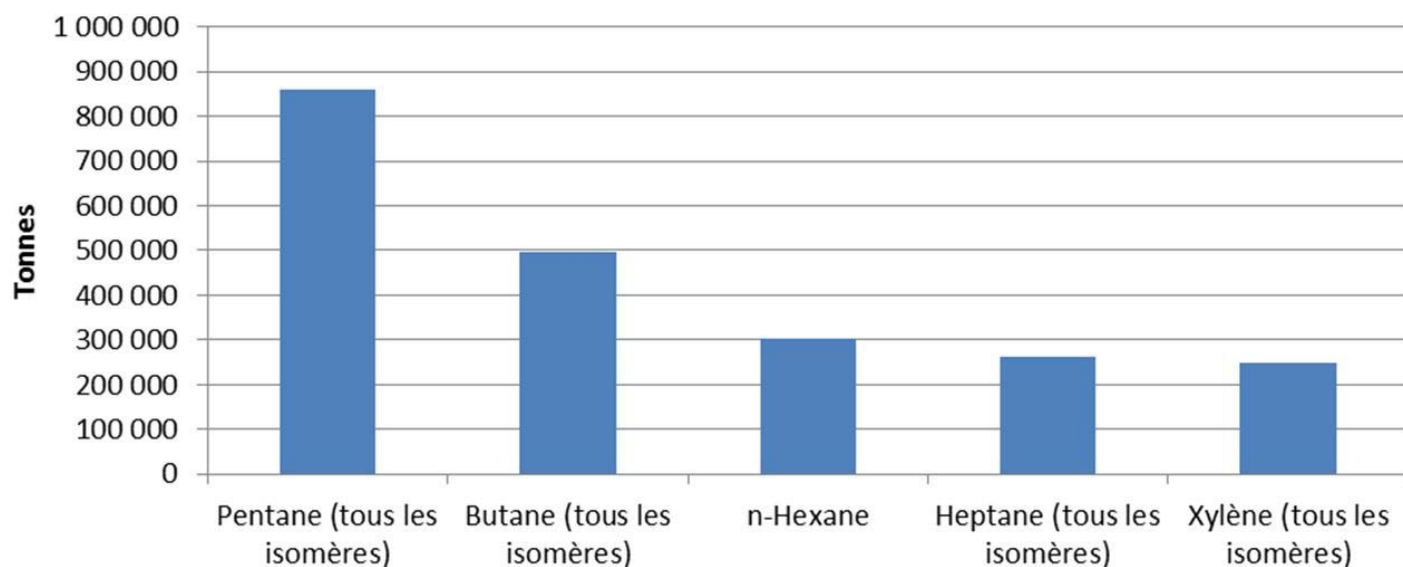
Carte : Emplacement des installations de fabrication de produits du pétrole et du charbon qui ont publié des rapports en vertu de la *Loi sur la réduction des toxiques* en 2015



* Les points verts indiquent les installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction d'au moins une substance.

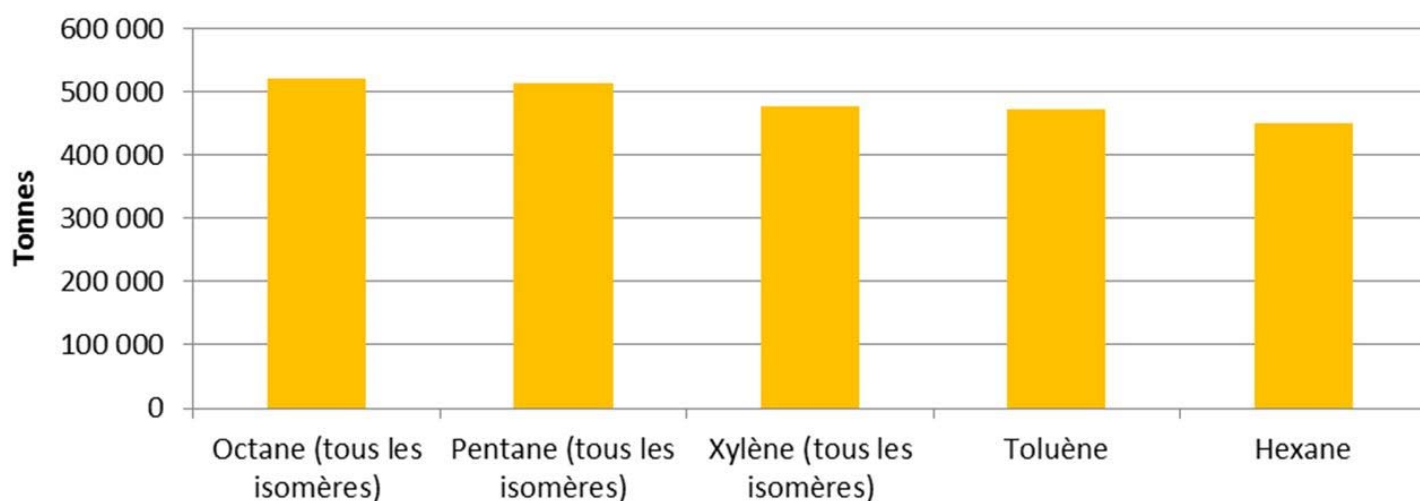
Principales substances utilisées (au poids)

Quantités utilisées en 2015



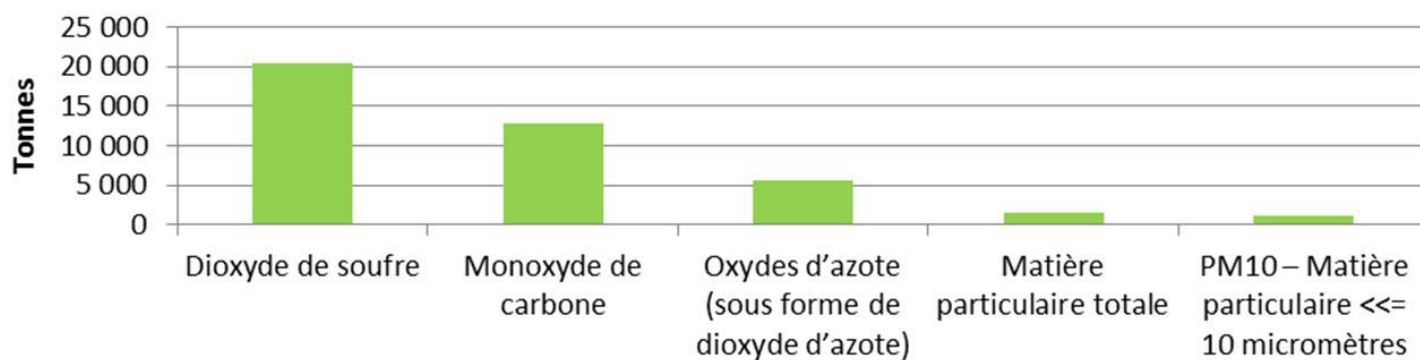
Principales substances créées (au poids)

Quantités créées en 2015



Principales substances rejetées (au poids)

Quantités rejetées (dans l'air, le sol et l'eau) en 2015



Fabrication de produits chimiques – SCIAN 325

Les entreprises de ce sous-secteur fabriquent principalement des produits et des préparations chimiques à partir de matières organiques et inorganiques. Ce sous-secteur exclut le traitement du pétrole brut, du charbon et des minerais d'enrichissement ainsi que les activités de fusion et de raffinage de minerais.

Nombre d'installations en 2015 : 161

Nombre de substances déclarées en 2015 : 1 à 80

Pourcentage d'installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction : 47,3 %

Tableau : Quantités totales de substances utilisées, créées et rejetées en 2015

	Utilisées	Créées	Rejetées
Quantités totales (tonnes)	3 858 973	3 242 422	31 281

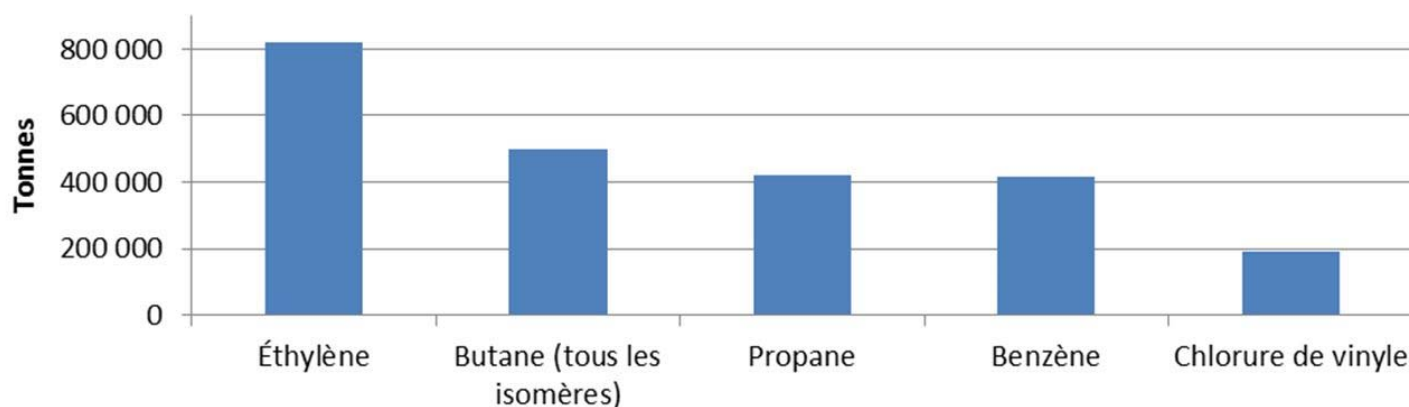
Carte : Emplacement des installations de fabrication de produits chimiques qui ont publié des rapports en vertu de la *Loi sur la réduction des toxiques* en 2015



* Les points verts indiquent les installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction d'au moins une substance.

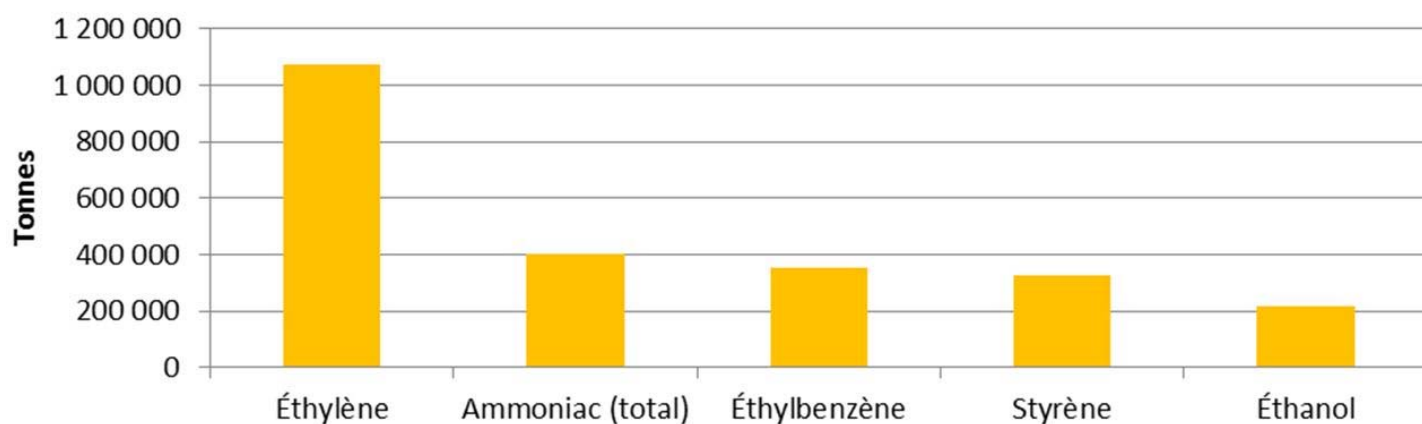
Principales substances utilisées (au poids)

Quantités utilisées en 2015



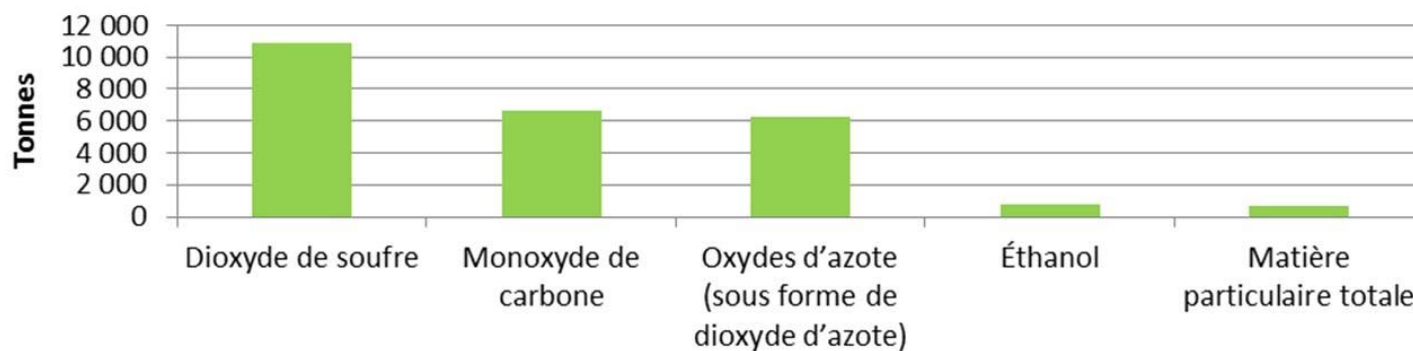
Principales substances créées (au poids)

Quantités créées en 2015



Principales substances rejetées (au poids)

Quantités rejetées (dans l'air, le sol et l'eau) en 2015



Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc – SCIAN 326

Les entreprises de ce sous-secteur fabriquent principalement des produits en transformant des matières plastiques et du caoutchouc brut.

Nombre d'installations en 2015 : 92

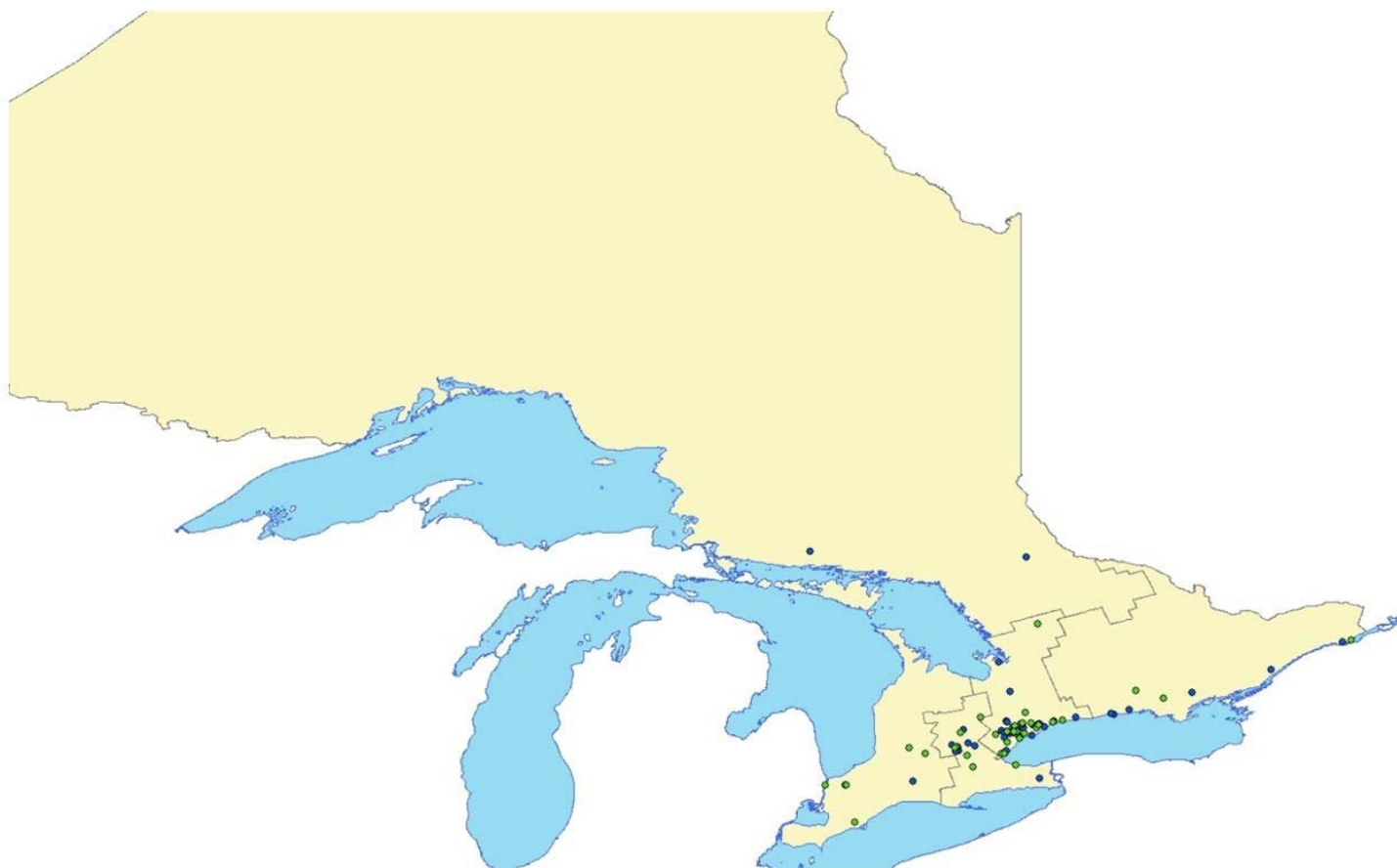
Nombre de substances déclarées en 2015 : 1 à 13

Pourcentage d'installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction : 41,5 %

Tableau : Quantités totales de substances utilisées, créées et rejetées en 2015

	Utilisées	Créées	Rejetées
Quantités totales (tonnes)	52 959	416	3 979

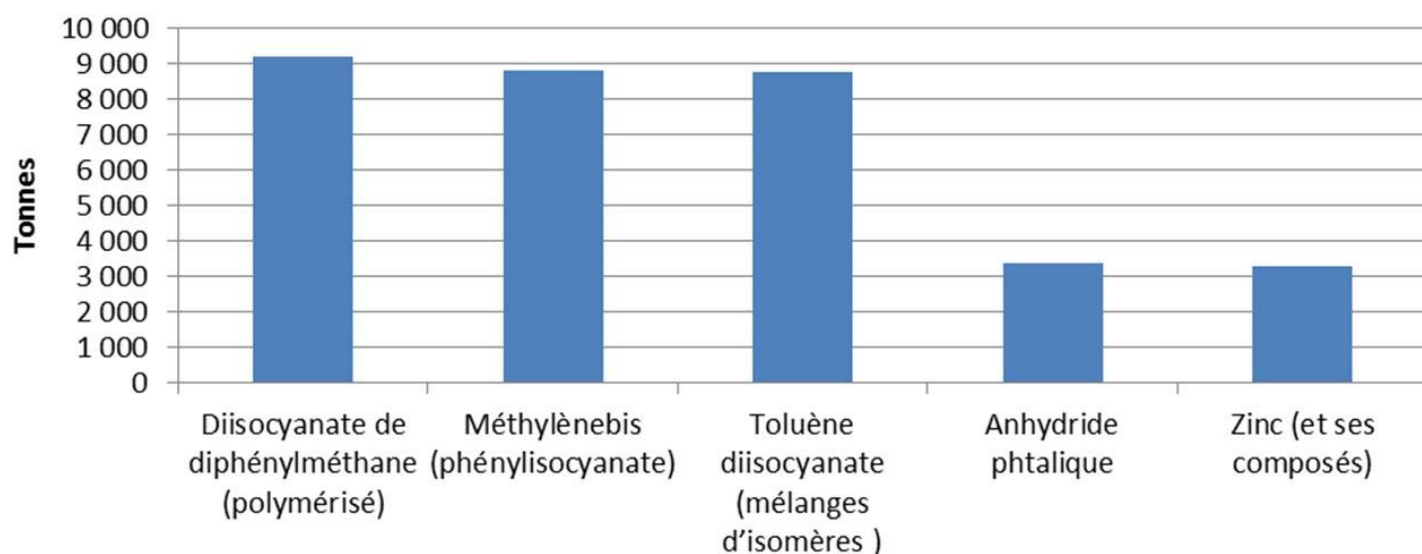
Carte : Emplacement des installations de fabrication de produits en plastique et en caoutchouc qui ont publié des rapports en vertu de la *Loi sur la réduction des toxiques* en 2015



* Les points verts indiquent les installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction d'au moins une substance.

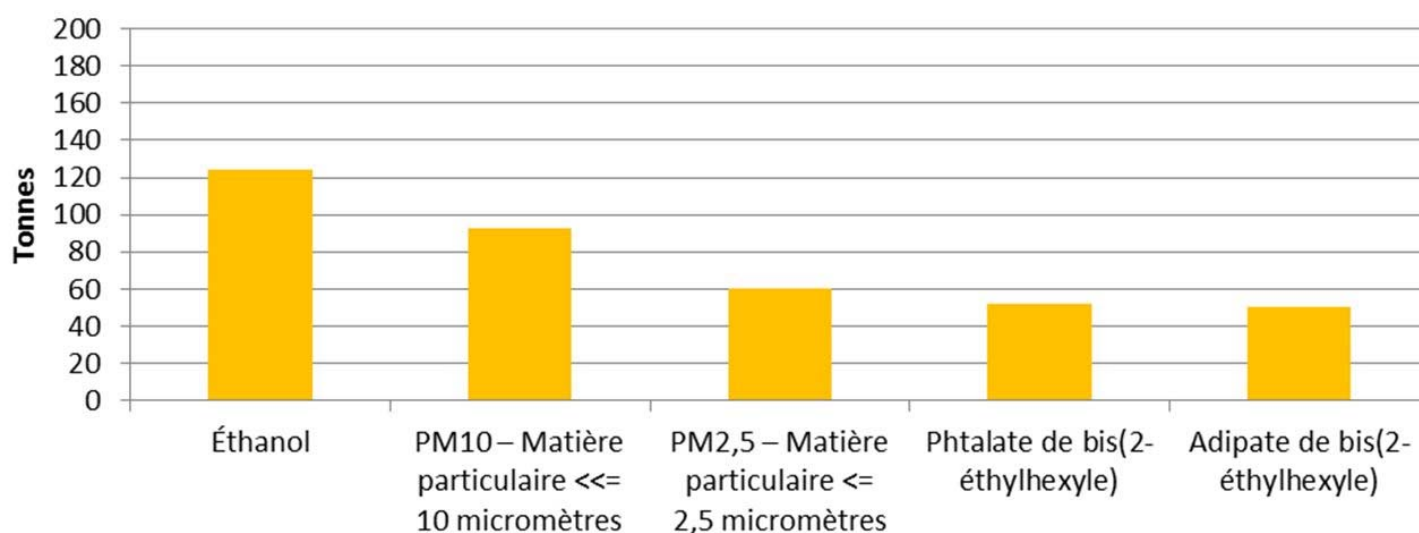
Principales substances utilisées (au poids)

Quantités utilisées en 2015



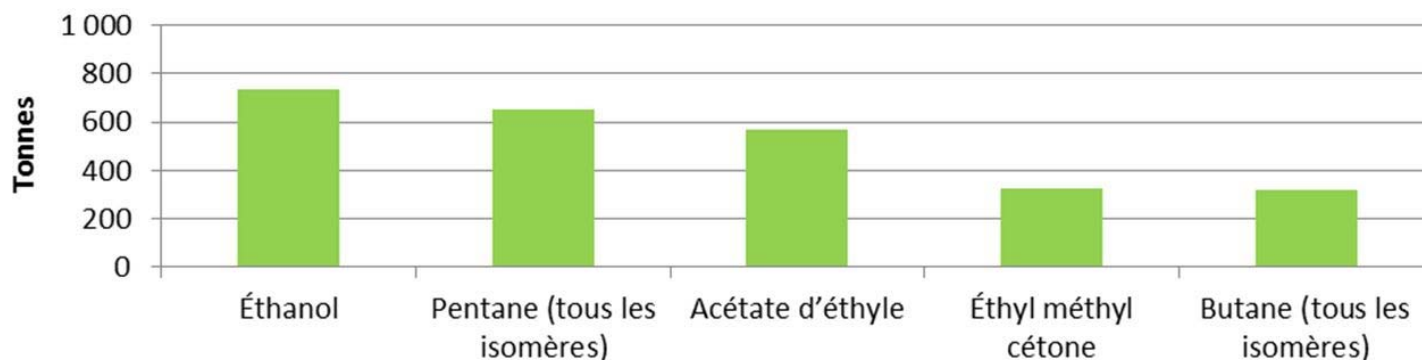
Principales substances créées (au poids)

Quantités créées en 2015



Principales substances rejetées (au poids)

Quantités rejetées (dans l'air, le sol et l'eau) en 2015



Fabrication de produits minéraux non métalliques – SCIAN 327

Les activités des entreprises de ce sous-secteur concernent principalement la fabrication de produits intermédiaires et finis à partir de matières non métalliques, comme le découpage, le façonnage et la finition du granite, du marbre et d'autres pierres, le mélange de minéraux non métalliques avec des produits chimiques, et le chauffage de matières de base non métalliques afin de fabriquer des produits comme de la brique, de la céramique, du ciment et du verre.

Nombre d'installations en 2015 : 70

Nombre de substances déclarées en 2015 : 1 à 38

Pourcentage d'installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction : 17,1 %

Tableau : Quantités totales de substances utilisées, créées et rejetées en 2015

	Utilisées	Créées	Rejetées
Quantités totales (tonnes)	325 467	42 028	42 360

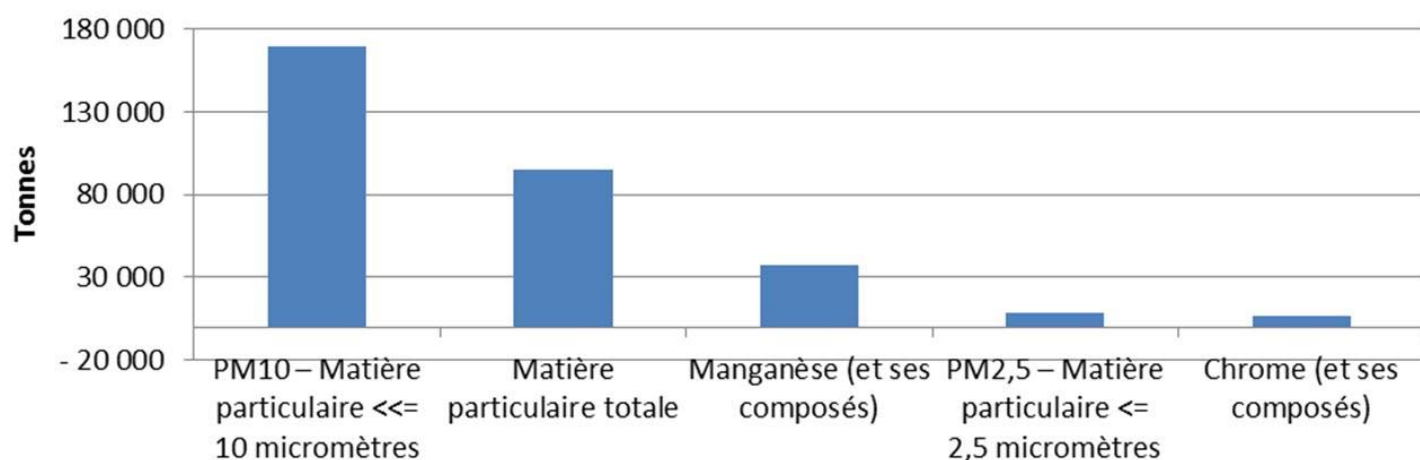
Carte : Emplacement des installations de fabrication de produits minéraux non métalliques qui ont publié des rapports en vertu de la *Loi sur la réduction des toxiques* en 2015



* Les points verts indiquent les installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction d'au moins une substance.

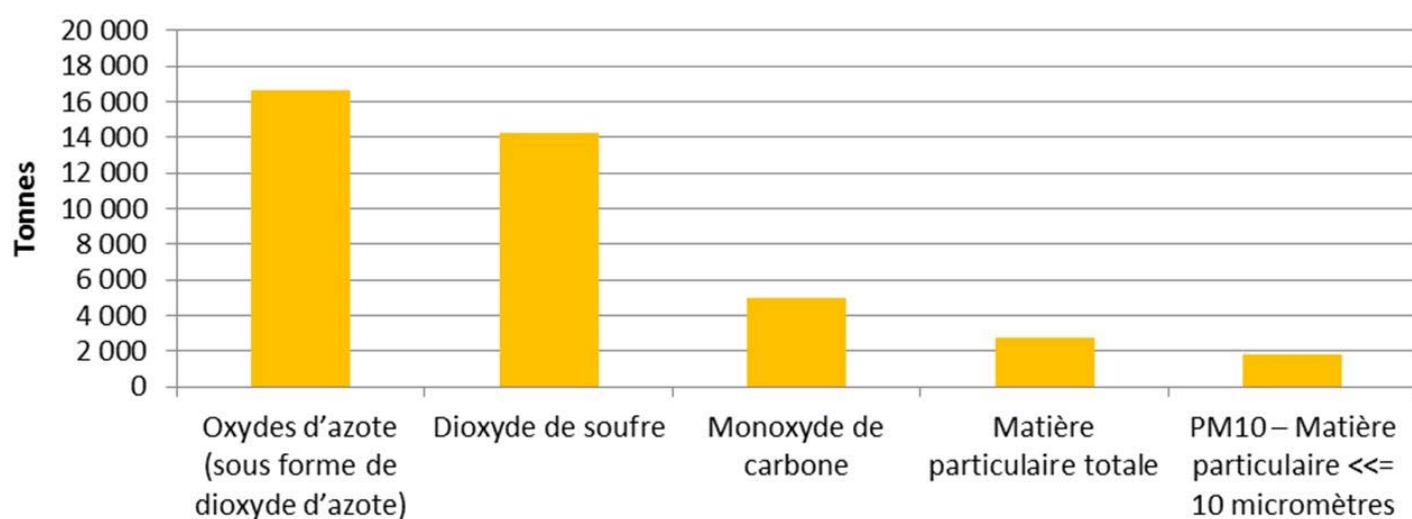
Principales substances utilisées (au poids)

Quantités utilisées en 2015



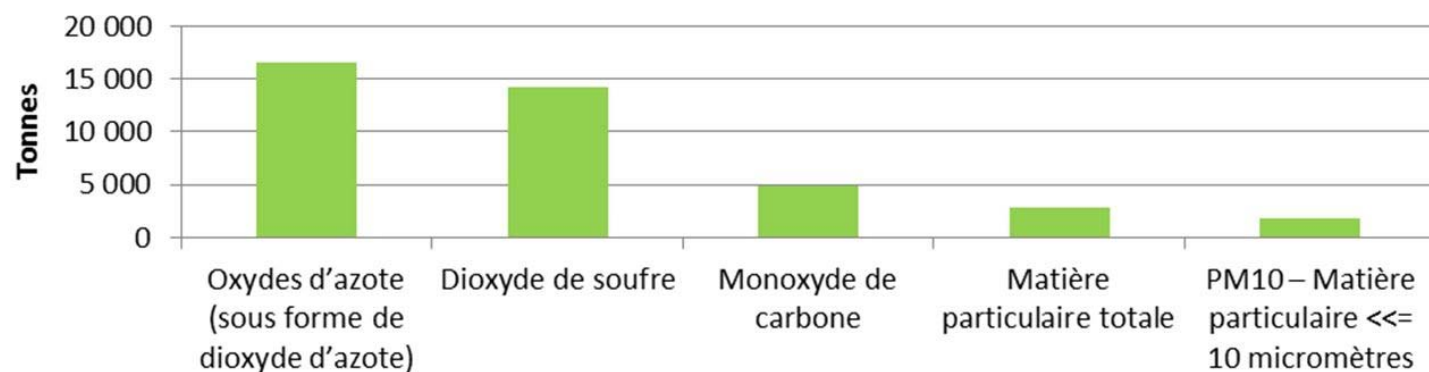
Principales substances créées (au poids)

Quantités créées en 2015



Principales substances rejetées (au poids)

Quantités rejetées (dans l'air, le sol et l'eau) en 2015



Première transformation des métaux – SCIAN 331

Les activités des entreprises de ce sous-secteur concernent principalement la fusion et le raffinage de métaux à partir de minerai, de gueuse ou de ferraille. Les entreprises de ce sous-secteur fabriquent aussi des alliages métalliques en intégrant des éléments chimiques dans des métaux.

Nombre d'installations en 2015 : 96

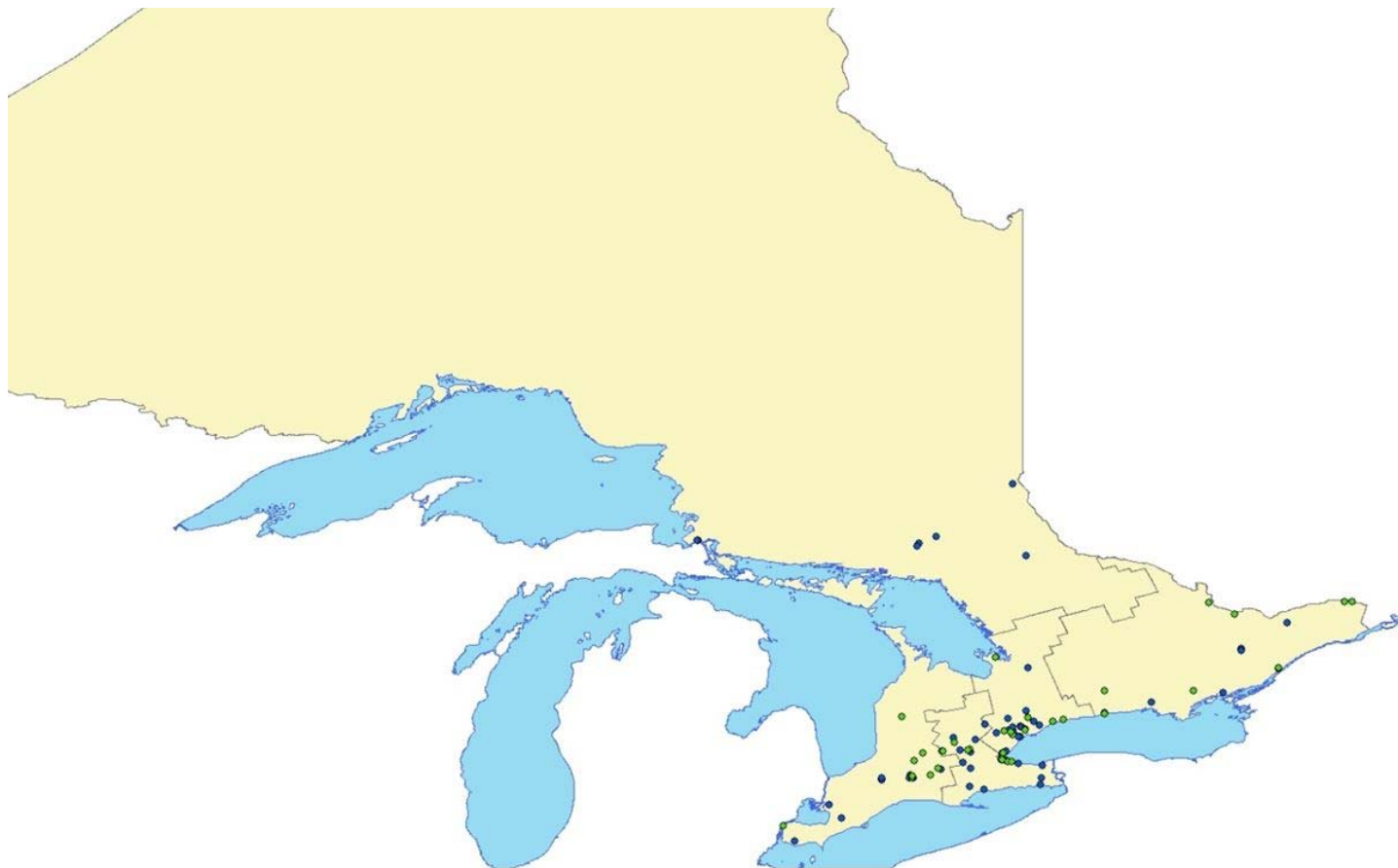
Nombre de substances déclarées en 2015 : 1 à 126

Pourcentage d'installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction : 38,0 %

Tableau : Quantités totales de substances utilisées, créées et rejetées en 2015

	Utilisées	Créées	Rejetées
Quantités totales (tonnes)	895,474	17,892,371	240,335

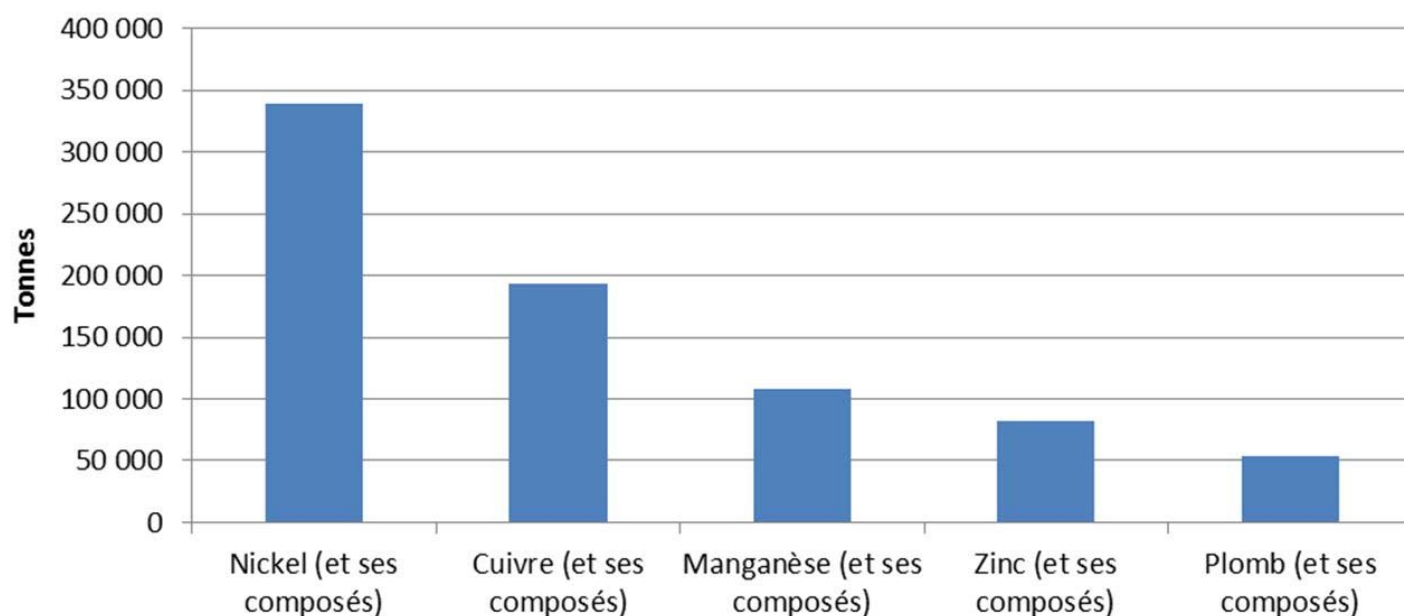
Carte : Emplacement des installations de première transformation des métaux qui ont publié des rapports en vertu de la *Loi sur la réduction des toxiques* en 2015



* Les points verts indiquent les installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction d'au moins une substance.

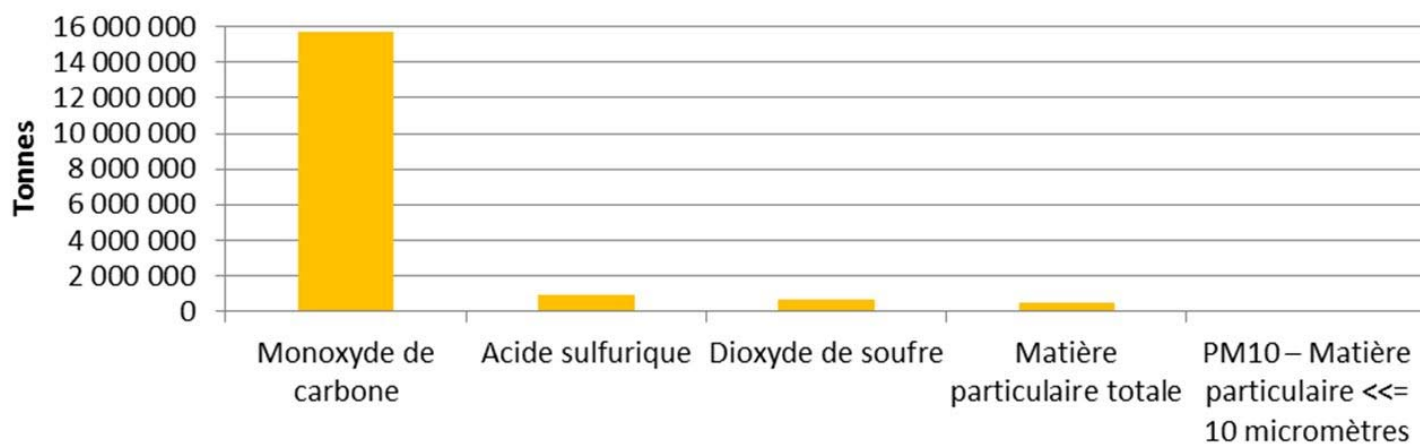
Principales substances utilisées (au poids)

Quantités utilisées en 2015



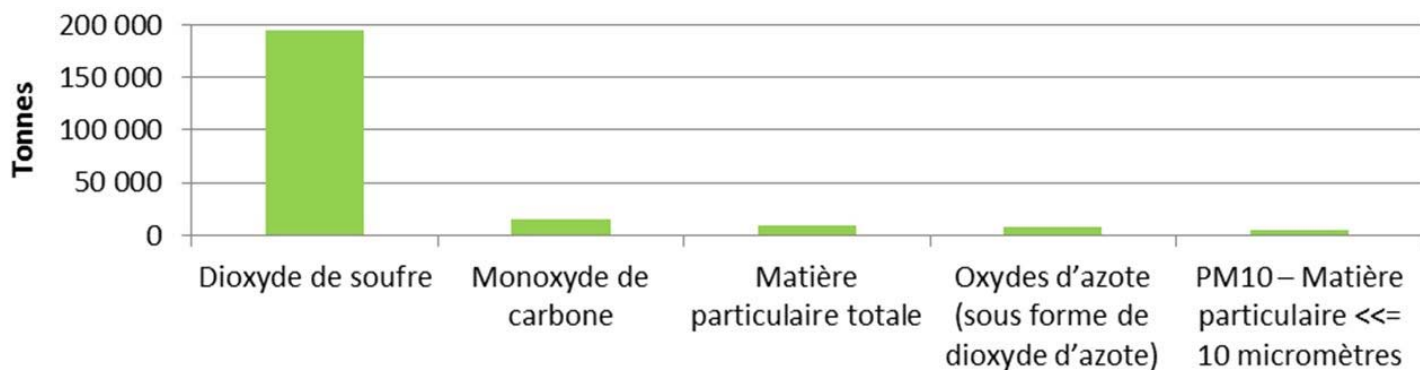
Principales substances créées (au poids)

Quantités créées en 2015



Principales substances rejetées (au poids)

Quantités rejetées (dans l'air, le sol et l'eau) en 2015



Fabrication de produits métalliques – SCIAN 332

Les activités des entreprises de ce sous-secteur se concentrent principalement sur la transformation de métaux en produits intermédiaires ou finis par forgeage, estampage, formage, tournage et assemblage. Ce sous-secteur exclut la fabrication de produits métalliques par laminage, étirage, extrusion, alliage ou moulage.

Nombre d'installations en 2015 : 129

Nombre de substances déclarées en 2015 : 1 à 17

Pourcentage d'installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction : 45,4 %

Tableau : Quantités totales de substances utilisées, créées et rejetées en 2015

	Utilisées	Créées	Rejetées
Quantités totales (tonnes)	648 500	872	1 256

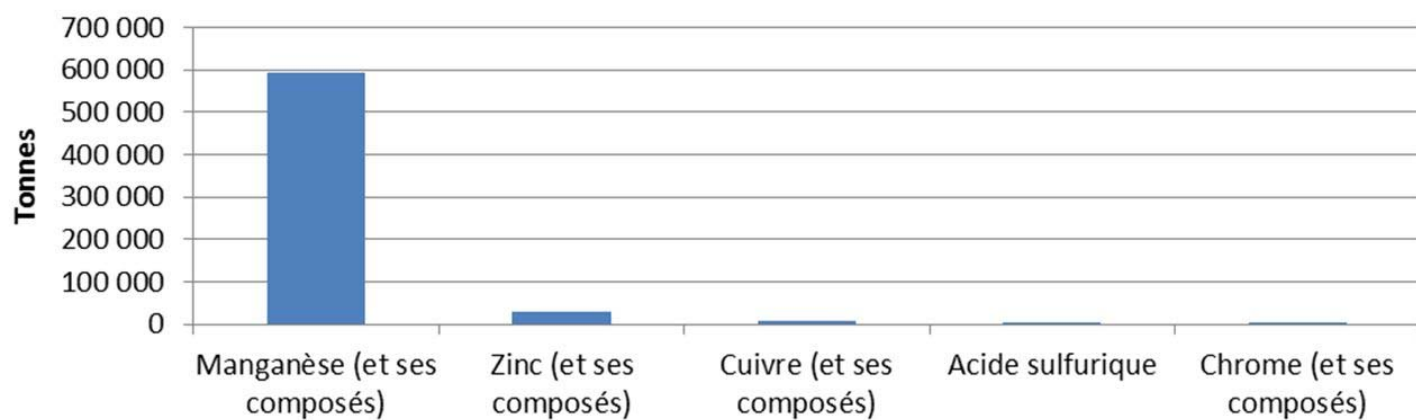
Carte : Emplacement des installations de fabrication de produits métalliques qui ont publié des rapports en vertu de la *Loi sur la réduction des toxiques* en 2015



* Les points verts indiquent les installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction d'au moins une substance.

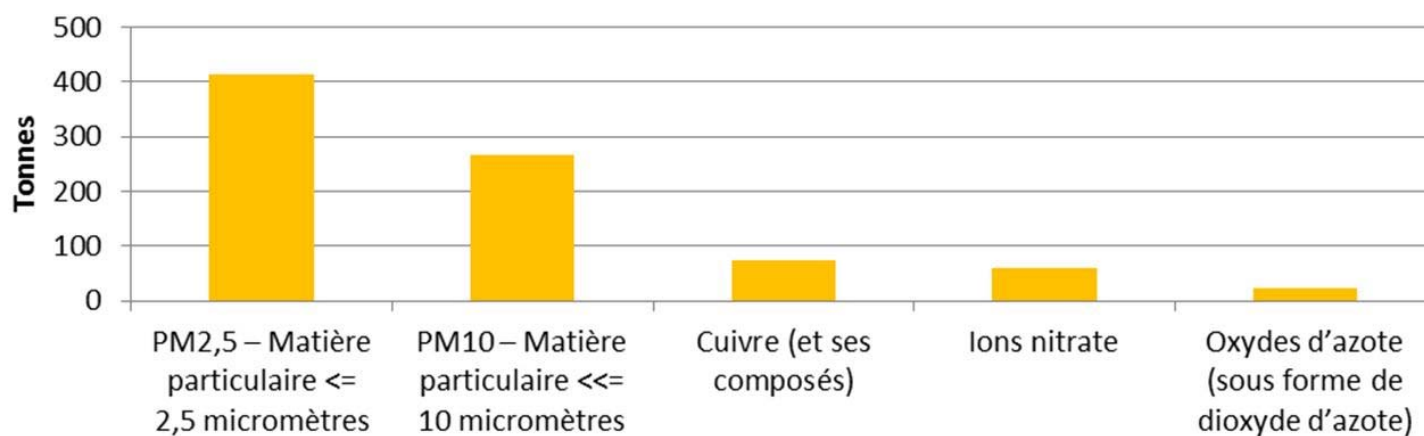
Principales substances utilisées (au poids)

Quantités utilisées en 2015



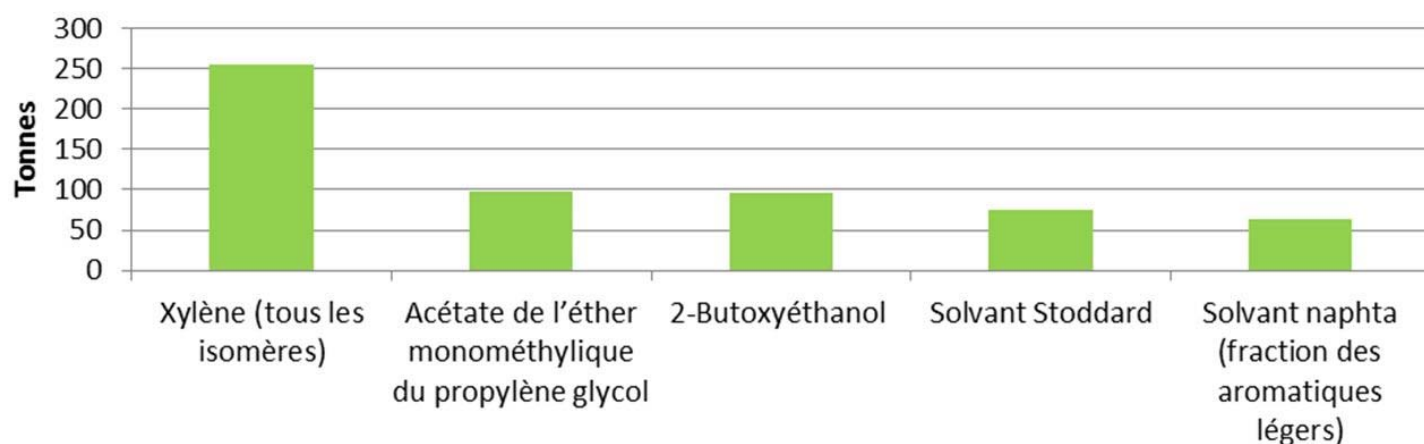
Principales substances créées (au poids)

Quantités créées en 2015



Principales substances rejetées (au poids)

Quantités rejetées (dans l'air, le sol et l'eau) en 2015



Fabrication de machines – SCIAN 333

Les entreprises de ce sous-secteur fabriquent principalement des machines industrielles et commerciales en assemblant des pièces pour constituer des composants, des sous-ensembles et des machines complètes.

Nombre d'installations en 2015 : 28

Nombre de substances déclarées en 2015 : 1 à 11

Pourcentage d'installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction : 28,6 %

Tableau : Quantités totales de substances utilisées, créées et rejetées en 2015

	Utilisées	Créées	Rejetées
Quantités totales (tonnes)	4 537	241	287

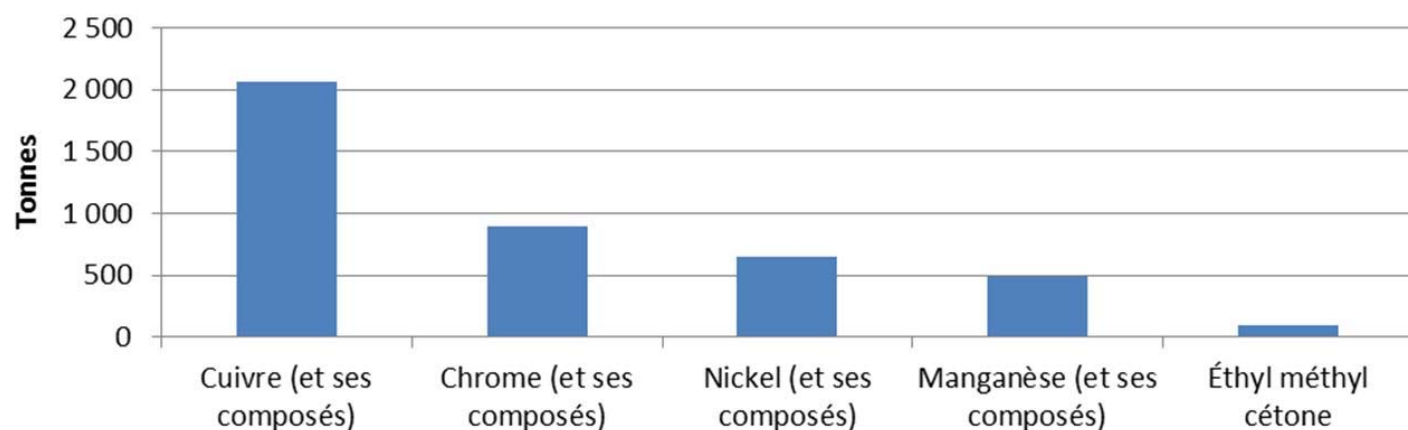
Carte : Emplacement des installations de fabrication de machines qui ont publié des rapports en vertu de la Loi sur la réduction des toxiques en 2015



* Les points verts indiquent les installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction d'au moins une substance.

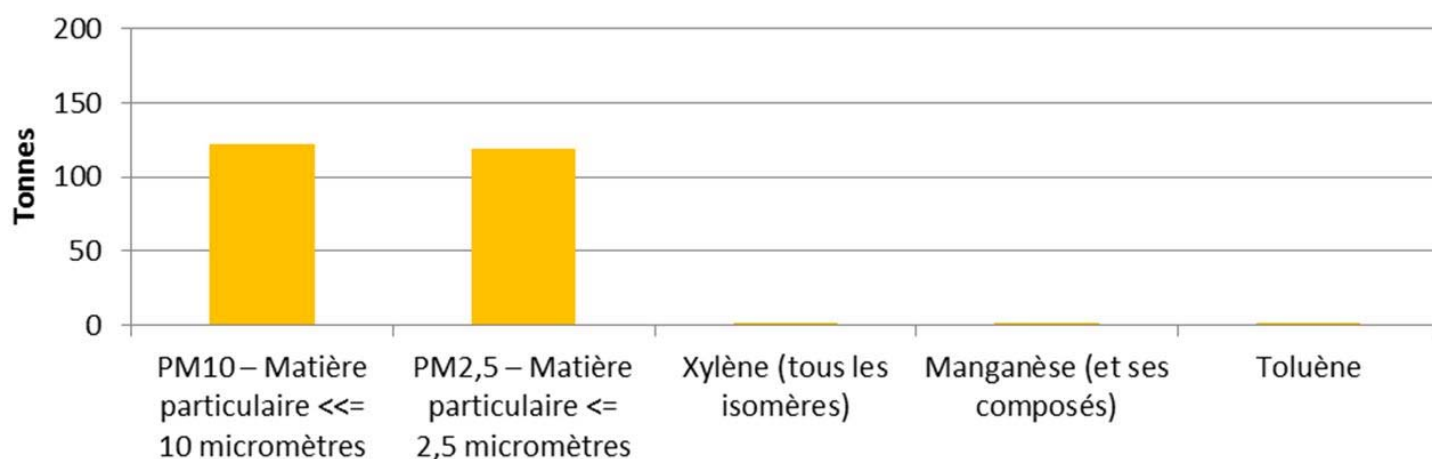
Principales substances utilisées (au poids)

Quantités utilisées en 2015



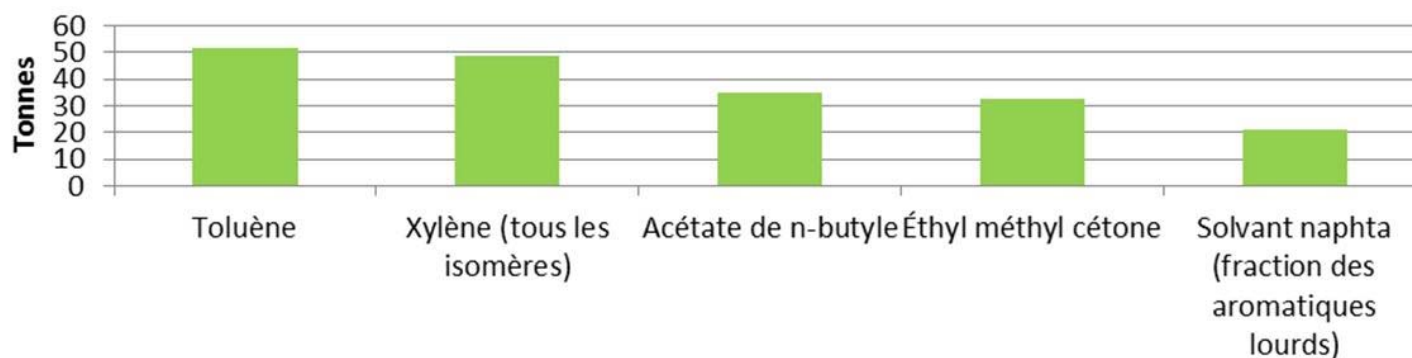
Principales substances créées (au poids)

Quantités créées en 2015



Principales substances rejetées (au poids)

Quantités rejetées (dans l'air, le sol et l'eau) en 2015



Fabrication de produits informatiques et électroniques – SCIAN 334

Les activités des entreprises de ce sous-secteur se concentrent principalement sur la fabrication d'ordinateurs, de périphériques pour ordinateurs, de matériel de communication et de produits électroniques semblables ainsi que de composants pour ces produits.

Nombre d'installations en 2015 : 16

Nombre de substances déclarées en 2015 : 1 à 7

Pourcentage d'installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction : 66,7 %

Tableau : Quantités totales de substances utilisées, créées et rejetées en 2015

	Utilisées	Créées	Rejetées
Quantités totales (tonnes)	559	0,90	22

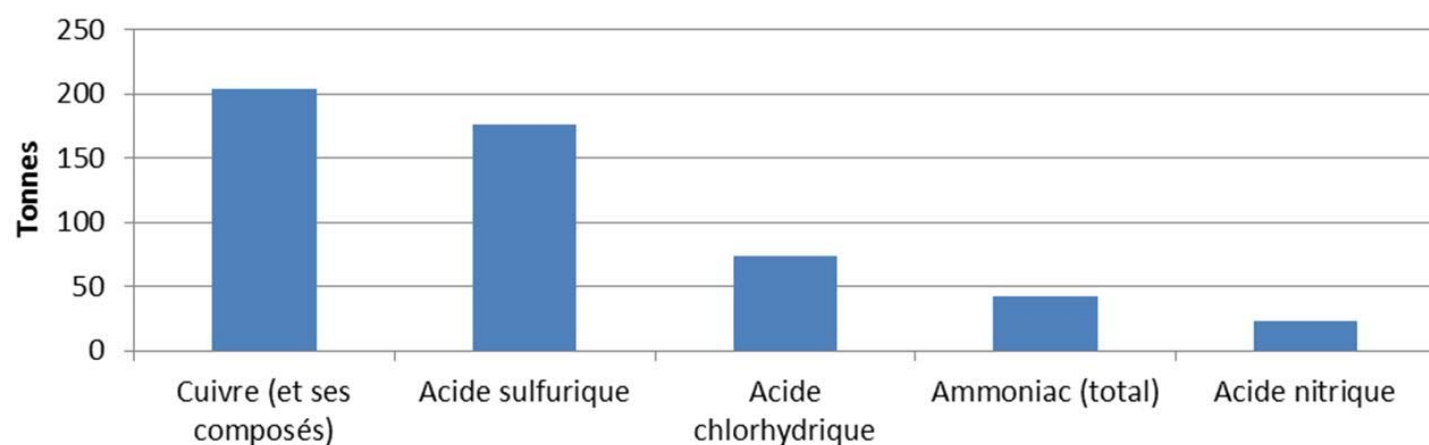
Carte : Emplacement des installations de fabrication de produits informatiques et électroniques qui ont publié des rapports en vertu de la *Loi sur la réduction des toxiques* en 2015



* Les points verts indiquent les installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction d'au moins une substance.

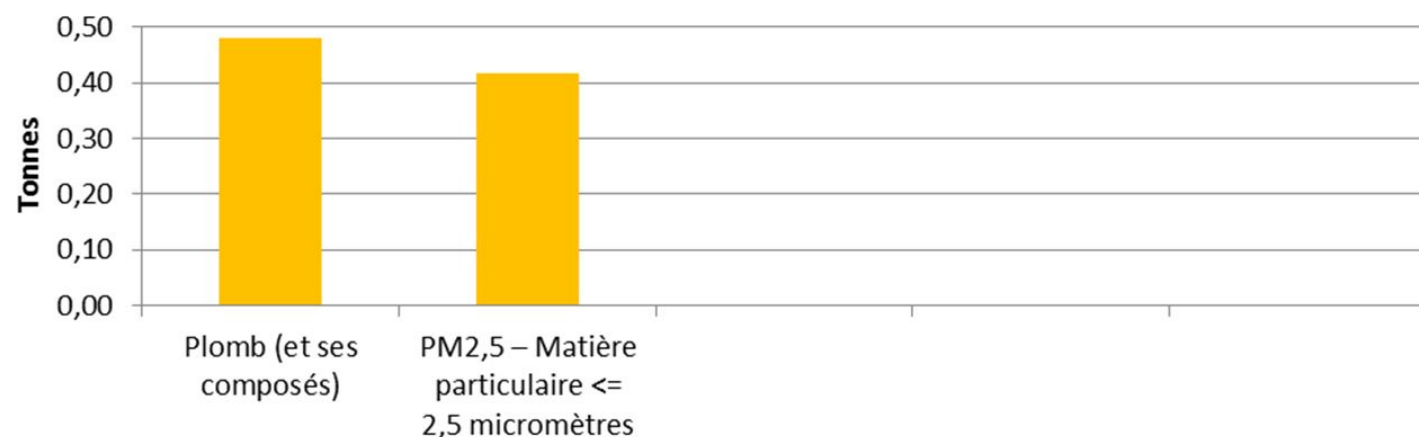
Principales substances utilisées (au poids)

Quantités utilisées en 2015



Principales substances créées (au poids)

Quantités créées en 2015



Principales substances rejetées (au poids)

Quantités rejetées (dans l'air, le sol et l'eau) en 2015

Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques – SCIAN 335

Les industries de ce sous-secteur se concentrent principalement sur la fabrication de produits qui génèrent, distribuent et utilisent l'électricité.

Nombre d'installations en 2015 : 17

Nombre de substances déclarées en 2015 : 1 à 6

Pourcentage d'installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction : 37,0 %

Tableau : Quantités totales de substances utilisées, créées et rejetées en 2015

	Utilisées	Créées	Rejetées
Quantités totales (tonnes)	25 696	0,073	9

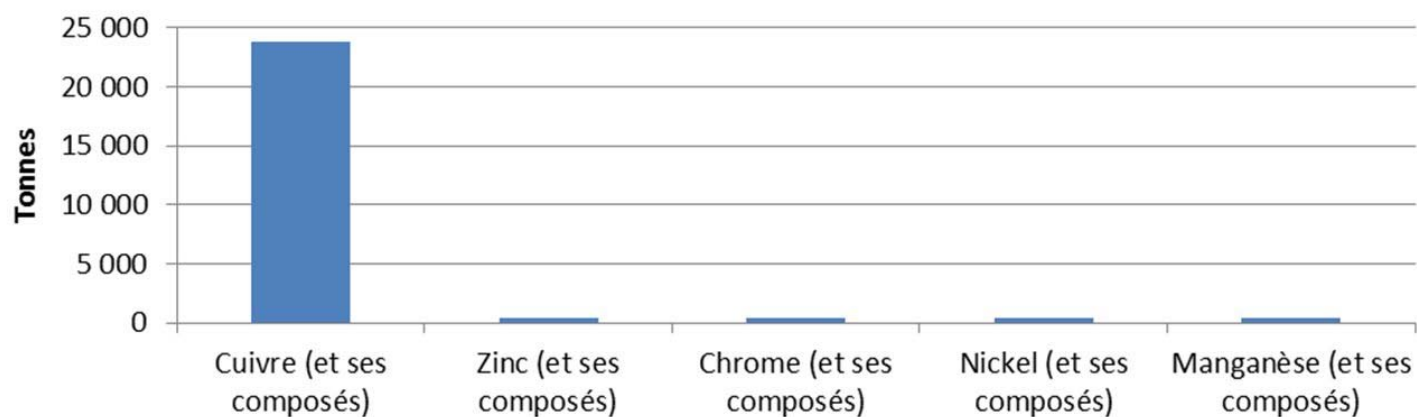
Carte : Emplacement des installations de fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques qui ont publié des rapports en vertu de la *Loi sur la réduction des toxiques* en 2015



* Les points verts indiquent les installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction d'au moins une substance.

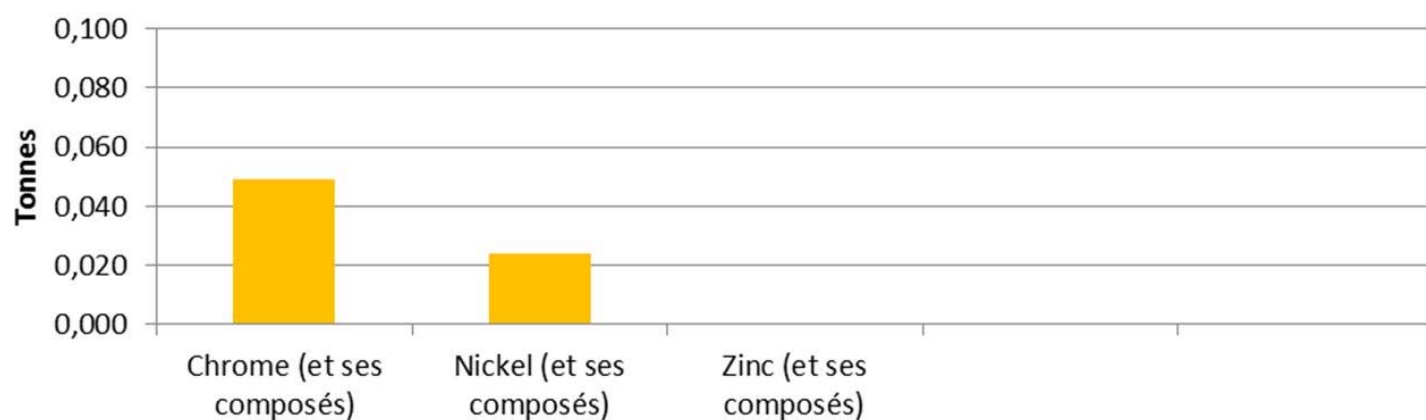
Principales substances utilisées (au poids)

Quantités utilisées en 2015



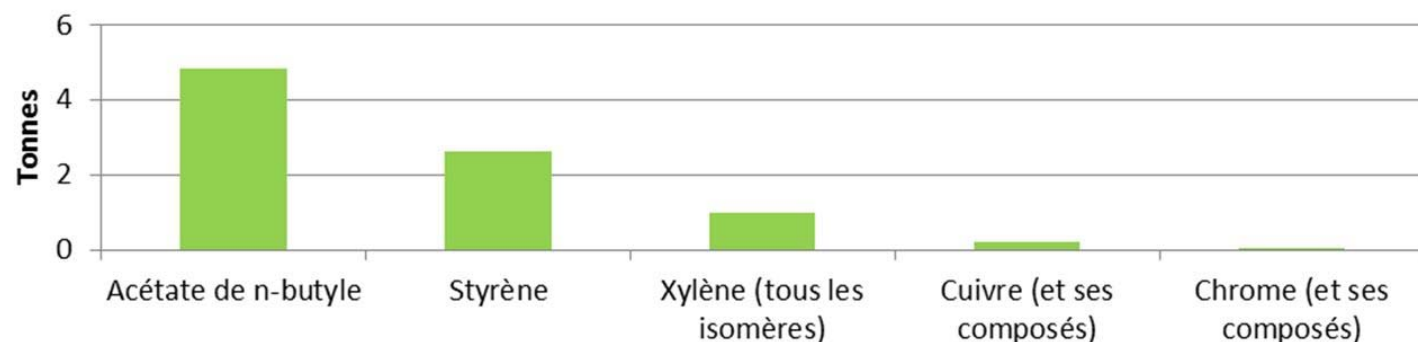
Principales substances créées (au poids)

Quantités créées en 2015



Principales substances rejetées (au poids)

Quantités rejetées (dans l'air, le sol et l'eau) en 2015



Fabrication de matériel de transport – SCIAN 336

Les entreprises de ce sous-secteur se concentrent principalement sur la production de matériel pour le transport routier, ferroviaire, aérien ou maritime des personnes et des marchandises.

Nombre d'installations en 2015 : 135

Nombre de substances déclarées en 2015 : 1 à 44

Pourcentage d'installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction : 32,1 %

Tableau : Quantités totales de substances utilisées, créées et rejetées en 2015

	Utilisées	Créées	Rejetées
Quantités totales (tonnes)	101 602	2 536	6 908

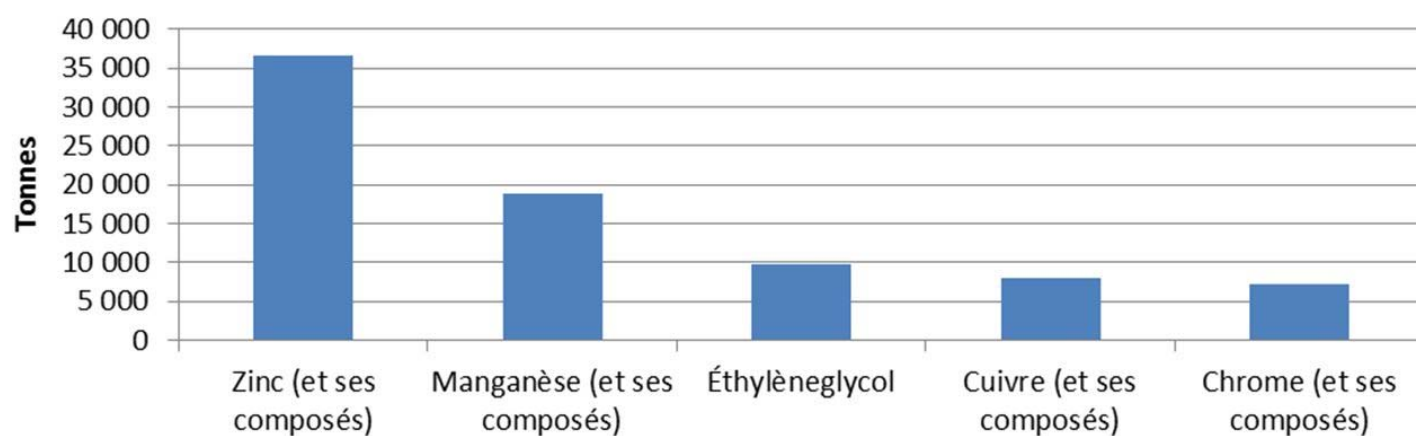
Carte : Emplacement des installations de fabrication de matériel de transport qui ont publié des rapports en vertu de la *Loi sur la réduction des toxiques* en 2015



* Les points verts indiquent les installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction d'au moins une substance.

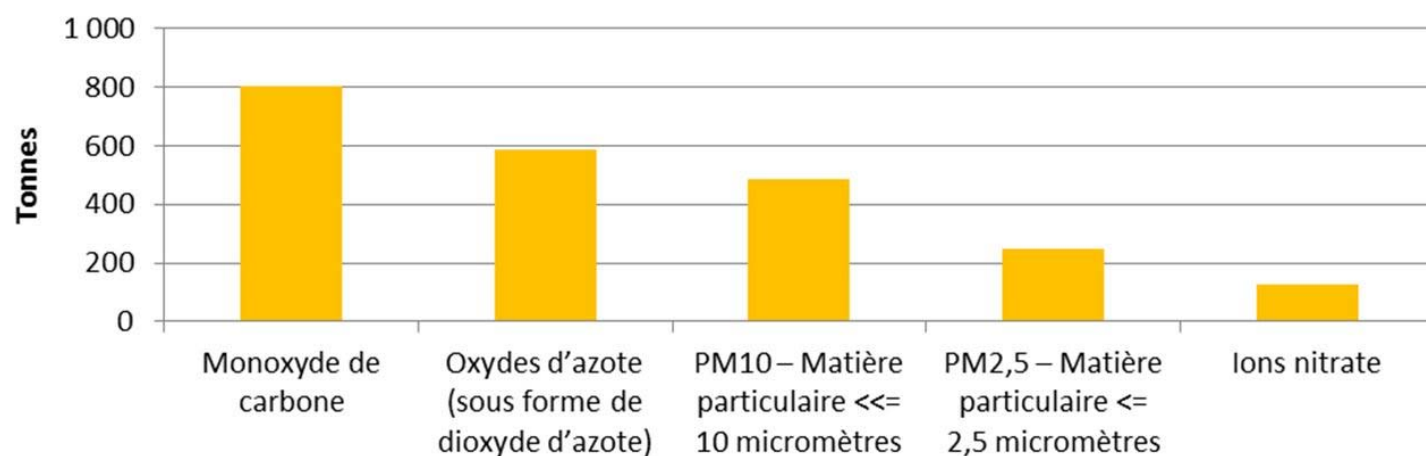
Principales substances utilisées (au poids)

Quantités utilisées en 2015



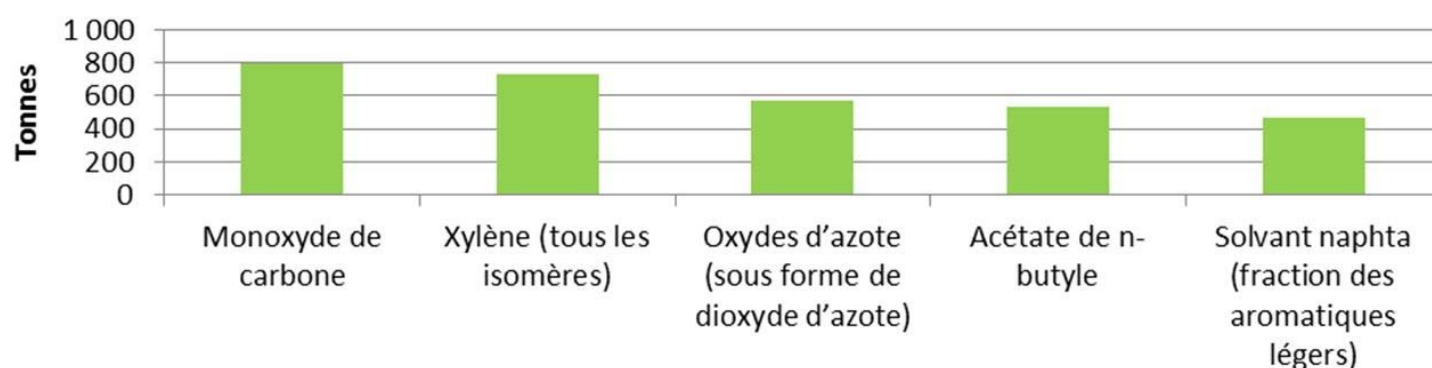
Principales substances créées (au poids)

Quantités créées en 2015



Principales substances rejetées (au poids)

Quantités rejetées (dans l'air, le sol et l'eau) en 2015



Fabrication de meubles et de produits connexes – SCIAN 337

Les entreprises de ce sous-secteur se concentrent principalement sur la fabrication de meubles et de produits connexes, tels que les matelas et les armoires, en effectuant des opérations de coupe, de cintrage, de moulage, de laminage et d'assemblage sur une variété de matières comme le bois, le verre, le plastique, le métal et le rotin.

Nombre d'installations en 2015 : 26

Nombre de substances déclarées en 2015 : 1 à 22

Pourcentage d'installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction : 54,1 %

Tableau : Quantités totales de substances utilisées, créées et rejetées en 2015

	Utilisées	Créées	Rejetées
Quantités totales (tonnes)	1 597	42	618

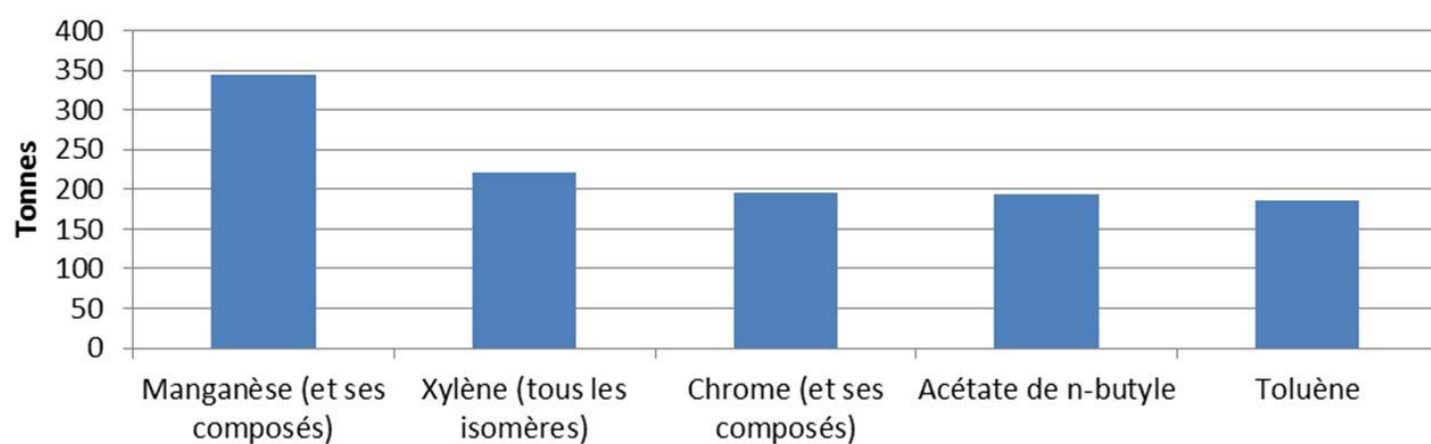
Carte : Emplacement des installations de fabrication de meubles et de produits connexes qui ont publié des rapports en vertu de la *Loi sur la réduction des toxiques* en 2015



* Les points verts indiquent les installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction d'au moins une substance.

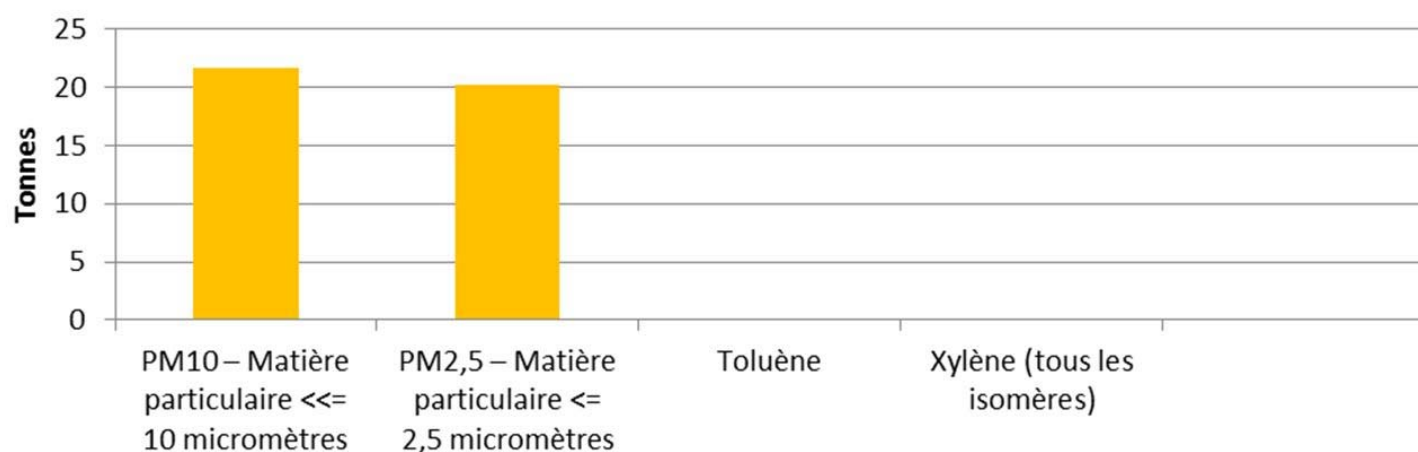
Principales substances utilisées (au poids)

Quantités utilisées en 2015



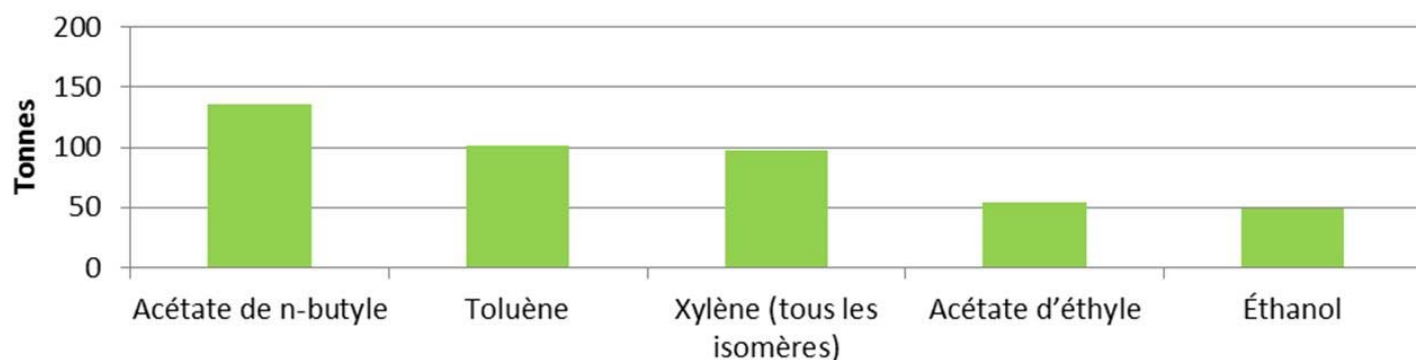
Principales substances créées (au poids)

Quantités créées en 2015



Principales substances rejetées (au poids)

Quantités rejetées (dans l'air, le sol et l'eau) en 2015



Activités diverses de fabrication – SCIAN 339

Ce sous-secteur regroupe les établissements qui ne sont pas classés dans les autres sous-secteurs. Les entreprises de ce sous-secteur fabriquent un large éventail de produits comme les articles de sport et d'athlétisme, les jouets, les fournitures de bureau ou les produits médicaux.

Nombre d'installations en 2015 : 26

Nombre de substances déclarées en 2015 : 1 à 11

Pourcentage d'installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction : 39,3 %

Tableau : Quantités totales de substances utilisées, créées et rejetées en 2015

	Utilisées	Créées	Rejetées
Quantités totales (tonnes)	39 838	286	604

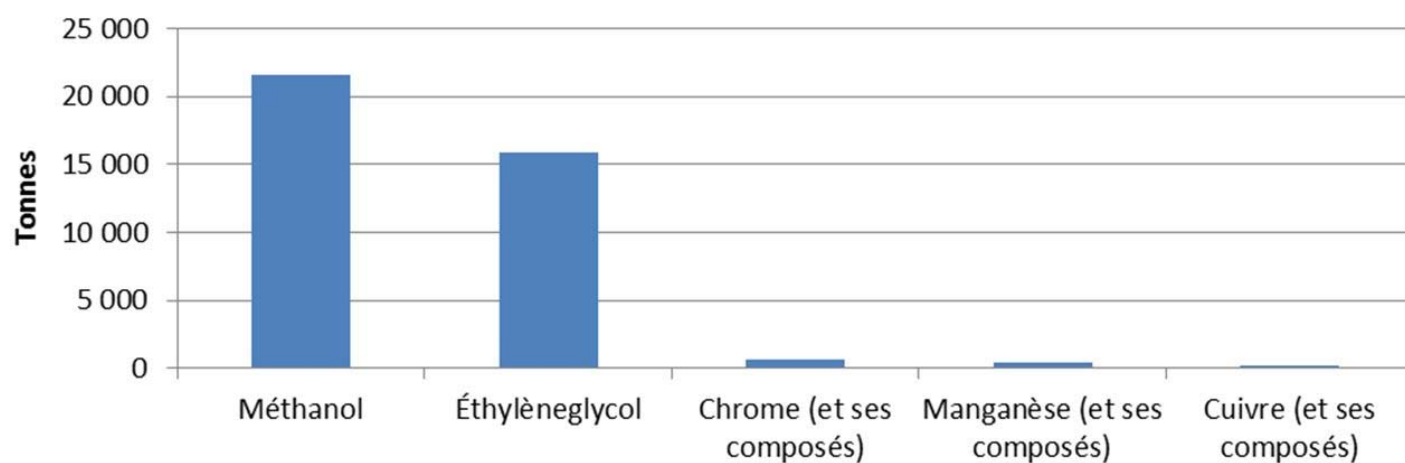
Carte : Emplacement des installations effectuant des activités diverses de fabrication qui ont publié des rapports en vertu de la *Loi sur la réduction des toxiques* en 2015



* Les points verts indiquent les installations qui envisagent de mettre en œuvre un plan de réduction d'au moins une substance.

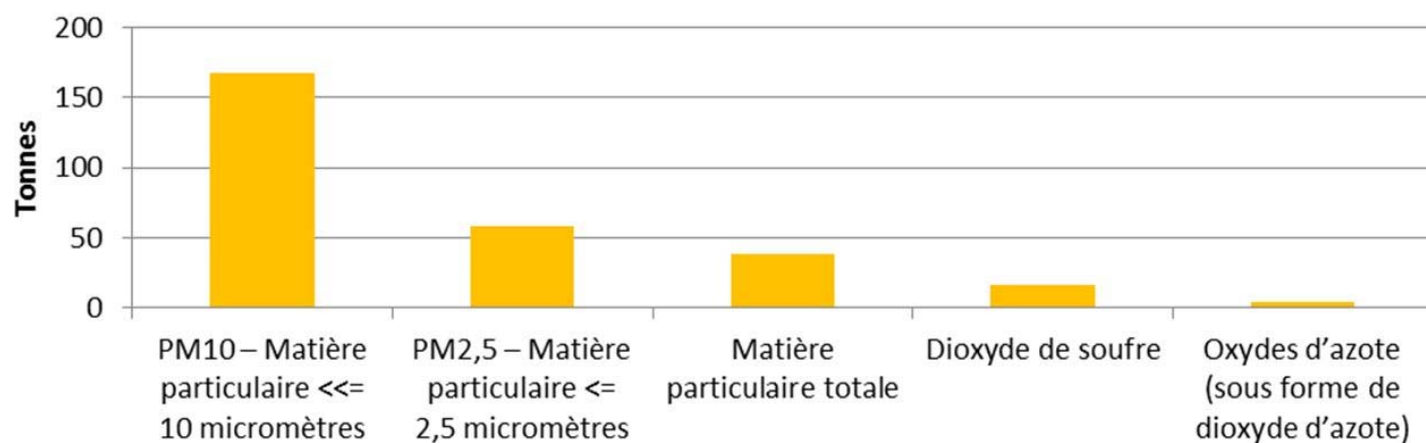
Principales substances utilisées (au poids)

Quantités utilisées en 2015



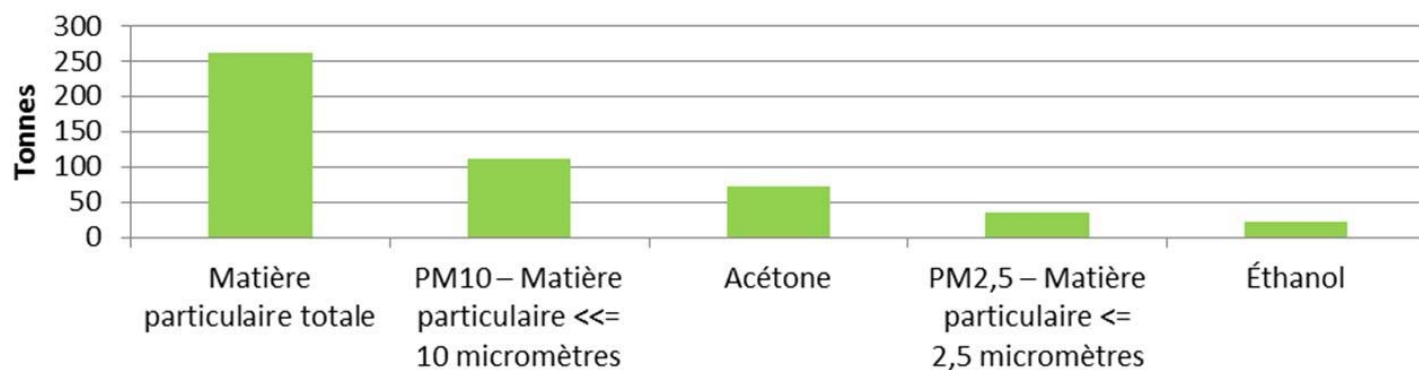
Principales substances créées (au poids)

Quantités créées en 2015



Principales substances rejetées (au poids)

Quantités rejetées (dans l'air, le sol et l'eau) en 2015



© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012-16 (/fr/page/droits-dauteur-imprimeur-de-la-reine-pour-lontarioc)